



Bulletin Officiel

N° 3865 Mercredi 1^{er} Juin 2011— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

تذكير بمتضيات الفصل 4 من المرسوم عدد 28 لسنة 2011 2

المؤرخ في 18 أفريل 2011 والمتعلق بإجراءات جبائية
ومالية لمساندة الاقتصاد الوطني
تذكير لشركات المساهمة العامة 2

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APE 3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

BANQUE DE TUNISIE : AGO 3

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE : AGO 4

PROJET DES RESOLUTIONS SOUMIS AUX AGO

SOCIETE ESSOUKNA 5-7

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP - TUNISIAN EQUITY FUND 8

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31 MARS 2011

- SICAV BH PLACEMENT

- SICAV BH OBLIGATAIRE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- AMEN BANK

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- BANQUE DE TUNISIE -BT-

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- GROUPE BANQUE DE TUNISIE -BT-

إعلام

تذكر هيئة السوق المالية أنّ الفصل 4 من المرسوم عدد 28 لسنة 2011 المؤرخ في 18 أفريل 2011 والمتعلق بإجراءات جباية ومالية لمساندة الاقتصاد الوطني، قد رقع في الحد الأقصى القابل للطرح بالنسبة إلى الأشخاص الطبيعيين اللذين يودعون أموالا في حسابات الإلتخار في الأسهم من 20 ألف دينار إلى 50 ألف دينار. مع العلم أنّ الضريبة الدنيا المحددة ب 60% من الضريبة على الدخل دون اعتبار الطرح تبقى مستوجبة.

ويطبّق الإجراء على المداخل المحققة بعنوان سنة 2010 المصرح بها سنة 2011 وعلى مداخل السنوات اللاحقة.

2011 - AC - 16

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقا لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الأجل بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أنّ الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne qu'en vertu des dispositions de l'article 36 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés. Plus particulièrement, et s'agissant d'éléments qui seraient de nature à impacter la situation financière et les performances de la société, lesdites sociétés sont invités à porter à la connaissance du public toute information relative aux résultats des travaux de cellule de suivi mise en place à cet effet, le cas échéant.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont également appelées à exposer au niveau du rapport annuel sur la gestion relatif à l'exercice 2010, les perspectives d'avenir actualisées, et à analyser les écarts, le cas échéant, avec les prévisions annoncées antérieurement.

2011 - AC - 5

AVIS DES SOCIETES**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE****BANQUE DE TUNISIE**

SIEGE SOCIAL : 2, RUE DE TURQUIE - 1001 TUNIS

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **Mercredi 22 Juin 2011** à 10 heures, à l'HOTEL ACROPOLE, Rue Rodrigo De Freitas, Les Berges du Lac, 2045 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2010,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes et du rapport sur les états financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie, arrêtés au 31 décembre 2010,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de Crédit,
- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2010,
- Affectation du résultat de l'exercice 2010,
- Ratification de la cooptation d'Administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs,
- Affectation de la réserve à régime spécial au compte de réserve de prévoyance.

Tout actionnaire peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

P/ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 17 juin 2011 à 16h à l'hôtel Regency, les côtes de Carthage – Gammarth.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2010 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2010 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et de l'article 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2010 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2010 ;
6. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
7. Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Pouvoirs en vue des formalités ;
10. Franchissement de seuil.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 14 juin 2011, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS DES SOCIETES

ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarek Ibn Ziyed Mutuelleville -1082 Tunis Mahrajène-

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 mai 2011, la Société Tunisienne ESSOUKNA publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

القرار الأول بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة والتقارير العام لمراقب الحسابات والإستماع إلى التفسيرات الإضافية، تصادق الجلسة العامة العادية على كامل تقرير مجلس الإدارة وعلى الموازنة والقوائم المالية للسنة المحاسبية 2010.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني بعد إستماعها للتقرير الخاص الذي قدّمه مراقب الحسابات طبقاً لمقتضيات مجلة الشركات التجارية، وافقت الجلسة العامة العادية على محتواه وعلى الإتفاقيات المبرمة خلال السنة المحاسبية 2010.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث بعد الإطلاع على تقرير التصرف والقوائم المالية الخاصة بمجمّع الشركات، تصادق الجلسة العامة العادية على تقرير مجلس الإدارة وعلى الموازنة والقوائم المالية لسنة 2010.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع بعد إستماعها لتقرير مراقب الحسابات الخاص بمجمّع الشركات وافقت الجلسة العامة العادية على محتواه.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الخامس تعطي الجلسة العامة العادية أعضاء مجلس الإدارة الإبراء التام على تصرفهم خلال السنة المحاسبية 2010.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس: قررت الجلسة العامة العادية توييب الأرباح القابلة للتوزيع للسنة المحاسبية 2010 كما يلي:

3.701.447,281	– الرصيد المحول سنة 2009
3.003.923,561	– مرابيح السنة المحاسبية 2010
6.705.370,842	الجملة
0	– الإحتياطي القانوني
6.705.370,842	الباقي
(841.750,000)	– عائدات (28%)
(2.000.000,000)	– إحتياطي خارق للعادة
(100.000,000)	– الصندوق الإجتماعي
3.763.620,842	الباقي
3.763.620,842	– رصيد يحول سنة 2010

- Suite -

حددت الأرباح الموزعة للسنة المحاسبية 2010 بمقدار مائتان وثمانون مليماً (0,280د) عن كل سهم

سيتم دفع هذه الأرباح بداية من 06 جوان 2011 عن طريق الوسيط بالبورصة بالنسبة للرقاع المودعة لديهم أو بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بـ 46، نهج طارق ابن زياد ميتوال فيل 1082 تونس، بالنسبة للرقاع الأخرى

كما قررت الجلسة العامة العادية إدماج المبالغ المعفية من الجباية والتي أصبحت محررة بتاريخ 31 ديسمبر 2010 بمقدار ثلاثمائة وخمسون ألف ديناراً (350.000,000د) ضمن الإحتياطي الخارق للعادة

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السابع بإقتراح من اللجنة الدائمة للتدقيق قررت الجلسة العامة العادية تجديد مهام إتحاد الخبراء المحاسبين ممثلاً من طرف السيد محمد الفاسي كمراقب حسابات للشركة وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستبث في تصرف السنة المحاسبية 2013

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثامن قررت الجلسة العامة العادية تحديد منحة الحضور لمجلس الإدارة ومنحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق عن السنة المحاسبية 2010 بنفس المبالغ المدفوعة في السنة الفارطة

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار التاسع طبقاً لمقتضيات الفصل 19 من القانون عدد 117/94 المؤرخ في 14/11/1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية والنصوص المتممة له، فإن الجلسة العامة العادية توافق على أن تقوم شركة "السكنى" بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالسوق المالية

كما تفوض الجلسة العامة العادية إلى مجلس إدارة الشركة صلاحية تحديد السعر الأقصى لشراء الرقاع والسعر الأدنى لبيعها والعدد الأقصى للأسهم وذلك إلى حد الجلسة العامة العادية التي ستبث في تصرف السنة المحاسبية 2011

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار العاشر تخول الجلسة العامة العادية كل الصلاحيات للممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع أو نشر كلما إقتضى الأمر ذلك

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

B I L A N (Exprimé en Dinars)

ACTIFS	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations incorporelles		7 348,856	7 348,856
Amortissements		(7 348,849)	(6 810,846)
	1.1.1.A	0,007	538,010
Immobilisations corporelles		1 186 835,067	1 119 995,143
		(740 819,782)	(701 311,316)
	1.1.1.B	446 015,285	418 683,827
Participations		3.810.073,034	3.795.575,534
Provisions		(192 828,849)	(159 721,443)
	1.1.2.A	3 617 244,185	3 635 854,091
Autres immobilisations financières		135 950,747	90 999,116
	1.1.2.B		
<i>Total des actifs immobilisés</i>		4 199 210,224	4 146 075,044
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		4 199 210,224	4 146 075,044
ACTIFS COURANTS			
Stocks		35 320 668,556	26 239 703,318
		(229 629,636)	(285 713,823)
	1.1.3.A	35 091 038,920	25 953 989,495
Clients et comptes rattachés		1 658 656,028	1 559 015,150
Autres actifs courants		294 111,287	676 760,828
	1.1.3.B 1.1.3.C		
Placement et autres actifs financiers		1 020 500,000	2 048 000,000
		(135 320,000)	(127 820,000)
	1.1.3.D	885 180,000	1 920 180,000
Liquidité et équivalents de liquidités		1 726 494,392	462 124,054
	1.1.3.E		
<i>Total des actifs courants</i>		39 655 480,627	30 572 069,527
TOTAL DES ACTIFS		43 854 690,851	34 718 144,571

- Suite -

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		3 006 250,000	3 006 250,000
Primes d'emission		1 676 562,500	1 676 562,500
Réserves	1.2.1.A	11 802 569,700	9 387 153,049
Autres capitaux propres	1.2.1.B	38 863,041	388 863,041
Résultats reportés	1.2.1.C	3 763 620,842	3 701 447,281
<i>Total des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice</i>		20 287 866,083	18 160 275,871
<i>Total des capitaux propres après affectation</i>		20 287 866,083	18 160 275,871
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	1.2.2.A	6 244 913,819	6 206 433,868
Provisions	1.2.2.B	272 378,525	386 827,527
<i>Total des passifs non courants</i>		6 517 292,344	6 593 261,395
Passifs courants			
Fournisseurs, Entrepreneurs et comptes rattachés	1.2.2.C	7 374 342,618	2 662 292,235
Autres passifs courants	1.2.2.D	2 678 838,307	2 973 920,839
Concours Bancaire et autres passifs financiers	1.2.2.E	6 996 351,499	4 328 394,231
<i>Total des passifs courants</i>		17 049 532,424	9 964 607,305
<i>Total des passifs</i>		23 566 824,768	16 557 868,700
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		43 854 690,851	34 718 144,571

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(Exprimé en Dinars)

	Capital social	Primes d'emission	Réserves			Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
			Réserve légale	Réserve extraordinaires	Réserve pour fonds social				
Solde au 31/12/2010	3 006 250,000	1 676 562,500	300 625,000	8 440 502,014	611 442,686	388 863,041	3 701 447,281	3 003 923,561	21 129 616,083
			9 352 569,700						
Affectation approuvée par l'AGO du 26/05/2011				2 000 000,000	100 000,000		903 923,561	(3 003 923,561)	0,000
Réinvestissement exonérés devenus disponible au 31/12/2010				350 000,000		(350 000,000)			0,000
Dividendes à verser sur le bénéfice de l'exercice 2010							(841 750,000)		(841 750,000)
Solde au 31/12/2010 (après affectation des bénéfices)	3 006 250,000	1 676 562,500	300 625,000	10 790 502,014	711 442,686	38 863,041	3 763 620,842	0,000	20 287 866,083
			11 802 569,700						

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP - Tunisian Equity Fund

Régi par le code des OPC promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du CMF n°19/2009 du 10 Juin 2009

Siège social : Rue Lac Biwa, Imm. Frej 2eme Etage - Les Berges du Lac 1053 Tunis

En application de la décision du Conseil d'Administration du 19 Mai 2011, United Gulf Financial Services – North Africa a le plaisir d'informer les porteurs de parts du FCP - Tunisian Equity Fund qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2010 et à compter du Mardi 31 Mai 2011,

Un dividende net de 71,780 dinars par part.

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège de United Gulf Financial Services – North Africa.

Option

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts FCP – Tunisian Equity Fund le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2011 - AS - 569

AVIS

COURBE DES TAUX DU 01 JUIN 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,573%		
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,580%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,613%	999,315
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,624%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,742%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,752%	1 008,950
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,759%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012	4,777%		
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012	4,766%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	5,131%		997,475
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,302%	1 016,776
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,450%	1 052,725
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,519%	1 075,636
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,691%	1 041,958
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	6,008%		968,771
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,020%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		6,036%	1 035,113
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,066%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,071%	964,855
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,138%	1 058,935
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,143%		956,317

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	137,125	137,141		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	12,011	12,012		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,228	1,229		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	33,139	33,142		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,442	45,446		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	143,885	144,015		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	516,357	513,405		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	116,186	116,153		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	118,977	118,876		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	109,699	109,680		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	106,950	106,939		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	85,507	85,397		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	149,259	149,706		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	90,090	90,035		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09-mai-11	-	100,020	100,023		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 209,680	1 219,828	1 221,866		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 073,694	2 089,295		
18	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	102,740	102,351		
19	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	113,639	113,439		
20	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 140,343	1 150,176		
21	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	108,586	108,469		
22	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	13,208	13,165		
23	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 508,172	5 510,623		
24	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 375,154	6 378,733		
25	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	1,974	2,008		
26	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,698	1,721		
27	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	0,992	0,992		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
28	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	31/05/11	4,160	108,201	105,691	105,703
29	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	23/03/11	3,758	104,529	102,228	102,238
30	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198	103,022	103,032
31	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	10/05/11	3,719	103,030	100,945	100,956
32	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	04/04/11	4,309	103,814	101,112	101,123
33	SICAV AXIS TRÉS ORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	30/05/11	3,301	107,102	105,312	105,321
34	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	09/05/11	3,997	103,928	101,593	101,603
35	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	18/04/11	3,925	103,973	101,697	101,707
36	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	18/04/11	3,882	104,106	101,832	101,852
37	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	107,358	107,368
38	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	16/05/11	4,000	102,920	100,503	100,513
39	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	101,899	101,910
40	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	31/05/11	3,622	104,065	101,954	101,964
41	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	19/05/11	3,588	106,546	104,480	104,490
42	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	11/04/11	3,798	106,200	103,827	103,837
43	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	27/05/11	2,720	102,642	101,230	101,239
44	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	27/04/11	3,597	102,948	100,828	100,838
45	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/11	3,910	104,540	102,170	102,179
46	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	16/05/11	3,915	102,457	100,188	100,198
47	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	25/05/11	6,167	106,156	101,386	101,393
48	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	27/05/11	3,415	104,166	102,054	102,063
49	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	16/05/11	3,963	102,745	100,395	100,406
50	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/11	3,777	104,552	102,232	102,242
51	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	27/05/11	3,497	104,763	102,726	102,734
52	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	25/05/11	3,291	102,001	100,092	100,101

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
53	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	31/05/11	0,370	10,536	10,317	10,318
54	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	23/05/11	4,084	104,067	101,571	101,582
55	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,769	100,779
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
56	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	103,640	103,712
SICAV MIXTES								
57	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	31/05/11	0,880	75,602	68,777	68,796
58	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	10/05/11	2,808	155,524	135,213	135,611
59	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 340,069	1 343,189
60	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	18/04/11	2,720	112,581	103,723	103,705
61	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	18/04/11	1,563	116,359	107,667	107,336
62	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	09/05/11	0,755	95,575	80,777	80,533
63	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,644	15,657
64	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	27/04/11	4,334	277,442	245,932	245,705
65	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	16/05/11	2,012	51,249	43,532	43,175
66	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 011,445	2 008,912
67	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	12/05/11	1,386	78,987	72,092	71,954
68	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	10/05/11	1,293	58,113	54,573	54,483
69	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	25/05/11	1,516	103,331	96,483	96,452
70	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	25/05/11	1,992	113,779	104,223	104,174
71	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	25/05/11	0,115	110,018	94,788	94,742
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
72	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	31/05/11	0,210	11,692	11,239	11,243
73	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	31/05/11	0,160	12,686	11,937	11,940
74	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	31/05/11	0,030	16,636	15,274	15,281
75	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	31/05/11	0,270	17,197	14,958	14,959
76	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	10/05/11	0,102	12,356	10,959	10,963
77	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	28/04/11	0,942	128,457	103,998	103,581
78	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	118,190	117,779
79	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	122,565	122,231
80	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	27/05/11	0,137	20,621	17,985	17,942
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
81	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	100,377	100,396
82	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	104,177	104,230
83	FCP AMEN CEA	Amen Invest	28-mars-11	-	-	-	99,974	100,056
84	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	18/04/11	3,064	150,176	127,473	128,931
85	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	9,507	9,520
86	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	108,906	108,895
87	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	113,004	112,980
88	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	98,818	99,074
89	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	97,871	98,198
90	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	30/05/11	2,065	184,646	172,346	175,352
91	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	30/05/11	1,967	162,241	154,491	156,011
92	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	30/05/11	3,786	140,166	138,965	137,265
93	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	30/05/11	236,843	10 740,784	9 584,964	9 558,921
94	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	179,873	182,980
95	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	118,124	120,864
96	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 285,111	1 298,747
97	FCP SAFA	SMART Asset Management	27-mai-11	-	-	-	-	100,000
98	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	95,241	94,356
99	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	106,997	107,236
##	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	31/05/11	71,680	10 395,971	9 696,126	9 660,383

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

du
CMF
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV BH PLACEMENT
ARRETEE AU 31/03/2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31 MARS 2011.

En application des dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous vous transmettons ci-joint notre rapport sur les états financiers trimestriels de la société SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 31 mars 2011.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 31 mars 2011, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes

La « SICAV BHP » détient des valeurs mobilières non admises à la cote de la bourse. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 29 de la loi 2001-83 relative au code des organismes de placement collectif et l'article 2 du décret 2001-2278.

- Le ratio représenté par le rapport entre le portefeuille titres et le total actif devrait, selon la réglementation en vigueur être égal au maximum de 80%. Ce rapport calculé par nos soins, s'élève environ à **94.55%**.
- Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 5% de leur actif net en parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Le taux d'emploi de l'actif net de la SICAV BHP en titres SICAV BHO est de **8.94%**.
- Bien qu'au courant du trimestre des valeurs du portefeuille n'ont pas fait l'objet d'offres et de demandes pendant un nombre significatif de séances de bourse et suite à la suspension de la bourse de Tunis, la SICAV BHP n'a pas pratiqué une décote sur le dernier cours boursier des titres concernés et ce conformément à ses méthodes comptables.

De plus SICAV BHP n'a pas pratiqué une décote sur les titres ICF et SIMPA NG J01072010 n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de la bourse après la suspension.

Le commissaire aux comptes

**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI
Associé**

BILAN
au 31 mars 2011
(unité: TND)

ACTIF	Notes	31/03/2011	31/03/2010	31/12/2010
AC - 1 Portefeuille-titres	3-1	5 217 027	4 998 895	5 363 532
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 081 788	3 757 014	4 240 031
b- Obligations et valeurs assimilées		1 135 239	1 241 881	1 123 501
c- Autres valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		300 124	654 710	754 699
a- Placements monétaires		-	499 881	-
b- Disponibilités		300 124	154 829	754 699
AC 3 - Créances d'exploitation				
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	-	-
b- Titres de créances échus		-	-	-
c- Autres créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs				
TOTAL ACTIF		5 517 151	5 653 604	6 118 231
PASSIF				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-2	6 909	6 052	7 669
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-3	249 791	244 127	245 518
TOTAL PASSIF		256 700	250 179	253 187
ACTIF NET				
CP1 - Capital		5 031 124	5 165 551	5 636 270
CP- 2 Sommes distribuables	3-4	229 327	237 875	228 772
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		228 797	229 595	107
b- Sommes distribuables de l'exercice		530	8 281	228 666
TOTAL ACTIF NET	3-5	5 260 451	5 403 426	5 865 043
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 517 151	5 653 604	6 118 231

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2011
(Unité en TND)

	Notes	Période du 01/01/2011 au 31/03/2011	Période du 01/01/2010 au 31/03/2010	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	11 737	13 003	280 083
a- Dividendes		-	-	229 083
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 737	13 003	50 319
c- Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	1 798	5 962	13 572
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 536	18 966	293 655
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	5 729	6 052	26 772
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 806	12 914	266 883
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	1 819	3 836
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	7 277	5 959	33 686
RESULTAT D'EXPLOITATION		530	8 774	237 034
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>			-146	-8 368
SOMMES DISTIBUABLES DE LA PERIODE		530	6 555	228 666
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	494	8 368
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-	258 594	-72 854	-324 590
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres	-	328 198	141 946	988 080
* Frais de négociation	-	19 542	-16 182	-117 780
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-	605 804	61 685	782 743

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2011
 (Unité en TND)

	<i>Période du</i> <i>01/01/2011 au</i> <i>31/03/2011</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2010 au</i> <i>31/03/2010</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2010 au</i> <i>31/12/2010</i>
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a- Résultat d'exploitation	529	8 774	237 034
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	-258 594	327 605	-324 590
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-328 198	-106 342	988 080
d- Frais de négociation des titres	-19 542	-18 784	-117 780
	-	-	336 590
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>			
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>			
a- Souscriptions	15 154	1 027 307	9 910 397
* Capital	29 200	2 057 000	19 370 200
* Régularisation des sommes non distribuables	-14 633	300 192	9 740 293
* Régularisation des sommes distribuables	589	8 112	280 490
* Droits d'entrée	-	-	-
b- Rachats	13 942	3 388 532	12 194 473
* Capital	28 000	6 794 900	23 583 500
* Régularisation des sommes non distribuables	-14 620	110 468	11 671 081
* Régularisation des sommes distribuables	563	2 997	282 054
* Droits de sortie	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-604 593	-2 299 541	-1 837 923
<u>AN 4 - Actif net</u>			
a- En début de période	5 865 043	7 702 967	7 702 967
b- En fin de période	5 260 451	5 403 426	5 865 043
<u>AN 5 - Nombre d'actions (ou de parts)</u>			
a- En début de période	113 702	155 835	155 835
b- En fin de période	113 714	108 456	113 702
VALEUR LIQUIDATIVE	46.260	49.821	51.583
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-41.85%		8.64%

Notes aux états financiers trimestriels
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2011 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évaluées, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2011 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/03/2011, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/03/2011 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix

d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-5 EVENEMENT MARQUANT

Suite aux événements qu'a connus la Tunisie au mois de janvier 2011, le titre Sicav BHP a été suspendu du 17/01/2011 au 03/02/2011 et du 28/02/2011 au 08/03/2011. Il en est de même pour la bourse des valeurs mobilières de Tunis qui a connu une suspension à deux reprises soit du 17/01/2011 au 30/01/2011 et du 28/02/2011 au 06/03/2011.

3- Notes sur le bilan

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2011 à 5 217,072 dinars et se détaille par catégorie de titre comme suit:

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.03.2011	% actif	% actif net	Note / garantie
1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés:						
1- A - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote de la bourse:						
Actions :	741	4 351	3 600			
	298	180,987	485,823	65.26%	68.44%	
AMEN BANK	100	401,000	099,500	0,13%	0,13%	
ARTES	065	429,986	136,915	0,96%	1,01%	
ATL	850	471,122	151,500	0,89%	0,93%	
BT	169	185,241	473,422	3,23%	3,39%	
CARTHAGE CEMENT	197	521	508			
EL WIFACK LEASING	600	198,163	457,000	9,22%	9,67%	
ELECTRO STAR	7	13	13			
ESSOUKNA	24	60	34			
GIF	253	732,815	089,100	0,62%	0,65%	
ICF	441	388,500	947,500	0,38%	0,40%	
MAGASIN GENERAL	200	28	23			
MODERN LEASING	49	573	534			
ENNAKL	10	129	88			
SALIM	1	38	38			
SFBT	12	142	137			
SIAME	30	171	146			
SIMPAR NG J 01 07 2010	861	594,687	095,974	2,65%	2,78%	
SIMPAR	4	13	10			
SITS	115	475	359			
SOMOCER	2	3	3			
SOPAT	67	273	221			

	058	221,583	358,458		
SOTRAPIL	5	73	61		
	369	023,681	335,456	1,11%	1,17%
SOTUMAG	15	16	16		
	000	910,000	650,000	0,30%	0,32%
SPDIT SICAF	13	102	96		
	824	694,140	989,184	1,76%	1,84%
STB	14	282	144		
	876	829,593	297,200	2,62%	2,74%
TPR	21	119	106		
	049	491,349	465,842	1,93%	2,02%
TUNINVEST	4	50	32		
	000	013,500	072,000	0,58%	0,61%
TUNISAIR	79	166	155		
	287	034,213	402,520	2,82%	2,95%
TUNIS RE	8	115	105		
	500	710,941	536,000	1,91%	2,01%
Obligations:	13	1 116	1 135		
	500	650,000	238,774	20,58%	21,58%
AMEN BANK 2009 (B)	5	466	476		A B
	000	650,000	427,834	8,64%	8,64%
BH 2009	5	500	505		BH
	000	000,000	285,479	9,16%	9,16%
CHO 2009	1	100			BIAT
	000	000,000	101 566,557	1,84%	1,84%
WIFACK LEASE 2006/1	2				BH
	500	50 000,000	51 958,904	0,94%	0,94%
Droits	12				
	371	1,272	10 748,050	0,2%	0,19%
AMS DA	7	0,342	0,070	0,00%	0,00%
TUNIS RE DA	10	-	-	0,00%	0,00%
SFBT DA 5/61 300311	12		10		
	354	0,930	747,980	0,19%	0,20%
2 - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote de la bourse:					
BTS	50	500,000	500,000	0,01%	0,01%
	4				
OPCVM:	544	468839,826	70 054,080	8,52%	8,94%
SICAV BH	4		470		
OBLIGATAIRE	544	468839,826	054,080	8,52%	8,94%
	771		5 217		
Total Général	763	5937172,085	027		

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **6 909** dinars au 31-03-2011 et se détaille comme suit :

Désignation	31-03-2011	31-03-2010
Rémunération du gestionnaire à payer	5438	5 761
Rémunération du dépositaire	1471	291
Total	6 909	6 052

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2011 à **249 791** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31-03-2011	31-03-2010
Jetons de présence	4050	2 263
Actionnaires dividendes à payer	221521	221 569
Redevances CMF à payer	5548	461
Etat retenues à la source	53	53
Honoraires CAC à payer	18 310	14 365
Rémunération P.conseil & DG	300	300
TCL à payer	9	13
Autres créditeurs	-	5 103
Total	249 791	244 127

3-4 Notes sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-03-2011 se détaille ainsi :

Désignations	31.03.2011		
	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	237 034	-8 369	228 666
Exercice 2011	530	0	529
Total	237 564	-8 369	229 195

3-5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2011 au 31-03-2011 se détaillent ainsi :

Libellés	31.03.2011	31.03.2010
Capital au 1^{ER} janvier		
• En nominal	11 370 200	15 583 500
• Frais de négociation	-117 780	-85 005
• Différence d'estimation	-324 590	1 134 541
• Plus / Moins values réalisés	988 080	-552.713
• Régularisations	-6 050 867	8 377 356
• Capital en VL	5 865 043	7 702 967
• Nombre de titre	113 702	155 835
Souscriptions réalisés (en nominal)		
• Montant	29 200	2 057 000
• Nombre de titres	292	20 570
Rachats effectués (en nominal)		
• Montant	28 000	6 794 900
• Nombre de titres	280	67 949
Capital au 31.03		
• En nominal	11 371 400	10 845 600
• Frais de négociation	-19 542	-16 182
• Différences d'estimation	-258 594	-72 854
• Plus / Moins values réalisés	-328 198	141 946
• Régularisations	-5 504 616	5 495 084
• Capital en VL	5 260 451	5 403 426
• Nombre de titres	113 714	108 456
• Nombre d'actionnaires	184	177

4- Notes sur l'état de résultats**4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre**

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31-03-2011 la somme de 11 737 dinars et se détaillent ainsi :

Revenues	31.03.2011	31.03.2010
Dividendes	-	-
Revenues des obligations & valeurs assimilées	11 737	13 003
Total	11 737	13 003

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2011 à 1 798 dinars et présente le montant des intérêts courus au titre de la période allant du 01-01-2011 au 31-03-2011 sur les certificats de dépôt et se détaille ainsi :

Intérêts	31.03.2011	31.03.2010
Certificat de dépôt	1 798	5 962
Total	1 798	5 962

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2011 à 5 729 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2011	31.03.2010
Rémunération du gestionnaire	5 438	5 761
Rémunération du dépositaire	291	291
Total	5 729	6 052

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2011 à 7 277 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2011	31.03.2010
Redevances CMF	1 326	1 396
Honoraires commissaires aux comptes	3 929	2 892
Jetons de présence	925	559
Rémunération du président de conseil & DG	1 059	1 059
TCL	34	50
Autres charges	4	3
Total	7 277	5 959

4-5 Ratios de gestion des placements :

- **Charges de gestion des placements / actif net** soit : $5\,729 / 5\,260\,451 = 0,11\%$
- **Autres charges / actif net** soit : $7\,277 / 5\,260\,451 = 0,14\%$

4-6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV BH OBLIGATAIRE
ARRETEE AU 31/03/2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31 MARS 2011.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêté au 31 Mars 2011.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Mars 2011, établis conformément aux Normes Comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission conformément aux normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôt.

2/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 17,19 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH et certificats de dépôts) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des observations sur la composition de l'actif citées au niveau des points 1 et 2, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêtés au 31 Mars 2011, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2011.

Le commissaire aux comptes
P/ CMC – DFK International
Dhahbi SGHAIRI

BILAN

arrêté au 31/03/2011

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	31/03/2011	31/03/2010	31/12/2010
Portefeuille - titres	3-1	75 516 978	63 566 158	73 471 382
ctions, Valeurs assimilées et droits rattachés				
bligations et Valeurs assimilées		73 932 946	61 745 270	71 837 511
utres Valeurs		1 584 032	1 820 889	1 633 871
Placements monétaires et disponibilités		32 872 501	37 319 714	31 487 880
acements monétaires	3-3	18 543 633	20 523 061	13 692 316
isponibilités		14 328 868	16 796 653	17 795 564
Créances d'exploitation		-	-	-
Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		108 389 479	100 885 873	104 959 262
E				
Opérateurs créditeurs	3-6	119 316	114 785	126 125
Autres créditeurs divers	3-7	482 640	672 875	473 246
TOTAL PASSIF		601 956	787 660	599 371
NET				
Capital	3-5	102 676 270	95 203 022	100 372 045
Sommes distribuables		5 111 254	4 895 190	3 987 845
ommes distribuables des exercices antérieurs		4 079 689	3 948 060	31
ommes distribuables de l'exercice		1 031 565	947 130	3 987 815
ACTIF NET		107 787 523	100 098 212	104 359 890
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		108 389 479	100 885 873	104 959 262

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 Mars 2011

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2011 au 31/03/2011	Période du 01/01/2010 au 31/03/2010 (*)	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010 (*)
<u>- Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	839 858	693 694	3 000 490
Dividendes				
Revenus des obligations et valeurs assimilées		820 804	675 025	2 925 178
Revenus des autres valeurs		19 054	18 668	75 312
<u>- Revenus des placements monétaires</u>	3-4	343 577	451 785	1 794 762
AL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 183 435	1 145 479	4 795 252
<u>- Charges de gestion des placements</u>	3-8	118 136	114 785	485 688
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		1 065 299	1 030 694	4 309 564
<u>- Autres produits</u>		-	-	-
<u>- Autres charges</u>	3-9	39 824	45 462	159 788
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 025 475	985 232	4 149 776
<u>- Régularisation du résultat d'exploitation</u>		6 089	-38 101	-161 961
REVENUS NETS DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 031 565	947 130	3 987 815
<u>- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-6 089	38 101	161 961
variation des +/- values potentielles sur titres values réalisées sur cession des titres is de négociation		-7 362	-7 199	-29 694
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 018 113	978 032	4 120 082

société a reclassé les produits des agios créditeurs de la rubrique "autres produits" à celle de "Revenus des placements monétaires" et par conséquent les données comparatives ont été retraitées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET*Période du 1er Janvier au 31 Mars 2011**(Unité : en Dinars Tunisiens)*

	<i>Période du 01/01/2011 au 31/03/2011</i>	<i>Période du 01/01/2010 au 31/03/2010</i>	<i>Période du 01/01/2010 au 31/12/2010</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	1 025 475	985 232	4 149 776
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-7 362	-7 199	-29 694
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	-	-
d - Frais de négociation de titres	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	4 151 372
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	27 875 424	31 561 439	143 801 691
* Capital	27 060 100	30 596 700	141 151 200
* Régularisation des sommes non distrib.	-391 506	-433 852	-2 016 556
* Régularisation des sommes distrib.	1 206 829	1 398 591	4 667 047
b - Rachats	25 465 904	37 912 697	144 881 947
* Capital	24 714 600	36 745 700	142 035 000
* Régularisation des sommes non distrib.	-357 592	-521 069	-2 030 091
* Régularisation des sommes distrib.	1 108 896	1 688 065	4 877 038
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 427 633 -	5 373 225 -	1 111 547

AN 4 - Actif Net

a - En début de période	104 359 890	105 471 437	105 471 437
b - En fin de période	107 787 523	100 098 212	104 359 890

AN 5 - Nombre de parts

a - En début de période	1 018 413	1 027 251	1 027 251
b - En fin de période	1 041 868	965 761	1 018 413

VALEUR LIQUIDATIVE	103,456	103,647	102,473
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,89%	3,85%	3,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtés au 31 / 03 / 2011****(Unité en Dinars Tunisiens)****1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2011, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005 au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les obligations détenues sur la société « BATAM » ont fait l'objet d'une dépréciation pour risque de défaut de paiement à concurrence du coût d'acquisition.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**3 - 1 Note sur le portefeuille - titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2011, à 75 516 978 Dinars, contre un solde de 63 566 158 Dinars au 31/03/2010.

L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Mars 2011 se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.03.2011	% actif	% actif net	Note / garantie
BTA	10 600	10 600 000	11 211 111	10,34%	10,40%	
BTA 6% Mars 2012	600	600 000	601 341	0,55%	0,56%	Etat
BTA7,5% Avril2014	9 500	9 500 000	10 105 726	9,32%	9,38%	Etat
BTA 5,50% Mars 2019	500	500 000	504 044	0,47%	0,47%	Etat
Obligations de sociétés	724 000	61 416 325	62 721 835	57,87%	58,19%	
AIL 2010-1	8 000	800 000	832 956	0,77%	0,77%	BBB+
AMEN BANK 2009 (A)	20 000	1 866 600	1 907 403	1,76%	1,77%	A B
AMEN BANK 2009 (B)	15 000	1 399 950	1 429 284	1,32%	1,33%	A B
AMEN BANK 2010	40 000	4 000 000	4 095 051	3,78%	3,80%	A B
ATB 2007/1	20 000	1 760 000	1 836 468	1,69%	1,70%	ATB
ATL 2008/1	5 000	300 000	313 078	0,29%	0,29%	BBB
ATL 2006/1	25 000	1 500 000	1 561 973	1,44%	1,45%	BBB
ATL 2007/1	25 000	1 000 000	1 030 345	0,95%	0,96%	BBB
ATL 2009/3	25 000	2 000 000	2 020 668	1,86%	1,87%	BBB
ATL 2010-1 5 ANS VAR	10 000	1 000 000	1 026 392	0,95%	0,95%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	12 000	1 200 000	1 210 377	1,12%	1,12%	Attijari Bank
ATTIJARI LEASING 2010-1	15 000	1 500 000	1 534 983	1,42%	1,42%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2009	7 500	750 000	755 967	0,70%	0,70%	BBB+
BH 2009	75 000	7 500 000	7 579 282	6,99%	7,03%	BH
BH SUB 2007	10 000	800 000	811 240	0,75%	0,75%	BH
BNA 2009	25 000	2 333 325	2 432 468	2,24%	2,26%	BNA
BTE 2009	30 000	2 700 000	2 761 516	2,55%	2,56%	BTE
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	700 000	715 258	0,66%	0,66%	BTE
BTEI 2004	10 000	200 000	206 903	0,19%	0,19%	BTE
BTK 2009 (C)	15 000	1 399 950	1 405 348	1,30%	1,30%	BTK
BTKD 2006	20 000	400 000	405 699	0,37%	0,38%	BTK
CHO2009	7 000	700 000	710 966	0,66%	0,66%	BIAT
CHO-2009	2 000	200 000	202 144	0,19%	0,19%	BIAT
CIL 2009/2	7 500	600 000	613 996	0,57%	0,57%	BBB
CIL 2010/2	30 000	3 000 000	3 052 660	2,82%	2,83%	BBB
CIL 2011/1 FX	5 000	500 000	502 712	0,46%	0,47%	BBB
CIL 2011/1 VAR	5 000	500 000	502 584	0,46%	0,47%	BBB
E S AMEN BANK 2008	7 500	675 000	707 622	0,65%	0,66%	A B
HL 2009/1	7 500	600 000	617 921	0,57%	0,57%	BB+
HL 2009/2	10 000	800 000	818 130	0,75%	0,76%	BB+
HL 2010/2	30 000	3 000 000	3 045 153	2,81%	2,83%	BB+
HL 2010-1	10 000	1 000 000	1 032 232	0,95%	0,96%	BB+
HOTEL HOURIA2000	8 000	100 000	104 864	0,10%	0,10%	BTL
MEUBLATEX 2008 TR A	5 000	500 000	512 782	0,47%	0,48%	BH
MEUBLATEX 2008 TR F	5 000	500 000	512 782	0,47%	0,48%	BTL
MEUBLATEX INDUST.	4 000	400 000	416 096	0,38%	0,39%	A B

2010 (A)						
PANOBOIS 2007	5 000	500 000	525 359	0,48%	0,49%	BTE
SKANES-BEACH	4 000	80 000	83 750	0,08%	0,08%	BTE / AB
STB 2008/1	5 000	437 500	455 581	0,42%	0,42%	STB
STB 2008/2	25 000	2 187 500	2 200 589	2,03%	2,04%	STB
STB 2010/1 (B)	20 000	1 866 600	1 868 546	1,72%	1,73%	STB
STM 2007	12 000	960 000	986 259	0,91%	0,92%	BTE
TL 2007-1	15 000	600 000	608 121	0,56%	0,56%	BBB+
TUNISIE LEASING 2009-2	5 000	400 000	400 134	0,37%	0,37%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	15 000	1 500 000	1 523 856	1,41%	1,41%	BBB+
UIB 2009 TRANCHE A	20 000	1 800 000	1 853 438	1,71%	1,72%	UIB
UIB 2009 TRANCHE B	30 000	2 799 900	2 886 981	2,66%	2,68%	UIB
WIFAKLEASE2006/1	5 000	100 000	103 918	0,10%	0,10%	BH
FCC	3 000	1 574 614	1 584 032	1,46%	1,47%	
FCC 2 BIAT P2	1 000	1 000 000	1 005 647	0,93%	0,93%	AAA
FCC BIAT P1	1 600	174 614	176 047	0,16%	0,16%	AAA
FCC BIAT P2	400	400 000	402 339	0,37%	0,37%	AAA
Total Général		73 590 939	75 516 978	69,67%	70,06%	

Les entrées du portefeuille titres au cours du 1^{er} trimestre 2011, concernent les souscriptions aux emprunts obligataires pour montant total de 2 200 000 Dinars.

Les sorties du portefeuille titres au cours du 1^{er} trimestre 2011, concernent les remboursements des obligations de sociétés échus, les remboursements des BTA, ainsi que les parts des fonds communs de créances pour un montant total de 739 364 Dinars.

3 - 2 Note sur les revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille - titres totalisent 839 858 Dinars pour la période allant du 01/01/2011 au 31/03/2011, contre 693 694 Dinars du 01/01/2010 au 31/03/2010, et se détaillent ainsi :

Désignation	31/03/2011	31/03/2010	31/12/2010
- Revenus des obligations	667 730	524 204	2 306 631
- Revenus des Bons du Trésor	153 074	150 821	618 547
- Revenus des FCC	19 054	18 668	75 312
Total	839 858	693 694	3 000 490

3 - 3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2011, à 18 543 633 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif	Emetteur	Garantie
Certificats de dépôts	1 998 158	1 998 895	1,84%	1,85%	BH
BDT0804/080411ML	479 419	499 605	0,46%	0,46%	F2
BDT1002/090811ML	1 955 286	1 967 706	1,82%	1,83%	F2
BDT1503/150312ML	955 816	957 868	0,88%	0,89%	F2
BDT2004/200411ML	1 917 677	1 995 715	1,84%	1,85%	F2
BDT2804/280411ML	1 438 257	1 495 433	1,38%	1,39%	F2
BT0203/020314SIH EI Mouradi	2 000 000	2 008 667	1,85%	1,86%	BH
BT0203/020314ST EI Mouradi	500 000	502 167	0,46%	0,47%	BH
BT0404/040413SIH EI Mouradi	1 000 000	1 052 289	0,97%	0,98%	BH
BT2202/220215SHM GOLF	1 000 000	1 005 489	0,93%	0,93%	BH
BT2202/220215SITS	1 000 000	1 005 489	0,93%	0,93%	BH
BT2812/281214SIH EI Mouradi	2 000 000	2 027 156	1,87%	1,88%	BH
BT2812/281214STM	2 000 000	2 027 156	1,87%	1,88%	BH
Total	18 244 613	18 543 633	-		

3 - 4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2011 au 31/03/2011, à 343 577 Dinars contre 451 784 Dinars pour la période allant du 01/01/2010 au 31/03/2010, et représente le montant des intérêts courus sur les comptes à terme, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie :

Désignation	31/03/2011	31/03/2010	31/12/2010
Intérêts des comptes à terme	160 560	201 677	884 188
Intérêts des billets de trésorerie	178 571	208 606	824 188
Intérêts des certificats de dépôt	4 446	41 501	86 386
Total	343 577	451 784	1 794 762

3 - 5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2011, se détaillent ainsi :

Libellé	1 ^{er} trimestre 2011	1 ^{er} trimestre 2010
CAPITAL AU 1^{ER} JANVIER		
Montant	100 372 045	101 272 004
Nbre de titres	1 018 413	1 027 251
Nbre d'actionnaires	764	659
SOUSCRIPTIONS REALISEES		
Montant (Nominal)	27 060 100	30 596 700
Régl. des sommes non distribuables	-391 506	-433 852
Nbre de titres émis	270 601	305 967
RACHATS EFFECTUES		
Montant (Nominal)	24 714 600	-36 745 700
Régl. des sommes non distribuables	-357 592	-521 069
Nbre de titres rachetés	247 146	367 457
AUTRES EFFETS SUR LE CAPITAL		
Moins values potentielles sur titres	-7 362	-7 199
CAPITAL AU 31 MARS		
Montant	102 676 270	95 203 022
Nbre de titres	1 041 868	965 761
Nbre d'actionnaire	789	707

3 - 6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2011, à 119 316 Dinars contre 114 785 Dinars au 31/03/2010, et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2011	31/03/2010	31/12/2010
Rémunération du gestionnaire à payer	117 845	114 494	124 945
Rémunération du dépositaire à payer	1471	291	1 180
Total	119 316	114 785	126 125

3 - 7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2011, à 482 640 Dinars contre 672 875 Dinars au 31/03/2010, et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2011	31/03/2010	31/12/2010
Jetons de présence	16 199	15 849	12 500
Actionnaires dividendes à payer	426 131	617 425	426 131
Etat retenue à la source	53	53	53
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	29 852	29 790	23 953
Redevance C M F à régler	9 188	8 592	9 276
T C L à payer	918	866	1 033
Rémunérations à payer	300	300	300
Total	482 640	672 875	473 246

3 - 8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôts et de gestion conclues par la « SICAV BH OBLIGATAIRE ». Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2011, à 118 136 Dinars contre 114 785 Dinars au 31/03/2010, et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2011	31/03/2010	31/12/2010
Rémunération du gestionnaire	117 845	114 494	484 508
Rémunération du dépositaire	291	291	1 180
Total	118 136	114 785	485 688

3 - 9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du Président de Conseil. Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2011, à 39 824 Dinars contre 45 462 Dinars au 31/03/2010, et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2011	31/03/2010	31/12/2010
Redevance C.M.F	26 305	25 561	108 120
Honoraires du Commissaire aux comptes	5 898	5 787	22 783
Jetons de présence	3 699	10 224	12 500
Rémunération du Président de Conseil	1 059	1 059	4 235
T.C.L.	2 859	2 805	12 042
Autres charges	4	27	108
Total	39 824	45 462	159 788

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2010** tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **17 juin 2011** accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes M. Ahmed BELAIFA et M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

(en Milliers de Dinars)

	Note	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
<u>ACTIF</u>					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	III-1	272 825	146 130	126 695	86,70%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	1 246 709	1 436 715	-190 006	-13,23%
Créances sur la clientèle	III-3	3 972 578	3 522 010	450 568	12,79%
Portefeuille-titre commercial ⁽¹⁾	III-4	543 577	628 965	-85 388	-13,58%
Portefeuille d'investissement ⁽¹⁾	III-5	201 511	179 876	21 635	12,03%
Valeurs immobilisées	III-6	142 393	119 756	22 637	18,90%
Autres actifs	III-7	142 005	137 597	4 408	3,20%
TOTAL ACTIF		6 521 598	6 171 049	350 549	5,68%
<u>PASSIF</u>					
Banque Centrale et CCP	IV-1	2 097	1 916	181	9,48%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	91 253	104 459	-13 206	-12,64%
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	5 601 795	5 310 645	291 150	5,48%
Emprunts et Ressources spéciales	IV-4	143 982	143 197	785	0,55%
Autres passifs	IV-5	160 549	119 931	40 618	33,87%
TOTAL PASSIF		5 999 676	5 680 148	319 528	5,63%
<u>CAPITAUX PROPRES</u>					
Capital		170 000	170 000	0	0,00%
Réserves		263 627	250 300	13 327	5,32%

⁽¹⁾ Les soldes de 2009 ont été retraités pour les besoins de comparabilité des états financiers. Cf. note II-6-2

Autres capitaux propres	33	47	-14	-29,79%	
Résultats reportés	23 523	10 463	13 060	124,82%	
Résultat de l'exercice	64 739	60 091	4 648	7,73%	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	V	521 922	490 901	31 021	6,32%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 521 598	6 171 049	350 549	5,68%

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

(en Milliers de Dinars)

	Note	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
<u>Passifs éventuels</u>					
Cautions, Avals et autres garanties données		1 048 147	1 036 090	12 057	1,16%
<i>a - En faveur d'établissements bancaires et financiers</i>		346 493	397 414	-50 921	-12,81%
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		701 654	638 676	62 978	9,86%
Crédits documentaires		342 358	379 021	-36 663	-9,67%
<i>a - En faveur de la clientèle</i>		315 296	290 155	25 141	8,66%
<i>b - Autres</i>		27 062	88 866	-61 804	-69,55%
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	VI	1 390 505	1 415 111	-24 606	-1,74%
<u>Engagements donnés</u>					
Engagements de financement donnés		98 925	45 120	53 805	119,25%
<i>En faveur de la clientèle</i>		98 925	45 120	53 805	119,25%
Engagement sur titres		4 929	4 215	714	16,94%
<i>a - Participations non libérées</i>		4 857	4 101	756	18,43%
<i>b - Titres à recevoir</i>		72	114	-42	-36,84%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	VI	103 854	49 335	54 519	110,51%
<u>Engagements reçus</u>					
Garanties reçues		1 384 853	1 238 615	146 238	11,81%
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	VI	1 384 853	1 238 615	146 238	11,81%

ETAT DE RESULTAT

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010
(en Milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2010	Exercice 2009	Variation	En %
Produits d'exploitation bancaire					
Intérêts et revenus assimilés	VII-1-1	285 948	261 190	24 758	9,48%
Commissions (en produits)	VII-1-2	62 947	53 861	9 086	16,87%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VII-1-3	68 182	63 447	4 735	7,46%
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-1-4	10 235	6 483	3 752	57,88%
Total produits d'exploitation	VII-1	427 312	384 981	42 331	11,00%
Charges d'exploitation bancaire					
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-2-1	-119 201	-118 255	-946	-0,80%
Commissions encourues	VII-2-2	-4 154	-3 816	-338	-8,86%
Total charges d'exploitation	VII-2	-123 355	-122 071	-1 284	-1,05%
Produit Net Bancaire		303 957	262 910	41 047	15,61%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-3	-48 124	-36 794	-11 330	30,79%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VII-4	6 192	-2 153	8 345	-387,60%
Autres produits d'exploitation	VII-5	3 319	2 763	556	20,12%
Frais de personnel	VII-6	-120 235	-109 226	-11 009	10,08%
Charges générales d'exploitation	VII-7	-36 206	-31 334	-4 872	15,55%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VII-8	-15 409	-14 900	-509	3,42%
Résultat d'exploitation		93 494	71 266	22 228	31,19%
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	VII-9	-1 946	-1 743	-203	11,65%
Impôts sur les bénéfices	VII-10	-26 809	-9 432	-17 377	184,23%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		64 739	60 091	4 648	7,73%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2010	Exercice 2009
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		414 659	385 314
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-121 429	-120 638
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		10 020	-177 544
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-459 587	-571 505
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		256 269	528 002
Titres de placement / Titres de transaction		2 680	3 215
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-147 101	-134 062
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-8 308	25 722
Impôts sur les sociétés		-5 277	-20 066
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		-58 076	-81 562
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		4 125	5 304
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		-12 334	-31 949
Acquisitions cessions sur immobilisations		-40 819	-35 930
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-49 028	-62 575
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission / Remboursement d'emprunts		-20 278	-29 242
Augmentation / diminution ressources spéciales		16 238	9 692
Dividendes versés		-34 000	-15 300
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-38 040	-34 850
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	IX-1	-23 614	-22 861
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-121 530	-201 848
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 806 674	2 008 522
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	IX-2	1 685 144	1 806 674

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2010

Note I – Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués et présentation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31-12-2010 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

II-1. Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat du 31-12-2010 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2010 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2010 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31-12-2010 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2010 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2010 sont en revanche inclus dans le résultat du 31-12-2010.

II-2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2010 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2010 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2010 sont diminuées du résultat.

II-3. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2010 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2010 et un montant des produits réservés.

II-4. Les règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation des titres détenus par la Banque a été effectuée au 31-12-2010. Cette évaluation a permis de déterminer un montant de provisions requises sur ces titres et un montant de la dotation aux provisions pris en considération dans l'arrêté des états financiers du 31-12-2010.

Cette évaluation a été arrêtée sur la base du dernier cours boursier du mois de décembre 2010 pour les titres cotés et de la situation financière des sociétés émettrices pour les titres non cotés.

Les plus values latentes déterminées pour les titres de placement, les titres de participations, les parts dans les entreprises liées ou coentreprises ne sont pas prises en compte dans le résultat du 31-12-2010.

Les moins values latentes sur l'ensemble de ces catégories de titres sont par contre constatées sous forme de provisions sur titres.

II-5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2010 et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2010. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2010.

II-6. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2010, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2009 que celles relatives à l'année 2010.

Les données relatives à l'année 2009 sont conformes à celles publiées dans le cadre des états financiers qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 Mai 2010.

II-6-1. Comptabilisation des bons de trésor

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2010 ont enregistré, par rapport à 2009, un changement dans les règles de gestion et de prise en compte des revenus des bons de trésor assimilables. Ce changement a consisté essentiellement en la non prise en compte des produits des cessions des BTA susceptibles d'être rachetés.

Pour des besoins de comparabilité entre une période et une autre, le retraitement des états financiers arrêtés au 31/12/2009 tels qu'approuvés par l'AGO des actionnaires du 28 mai 2010, en adoptant les règles qui sont actuellement appliquées, aboutit à la baisse des gains nets sur titres de transactions et en conséquence du Produit Net Bancaire de 5 343 mD, en

passant de 262 910 mD au niveau de l'ancienne situation à 257 567 mD dans la nouvelle situation. Ce retraitement concerne les postes suivants :

Rubrique	Nouvelle situation	Ancienne situation	Variation
Gain net sur titres de transactions	27 603	32 946	-5 343
Titres de transaction	601 648	606 991	-5 343

Compte tenu de ce retraitement, la nouvelle situation de 2009 comparée à celle de 2010 se présente comme suit :

	Note	Exercice 2010	Exercice 2009	Variation	En %
Produits d'exploitation bancaire					
Intérêts et revenus assimilés	VII-1-1	285 948	261 190	24 758	9,48%
Commissions (en produits)	VII-1-2	62 947	53 861	9 086	16,87%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VII-1-3	68 182	58 104	10 078	17,34%
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-1-4	10 235	6 483	3 752	57,88%
Total produits d'exploitation	VII-1	427 312	379 638	47 674	12,56%
Charges d'exploitation bancaire					
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-2-1	119 201	118 255	946	0,80%
Commissions encourues	VII-2-2	4 154	3 816	338	8,86%
Total charges d'exploitation	VII-2	123 355	122 071	1 284	1,05%
Produit Net Bancaire		303 957	257 567	46 390	18,01%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-3	-48 124	-36 794	-11 330	30,79%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VII-4	6 192	-2 153	8 345	-387,60%
Autres produits d'exploitation	VII-5	3 319	2 763	556	20,12%
Frais de personnel	VII-6	-120 235	-109 226	-11 009	10,08%
Charges générales d'exploitation	VII-7	-36 206	-31 334	-4 872	15,55%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VII-8	-15 409	-14 900	-509	3,42%
Résultat d'exploitation		93 494	65 923	27 571	41,82%
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	VII-9	-1 946	-1 743	-203	11,65%
Impôts sur les bénéfices	VII-10	-26 809	-9 432	-17 377	184,23%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		64 739	54 748	9 991	18,25%

II-6-2. Structure du portefeuille-titres

Un reclassement du portefeuille titres commercial au portefeuille titres d'investissement a été effectué pour un montant de 1 500 mD.

Ce reclassement concerne les postes suivants :

Rubrique	Nouvelle situation	Ancienne situation	Variation
Portefeuille-titre commercial	628 965	630 465	-1 500
Portefeuille d'investissement	179 876	178 376	+1 500

II-7. Evènements post-clôture

- a) Description de l'événement survenu après la clôture de l'exercice :

Suite aux émeutes survenues en date du 14 janvier 2011, quelques agences de la BIAT ont été sujettes à des dégâts matériels, ces dégâts sont d'une ampleur peu significative à l'exception de trois agences qui ont été gravement endommagées, ce qui a engendré un changement de lieu provisoire en attendant le réaménagement de leurs locaux.

- b) Estimation des dégâts subis par les agences de la BIAT :

Le contrat conclu entre la compagnie d'assurance et la BIAT garantit le remboursement des dommages matériels causés par les émeutes et mouvements populaires.

A cette date, le remboursement des dégâts n'est pas encore réalisé, ainsi, nous ne disposons pas d'une valeur exacte du montant à récupérer. Toutefois, l'expert désigné par la banque au niveau des trois agences gravement endommagées nous a communiqué des rapports qui détaillent les montants à récupérer et ce en appliquant des taux de vétusté appropriés à chaque équipement endommagé ou volé. Ces montants approximatifs dépassent la totalité de la VNC des équipements en question au niveau des trois agences citées.

NOTE III – Actif du bilan*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)*

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la Banque Centrale, Centre de chèques postaux et Trésorerie Générale de Tunisie ;
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers ;
- AC3 : Créances sur la clientèle ;
- AC4 : Portefeuille titres commercial ;
- AC5 : Portefeuille titres d'investissement ;
- AC6 : Valeurs immobilisées ;
- AC7 : Autres actifs.

III-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 126 695 mD ou 86,70% en passant d'une période à une autre de 146 130 mD à 272 825 mD. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Encaisses	45 633	49 052	-3 419	-6,97%
Avoirs chez la BCT	227 031	96 082	130 949	136,29%
Avoirs chez le CCP	94	996	-902	-90,56%
Créances rattachées	67	0	67	100,00%
Total	272 825	146 130	126 695	86,70%

III-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de cette rubrique est passé entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 1 436 715 mD à 1 246 709 mD, enregistrant ainsi une diminution de 190 006 mD ou 13,23%. Cette variation provient de :

- La baisse du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 225 504 mD ou 16,31% qui est passé de 1 383 019 mD au 31/12/2009 à 1 157 515 mD au 31/12/2010. Cette variation concerne les postes suivants :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Comptes de prêts à la BCT	269 502	790 385	-520 883	-65,90%
Comptes de prêts du marché interbancaire	873 065	571 697	301 368	52,71%
Créances rattachées sur prêts	2 228	1 487	741	49,83%
Comptes correspondants NOSTRI	2 790	4 469	-1 679	-37,57%
Comptes correspondants LORI	260	5 407	-5 147	-95,19%
Créances rattachées sur comptes correspondants	2	-15	17	-113,33%
Valeurs non imputées	9 668	9 589	79	0,82%
TOTAL	1 157 515	1 383 019	-225 504	-16,31%

- L'augmentation du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 35 498 mD ou 66,11% qui sont passées de 53 696 mD en Décembre 2009 à 89 194 mD en Décembre 2010. Cette hausse est principalement imputable à l'accroissement de nos concours en faveur des sociétés de Leasing sous forme de nouveaux crédits à moyen terme. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Crédits à moyen terme accordés aux sociétés de leasing	87 837	53 047	34 790	65,58%
Créances rattachées	1 357	649	708	109,09%
TOTAL	89 194	53 696	35 498	66,11%

III-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés, des crédits sur ressources spéciales courants et classés et des comptes courants associés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total des créances sur la clientèle est passé de 3 522 010 mD en Décembre 2009 à 3 972 578 mD en Décembre 2010 enregistrant ainsi une augmentation de 450 568 mD ou 12,79%. Il est ventilé comme suit :

Désignation		31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Comptes débiteurs de la clientèle	(1)	405 554	368 037	37 517	10,19%
Autres crédits à la clientèle	(2)	3 789 543	3 375 947	413 596	12,25%
Crédits sur ressources spéciales	(3)	96 030	81 326	14 704	18,08%
Total brut		4 291 127	3 825 310	465 817	12,18%
Provisions sur crédits à la clientèle	(4)	(276 588)	(259 008)	(17 580)	6,79%
Agios réservés	(4)	(41 961)	(44 292)	2 331	-5,26%
Total net		3 972 578	3 522 010	450 568	12,79%

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Les comptes débiteurs de la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 37 517 mD ou 10,19% en passant de 368 037 mD en Décembre 2009 à 405 554 mD en Décembre 2010. Ces comptes sont ventilés comme suit :

Désignation		31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Comptes débiteurs courants		339 501	313 702	25 799	8,22%
Comptes débiteurs douteux		37 886	27 525	10 361	37,64%
Avances sur dépôts à terme		16 070	15 909	161	1,01%
Créances rattachées		12 097	10 901	1 196	10,97%
TOTAL		405 554	368 037	37 517	10,19%

Le montant brut des comptes débiteurs douteux, s'élevant à 37 886 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

Désignation		31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Classe 2		2 250	2 371	-121	-5,10%
Classe 3		1 225	3 482	-2 257	-64,82%
Classe 4		34 411	21 672	12 739	58,78%
TOTAL		37 886	27 525	10 361	37,64%

(2) Autres concours à la clientèle :

Les autres concours à la clientèle sont passés entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 3 375 947 mD à 3 789 543 mD enregistrant une augmentation de 413 596 mD ou 12,25%. Le total de ce poste est ventilé comme suit :

Désignation		31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
-------------	--	------------	------------	-----------	------

Autres concours courants	(a)	3 420 279	2 987 191	433 088	14,50%
Autres concours douteux	(b)	369 264	388 707	-19 443	-5,00%
Comptes courants associés	(c)	0	49	-49	-100,00%
TOTAL		3 789 543	3 375 947	413 596	12,25%

(a) Les autres concours courants sont répartis comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Crédits commerciaux et industriels	2 304 001	2 123 240	180 761	8,51%
Crédits immobiliers, promoteurs	96 750	76 000	20 750	27,30%
Crédits immobiliers, acquéreurs	757 289	573 046	184 243	32,15%
Crédits agricoles	254 372	211 953	42 419	20,01%
Portefeuille escompte	3 412 412	2 984 239	428 173	14,35%
Valeurs non imputées	818	169	649	384,02%
Créances rattachées	26 646	22 821	3 825	16,76%
Intérêts perçus d'avance (en moins)	-19 597	-20 038	441	-2,20%
Total autres concours courants	3 420 279	2 987 191	433 088	14,50%

(b) Le montant brut des autres concours douteux, s'élevant à 369 264 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Classe 2	9 571	11 175	-1 604	-14,35%
Classe 3	5 827	11 196	-5 369	-47,95%
Classe 4	353 866	366 336	-12 470	-3,40%
TOTAL	369 264	388 707	-19 443	-5,00%

(c) Les comptes courants associés présentent un encours comptable nul au 31/12/2010 contre 49 mD au 31/12/2009 :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Nominal comptes courants associés	0	49	-49	-100,00%
Total comptes courants associés	0	49	-49	-100,00%

(3) Crédits sur ressources spéciales :

Les crédits sur ressources spéciales sont passés entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 81 326 mD à 96 030 mD enregistrant une augmentation de 14 704 mD ou 18,08%. Ces crédits sont composés des éléments suivants :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Crédits sur ressources spéciales courants	81 230	66 436	14 794	22,27%
Crédits sur ressources spéciales douteux	13 964	14 018	-54	-0,39%
Créances rattachées	836	872	-36	-4,13%
TOTAL	96 030	81 326	14 704	18,08%

Le montant brut des crédits sur ressources spéciales douteux totalisant 13 964 mD est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Classe 2	6	24	-18	-75,00%
Classe 3	25	171	-146	-85,38%
Classe 4	13 933	13 823	110	0,80%
TOTAL	13 964	14 018	-54	-0,39%

(4) Provisions sur crédits à la clientèle et Agios réservés

Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

i) Créances courantes :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Créances courantes hors engagements par signature et comptes courants associés	3 849 213	3 380 286	468 927	13,87%
Créances courantes sur comptes courants associés	0	49	-49	-100,00%
	3 849 213	3 380 335	468 878	13,87%
Valeurs non imputées	818	169	649	384,02%
Créances rattachées	39 579	34 594	4 985	14,41%
Intérêts perçus d'avance sur les crédits (en moins)	(19 597)	(20 038)	441	-2,20%
	3 870 013	3 395 060	474 953	13,99%

Engagements par signature courants	1 002 128	913 548	88 580	9,70%
TOTAL	4 872 141	4 308 608	563 533	13,08%

ii) *Créances douteuses brutes :*

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Créances douteuses hors engagements par signature et comptes courants associés	421 114	430 250	-9 136	-2,12%
Engagements par signature douteux	14 822	15 283	-461	-3,02%
TOTAL	435 936	445 533	-9 597	-2,15%

Ces créances douteuses hors comptes courants associés sont réparties entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Classe 2	13 239	14 154	-915	-6,46%
Classe 3	8 579	16 208	-7 629	-47,07%
Classe 4	414 118	415 171	-1 053	-0,25%
TOTAL	435 936	445 533	-9 597	-2,15%

Le calcul de ce volume de créances classées de la clientèle a abouti à la détermination d'un total de provisions requises et d'agios réservés de 327 404 mD, réparti entre les différentes catégories de créances comme suit :

Provisions requises	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Provisions requises sur engagements hors bilan	10 960	9 749	1 211	12,42%
Provisions requises et agios réservés sur créances du bilan	316 444	300 120	16 324	5,44%
TOTAL	327 404	309 869	17 535	5,66%

Le volume des provisions requises couvrant les créances sur la clientèle est affecté aux créances du bilan pour un montant de 316 444 mD et aux engagements hors bilan pour un montant de 10 960 mD.

Ce volume des provisions de 327 404 mD est affecté à hauteur de 41 961 mD sous forme d'agios réservés et de 285 443 mD sous forme de provisions sur créances douteuses.

Les provisions couvrant les créances du bilan qui ont été constituées pour un montant de 318 549 mD ont été imputées sur le montant des créances classées sus mentionnées.

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 10 960 mD.

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances sur la clientèle totalisent 329 509 mD ventilés comme suit :

Provisions constituées	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Agios réservés	41 961	44 292	-2 331	-5,26%
Provisions pour créances du bilan	276 588	259 008	17 580	6,79%
Provisions pour engagement hors bilan	10 960	9 749	1 211	12,42%
TOTAL	329 509	313 049	16 460	5,26%

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24. Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés.

III-4. Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 628 965 mD à 543 577 mD, enregistrant ainsi une baisse de 85 338 mD ou -13,58%.

Cette variation provient de la baisse du volume des titres de transactions de 77 900 mD ou 12,83% (due aux différentes opérations de souscriptions et de remboursements effectuées durant la période allant du 31/12/2009 au 31/12/2010) accompagnée par une diminution du total des titres de placement à hauteur de 7 488 mD ou 34,08%.

Le mouvement des titres ainsi que leur répartition entre les titres cédés à la clientèle et les titres gardés en portefeuille sont détaillés ci-après :

1) Titres de transaction :

a) Les titres de transaction souscrits et non encore remboursés sont ventilés pour leur valeur nominale en mD comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Bons de trésor assimilables	1 024 246	1 062 570	-38 324	-3,61%
Bons de trésor à court terme	44 000	106 600	-62 600	-58,72%
Bons de trésor zéro coupon	23 700	23 700	0	0,00%
Sous Total des titres de transaction en principal	1 091 946	1 192 870	-100 924	-8,46%
Créances et dettes rattachées et différence entre valeur nominale et valeur d'acquisition des BTA	31 675	35 508	-3 833	-10,79%
Total	1 123 621	1 228 378	-104 757	-8,53%

La variation des titres de transaction en Bons de trésor assimilables (BTA) s'élevant à 38 324 titres provient essentiellement de :

- Nouvelles adjudications en 2010 auprès du Trésor	60 000
- Transferts reçus des clients	25 201
- Remboursements des BTA en 2010	(114 496)
- Transferts effectués par les clients	(9 029)

La variation des titres de transaction en Bons de trésor à court terme (BTC) s'élevant à 62 600 titres provient essentiellement de :

- Nouvelles adjudications en 2010 auprès du Trésor	44 000
- Remboursements des BTC en 2010	(106 600)

b) Les titres de transactions sont répartis entre les titres gardés en portefeuille de la banque et les titres cédés à la clientèle et sont présentés pour leur valeur comptable en mD au 31/12/2010 comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
1) Titres gardés en portefeuille de la banque				
Bons de trésor assimilables	509 780	542 938	-33 158	-6,11%
Bons de trésor à court terme	715	48 710	-47 995	-98,53%
Bons de trésor zéro coupons	18 808	18 699	109	0,58%

Créances, dettes rattachées et primes sur BTZ	-212	-3 356	3 144	-93,68%
Total des titres gardés en portefeuille	529 091	606 991	-77 900	-12,83%
2) Titres cédés à la clientèle				
Bons de trésor assimilables	546 353	558 496	-12 143	-2,17%
Bons de trésor à court terme	43 285	57 890	-14 605	-25,23%
Bons de trésor zéro coupons	4 892	5 001	-109	-2,18%
Total des titres cédés à la clientèle	594 530	621 387	-26 857	-4,32%
Total général	1 123 621	1 228 378	-104 757	-8,53%

2) Titres de placement :

Les titres de placement qui sont composés principalement des obligations et des parts prioritaires dans les fonds commun de créances sont passés de 21 974 mD au 31/12/2009 à 14 486 mD au 31/12/2010 enregistrant une diminution de 7 488 mD ou 34,08%. La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique principalement par le remboursement des parts prioritaires dans les fonds commun de créances et des obligations. La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Obligations émises par les sociétés privées	3 590	6 270	-2 680	-42,74%
Titres SICAV	2 389	2 348	41	1,75%
Parts prioritaires dans les fonds commun de créances	8 374	13 148	-4 774	-36,31%
Créances et dettes rattachées	133	208	-75	-36,06%
TOTAL	14 486	21 974	-7 488	-34,08%

III-5. Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associés et les co-entreprises, des parts dans les entreprises liées, des fonds gérés et des titres en portage est passé de 179 876 mD en Décembre 2009 à 201 511 mD en Décembre 2010, soit une augmentation de 21 635 mD ou 12,03%. Cette augmentation provient principalement des opérations suivantes :

Désignation	Montant
Nouvelles participations ou libérations	7 185

Cession de titres de participation	(1 837)
Libération des fonds gérés	15 000
Dotation aux provisions sur titres de participation	(2 400)
Intérêts réservés sur titre en portage	(321)
Reprise de provisions sur titres de participation	1 059
Remboursement des emprunts nationaux relatifs aux créances détenues sur certaines entreprises publiques prises en charge par l'Etat	(333)
Remboursement des emprunts nationaux relatifs aux créances des projets touristiques	(148)
Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échu	3 430
Total	21 635

Ces opérations sont détaillées comme suit :

Nature d'opération	Titres d'investissement	Titres de participation et titres en portage	Parts dans les entreprises liées et dans les coentreprises	Fonds gérés	Total
Encours brut au 31/12/2009 hors créances rattachées	9 232	71 616	96 900	31 250	208 998
Libérations effectuées au courant du 1er semestre 2010	-	2 790	3 157	-	5 947
Libérations effectuées au courant du 2ème semestre 2010	-	483	755	15 000	16 238
Total des libérations	-	3 273	3 912	15 000	22 185
Cessions, liquidation ou remboursements effectués au courant du 1er semestre 2010	-	(1 110)	-	-	(1 110)
Cessions, liquidation ou remboursements effectués au courant du 2ème semestre 2010	(481)	(727)	-	-	(1 208)
Total des cessions ou remboursements	(481)	(1 837)	-	-	(2 318)
Reclassement titres de placement en titres d'investissement	1 500	-	-	-	1 500
Encours brut au 31/12/2010 hors créances rattachées	10 251	73 052	100 812	46 250	230 365
Créances rattachées	82	2 894	-	1 253	4 229
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-	(21 559)	(11 243)	(281)	(33 083)
Total du portefeuille d'investissement	10 333	54 387	89 569	47 222	201 511

III-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

Immobilisations	Taux d'amortissements
<i>Immobilisations incorporelles</i>	
– Logiciels	33,33%
– Licences	33,33%
– Fonds de commerce	5%
<i>Immobilisations corporelles</i>	
– Bâtiments	5% et 2,5%
– Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments	10%
– Equipements de bureaux	10%
– Matériel de transport	20%
– Matériel informatique	15%
– Immobilisations à statut juridique particulier	10%

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 22 637 mD ou 18,90 % en passant de 119 756 mD au 31/12/2009 à 142 393 mD au 31/12/2010. Ces actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2010 comme suit :

i) Valeurs brutes

Rubriques	Valeur Brute au 31/12/2009	Acquisitions	Cessions ou mises en rebus	Reclassements	Valeur Brute au 31/12/2010
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Fonds de commerce et droit au bail	3 557	-	-	(442)	3 115
Logiciels informatiques	5 251	38	-	908	6 197
Licence	5 382	1 526	-	48	6 956
Total des immobilisations incorporelles	14 190	1 564	-	514	16 268
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	16 979	-	(52)	1 718	18 645
Constructions	57 328	44	-	(1 266)	56 106
Constructions non affectés aux activités professionnelles	1 929	-	-	-	1 929
Agencement, aménagement et installation	25 997	-	(1 280)	(24 717)	-
Installations générales des constructions	6 352	-	-	48	6 400
Agencement, aménagement des constructions	24 021	1 843	-	19 871	45 735
Matériel d'exploitation bancaire	4 703	751	(19)	5 329	10 764
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	8	-	-	-	8
Equipements de bureaux	9 652	462	(1 525)	27	8 616
Agencement des équipements de bureaux	198	114	-	1 054	1 366
Mobilier de bureaux	8 570	419	(1 112)	146	8 023
Agencement du mobilier de bureaux	1 876	437	-	2 332	4 645
Matériel de transport	1 737	328	(413)	-	1 652
Matériel informatique	41 786	3 060	(7 174)	(5 141)	32 531
Travaux en cours	15 339	25 632	-	-	40 971
Immeubles en attente d'affectation	1 156	-	-	(787)	369
Avances sur immobilisations en cours	1 006	1 017	-	-	2 023
Immobilisations à statut juridique particulier	549	-	-	-	549
Total des immobilisations corporelles	219 186	34 080	(11 548)	(1 386)	240 332
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	233 376	35 644	(11 548)	(872)	256 600

ii) Valeurs nettes

Rubriques	Valeur Brute au 31/12/2010	Amortissements cumulés 31/12/2009	Dotations 2010	Reclassements amortissements	Régularisations / cessions	VCN au 31/12/2010
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Fonds de commerce et droit au bail	3 115	1 406	156	(235)	-	1 788
Logiciels informatiques	6 197	5 201	31	907	-	58
Licence	6 956	4 575	601	96	-	1 684

Rubriques	Valeur Brute au 31/12/2010	Amortissements cumulés 31/12/2009	Dotations 2010	Reclassements amortissements	Régularisations / cessions	VCN au 31/12/2010
Total des immobilisations incorporelles	16 268	11 182	788	768	-	3 530
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	18 645	-	-	-	-	18 645
Constructions	56 106	17 689	2 107	(552)	-	36 862
Constructions non affectés aux activités professionnelles	1 929	95	9	(9)	-	1 834
Agencement, aménagement et installation	-	23 650	10	(22 383)	(1 277)	-
Installations générales des constructions	6 400	3 104	620	129	-	2 547
Agencement, aménagement des constructions	45 735	9 145	3 097	18 632	-	14 861
Matériel d'exploitation bancaire	10 764	1 805	1 069	5 121	(18)	2 787
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	8	3	1	-	-	4
Equipements de bureaux	8 616	6 099	648	(4)	(1 506)	3 379
Agencement des équipements de bureaux	1 366	79	54	857	-	376
Mobilier de bureaux	8 023	5 180	672	135	(1 257)	3 293
Agencement du mobilier de bureaux	4 645	512	392	1 586	-	2 155
Matériel de transport	1 652	1 346	201	(10)	(124)	239
Matériel informatique	32 531	33 388	2 626	(4 827)	(7 173)	8 517
Travaux en cours	40 971	-	-	-	-	40 971
Immeubles en attente d'affectation	369	-	-	-	-	369
Avances sur immobilisations en cours	2 023	-	-	-	-	2 023
Immobilisations à statut juridique particulier	549	343	31	-	-	174
Total des immobilisations corporelles	240 332	102 438	11 537	(1 325)	(11 355)	139 037

Rubriques	Valeur Brute au 31/12/2010	Amortissements cumulés 31/12/2009	Dotations 2010	Reclassements amortissements	Régularisations / cessions	VCN au 31/12/2010
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	256 600	113 620	12 325	(557)	(11 355)	142 567
Provisions sur immobilisations	-	-	174	-	-	(174)
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES NETS DES PROVISIONS						142 393

III-7. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 137 597 mD en Décembre 2009 à 142 005 mD en Décembre 2010, enregistrant une augmentation de 4 408 mD ou 3,20 %. Cette variation concerne les sous-rubriques suivantes :

- Comptes de régularisation : - 2 066 mD
- Autres comptes : + 6 474 mD

1) Les comptes de régularisation :

Les comptes de régularisation sont passés entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 20 838 mD à 18 772 mD, soit une baisse de 2 066 mD. Cette diminution est imputable aux comptes suivants :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Comptes de régularisation	18 572	20 211	-1 639	-8,11%
Sièges, succursales et agences	200	104	96	93,25%
Comptes de position de change et d'ajustement devises	0	523	-523	-100,00%
Total	18 772	20 838	-2 066	-9,92%

2) Les autres comptes d'actifs :

Les autres comptes d'actifs ont augmenté de 6 474 mD ou 5,54 % en passant de 116 759 mD en Décembre 2009 à 123 233 mD en Décembre 2010. Cette augmentation provient des comptes suivants :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Débiteurs divers	121 288	111 486	9 802	8,79%
Comptes de stocks	22	23	-1	-4,35%
Charges reportées	1 923	5 250	-3 327	-63,37%
Total	123 233	116 759	6 474	5,54%

Les charges reportées comportent principalement les comptes suivants :

– Frais d'émission d'emprunt :	108 mD
– Charges à répartir :	564 mD
– Frais d'études :	1 251 mD
– Total :	1 923 mD

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre Décembre 2009 et Décembre 2010, un accroissement de 350 549 mD ou 5,68 %, en passant de 6 171 049 mD à 6 521 598 mD.

NOTE IV – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- PA1 : Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passifs

IV-1. BCT et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 1 916 mD à 2 097 mD, soit une augmentation de 181 mD ou 9,48%. Cette variation est due à la baisse du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT de 196 mD en Décembre 2010 accompagnée d'une augmentation des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 396 mD ou 23,32%.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Comptes BCT en devises	0	196	-196	-100,00%
Chèques BCT en attente de règlement	2 096	1 700	396	23,32%
Dettes rattachées	1	20	-19	-95,00%
TOTAL	2 097	1 916	181	9,48%

IV-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 104 459 mD à 91 253 mD, soit une diminution de 13 206 mD ou 12,64%. Cette variation est expliquée par :

- La baisse des dépôts et avoirs des établissements bancaires de 14 562 mD ou 14,33%, qui sont passés de 101 601 mD en Décembre 2009 à 87 039 mD en Décembre 2010 :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Emprunt en devise auprès des banques	15 891	25 131	-9 240	-36,77%
Dépôts des correspondants Banquiers	70 260	75 631	-5 371	-7,10%
Autres sommes dues	762	751	11	1,46%
Dettes rattachées	126	88	38	43,18%
TOTAL	87 039	101 601	-14 562	-14,33%

- La hausse des dépôts des établissements financiers à hauteur de 1 356 mD ou 47,45% qui sont passés entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 2 858 mD à 4 214 mD. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

IV-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 291 150 mD ou 5,48%, en passant de 5 310 645 mD en Décembre 2009 à 5 601 795 mD en Décembre 2010. Cette augmentation provient des postes suivants :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Dépôts à vue	2 579 795	2 247 605	332 190	14,78%
Dépôts d'épargne	1 265 463	1 141 632	123 831	10,85%
Comptes à échéance	844 542	1 003 061	-158 519	-15,80%
Bons à échéance	447 422	481 510	-34 088	-7,08%
Certificats de dépôts marchés monétaire	282 000	270 000	12 000	4,44%
Dettes rattachées	18 224	19 544	-1 320	-6,75%
Autres sommes dues	164 349	147 293	17 056	11,58%
Total	5 601 795	5 310 645	291 150	5,48%

IV-4. Emprunts et ressources spéciales

Le total de ce poste est passé d'une période à une autre de 143 197 mD à 143 982 mD, enregistrant une augmentation de 785 mD ou 0,55%.

Ce poste est composé principalement de :

- L'emprunt subordonné SFI : Cet emprunt subordonné a été mis en place en date du 09/06/2004 pour un montant de 41 500 000 EUR, soit une contre valeur en dinar de 63 532 350 TND. Il a été accordé par l'IFC (International Finance Corporation) selon une convention conclue avec la Banque qui prévoit une durée de remboursement de dix ans dont cinq ans de franchise. Les échéances qui ont été remboursées pendant l'année 2010 s'élèvent à 12 706 mD. Cet emprunt est majoré au 31/12/2010 des dettes rattachées totalisant 138 mD.
- De l'emprunt subordonné PROPARCO : Cet emprunt subordonné a été mis en place en date du 09/12/2004 pour un montant de 8 300 000 EUR, soit une contre valeur en dinar de 13 364 660 TND. Il a été accordé par PROPARCO selon une convention conclue avec la Banque qui prévoit une durée de remboursement de dix ans dont cinq ans de franchise. Les échéances qui ont été remboursées pendant l'année 2010 s'élèvent à 2 673 mD. Cet emprunt est majoré au 31/12/2010 des dettes rattachées totalisant 36 mD.

Ces emprunts subordonnés, qui sont pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres, servent notamment à financer les crédits accordés à la clientèle.

- Des ressources reçues des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisées par la Banque pour financer les crédits à la clientèle. Ces fonds ont enregistré une augmentation de 16 230 mD ou 20,60 % en passant de 78 766 mD en Décembre 2009 à 94 996 mD en Décembre 2010. Cette variation provient des remboursements effectués au profit de ces mêmes fonds pour les montants échus, compensée par le déblocage de nouvelles ressources. Cette variation est détaillée comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2009	Ressources	Remboursements	Solde au 31/12/2010
AFD	23 146	9 056	1 394	30 808
APEX	788	0	525	263
BEI	2 133	16 460	985	17 608
BIRD	685	51	51	685
BM	1 515	0	967	548
CFD	303	0	274	29
ESPAGNOLE	3 190	0	376	2 814
FDCI	933	28	32	929
FNG	1 719	0	0	1 719
FONAPRA	5 086	2 465	1 614	5 937
FOPRODI	1 337	62	155	1 244
FOSDA FOSEP	224	1	20	205
ITL	9 474	1 459	2 414	8 519
KFW	18 424	464	2 837	16 051
PROPARCO	9 305	74	2 193	7 186
SUEDOISE	45	0	45	0
Sous-Total	78 307	30 120	13 882	94 545
Dettes rattachées	459			451
Total	78 766	30 120	13 882	94 996

IV-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 119 931 mD au 31 Décembre 2009 à 160 549 mD au 31 Décembre 2010, enregistrant une augmentation de 40 618 mD ou 33,87%. Cette variation provient des sous-rubriques suivantes :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
-------------	------------	------------	-----------	------

Provisions pour passifs et charges	(1)	32 396	22 953	9 443	41,14%
Comptes d'attente et de régularisation	(2)	70 171	67 264	2 907	4,32%
Autres comptes	(3)	57 982	29 714	28 268	95,13%
Total		160 549	119 931	40 618	33,87%

(1) Provisions pour passifs et charges :

Ces provisions sont constituées au 31 Décembre 2010 des provisions pour risques d'exploitation d'un montant de 21 436 mD et des provisions sur engagements hors bilan pour 10 960 mD.

(2) Comptes d'attente et de régularisation :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Autres produits constatés d'avance	3 687	5 028	-1 341	-26,67%
Charges à payer	47 655	36 527	11 128	30,47%
Comptes d'attente à régulariser	17 727	25 709	-7 982	-31,05%
Compte ajustement en devises	1 102	-	1 102	100,00%
Total	70 171	67 264	2 907	4,32%

(3) Autres comptes :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Etat, impôts et taxes	27 473	5 165	22 308	431,91%
Comptes de retenues	17 069	14 720	2 349	15,96%
Autres créditeurs divers	13 440	9 829	3 611	36,74%
Total	57 982	29 714	28 268	95,13%

NOTE V – Etat des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 490 901 mD à 521 922 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 31 021 mD ou 6,32%. Cette variation est imputable aux postes suivants :

- Réserve légale	2 183
- Réserves ordinaires	954
- Réserves pour plus value de Cession des titres	736

- Réserves soumis à un régime particulier	3 150
- Réserves pour fonds social	6 427
- Résultats reportés	13 059
- Subventions	-13
- Amortissements dérogatoires	-123
- Variation du résultat net entre 2009 et 2010	4 647

Ces variations sont dues aux opérations suivantes :

a) Réserve légale

La réserve légale a augmenté de 2 183 mD ou 14,73 % en passant de 14 817 mD en Décembre 2009 à 17 000 mD en Décembre 2010. Cette variation provient de l'affectation du résultat net de l'exercice 2009 et ce conformément à la deuxième résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 mai 2010.

b) Réserves ordinaires

Les réserves ordinaires ont augmenté de 954 mD ou 2,27 % en passant de 42 012 mD en Décembre 2009 à 42 966 mD en Décembre 2010. Cette variation provient du transfert des réserves pour plus-value de cession de titres devenant libres fiscalement et ce conformément à la troisième résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 mai 2010.

c) Réserves pour plus-value de cession de titres

Le total des réserves pour plus-value de cession de titres de participation a augmenté de 736 mD suite à l'affectation d'un montant de 1 690 mD provenant de la répartition du résultat de l'exercice 2009 compensé par le transfert effectué au compte des réserves ordinaires pour le montant des réserves pour plus-value de cession de titres devenant libres fiscalement à hauteur de 954 mD et ce conformément à la deuxième et à la troisième résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 mai 2010.

d) Réserves pour fonds social

Les réserves pour fonds social ont augmenté de 6 427 mD suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2009 à raison de 6 009 mD majoré d'un montant de 418 mD provenant du produit d'utilisation de ce fonds.

e) Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires qui font partie des capitaux propres s'élèvent au 31/12/2010 à 107 mD contre 230 mD au 31/12/2009.

Ces amortissements dérogatoires correspondent à la différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal des frais d'émission des emprunts subordonnés.

f) Résultats reportés

La variation du report à nouveau est justifiée par l'affectation du résultat de l'exercice 2009. Il y a lieu de noter que l'affectation du résultat de l'exercice 2009 a été décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2010.

g) Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est passé entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 60 091 mD à 64 739 mD enregistrant une augmentation de 4 648 mD ou 7,73 %.

NOTE VI – Etat des engagements hors bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

- 1) Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque centrale de Tunisie. En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation.
- 2) Les opérations de change non dénouées à la date du 31/12/2010 s'élèvent à 257 249 mD
- 3) La valeur des titres à livrer résultant d'opérations de titres s'élève au 31/12/2010 à 28 mD
- 4) Les engagements de financement autorisés et dont les conditions de mise en place ne sont pas encore remplies au 31/12/2010 totalisent 459 352 mD.

NOTE VII – Etat de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 384 981 mD à 427 312 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 42 331 mD ou 11% ;

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

VII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 261 190 mD au 31/12/2009 à 285 948 mD au 31/12/2010, enregistrant une augmentation de 24 758 mD ou 9,48%. Cette variation est détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	78	142	-64	-45,07%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	11 819	13 480	-1 661	-12,32%
Intérêts sur crédits à la clientèle	213 388	185 417	27 971	15,09%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	38 495	36 688	1 807	4,93%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	13 689	13 010	679	5,22%
Autres intérêts et revenus assimilés	8 479	12 453	-3 974	-31,91%
Total	285 948	261 190	24 758	9,48%

VII-1-2. Les commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 53 861 mD au 31/12/2009 à 62 947 mD au 31/12/2010, enregistrant une augmentation de 9 086 mD ou 16,87%.

Cette variation est détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Commission sur opérations de change	2 486	2 330	156	6,70%
Commission sur engagements de financement	14 121	11 758	2 363	20,10%
Commission sur engagement de garantie	4 844	4 283	561	13,10%
Commission sur prestations de services financiers	19 047	16 704	2 343	14,03%

Commissions sur autres opérations bancaires	22 449	18 786	3 663	19,50%
TOTAL	62 947	53 861	9 086	16,87%

VII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 68 182 mD au 31/12/2010 contre 63 447 mD au 31/12/2009, soit une augmentation de 4 735 mD ou 7,46% :

Désignation		31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Revenus des titres de transaction (a)		33 036	32 947	89	0,27%
Revenus sur titres de placement (b)		1 013	1 819	-806	-44,31%
Gains sur opérations de change et d'arbitrage (c)		34 133	28 681	5 452	19,01%
Total		68 182	63 447	4 735	7,46%

Cette augmentation provient des éléments suivants :

(a) Revenus des titres de transaction

Les produits des titres de transaction sont passés de 32 947 mD au 31/12/2009 à mD au 31/12/2010, enregistrant une augmentation de 89 mD ou 0,27%. Ces produits sont détaillés comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Intérêts	37 918	30 015	7 903	26,33%
Plus ou moins value de cession ou de remboursement	(4 882)	2 932	(7 814)	-266,51%
Total	33 036	32 947	89	0,27%

(b) Revenus des titres de placement

Les revenus des titres de placement, qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations souscrites par la banque et des revenus des parts prioritaires des FCC souscrites par la BIAT au cours des années 2009 et 2010, ont enregistré une diminution de 806 mD ou -44,31%, en passant d'une période à une autre de 1 819 mD à 1 013 mD.

(c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 28 681 mD au 31/12/2009 à 34 133 mD au 31/12/2010 enregistrant une augmentation de 5 452 mD ou 19,01%.

VII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement souscrits par la banque et des dividendes perçus sur les titres de participation et des produits sur titres en portage ont enregistré une augmentation de 3 752 mD ou 57,88% en passant d'une période à une autre de 6 483 mD à 10 235 mD.

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Intérêts et revenus des titres d'investissement	4 372	2 545	1 827	71,79%
Revenus des parts dans les entreprises liées	5 498	3 362	2 136	63,53%
Revenus des titres participation	365	576	-211	-36,63%
Total	10 235	6 483	3 752	57,88%

Cette augmentation provient principalement des dividendes reçus des entreprises liées de 5 498 mD au 31/12/2010 contre 3 362 mD au 31/12/2009, soit une variation de 2 136 mD.

VII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 122 071 mD à 123 355 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 1 284 mD ou 1,05%. Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ; et
- Commissions encourues.

VII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 118 255 mD au 31/12/2009 à 119 201 mD au 31/12/2010, enregistrant une augmentation de 946 mD ou 0,80 %. Cette variation est détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	591	514	77	14,98%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	11	15	-4	-26,67%

Intérêts sur dépôts de la clientèle	109 318	108 360	958	0,88%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	4 833	6 450	-1 617	-25,07%
Intérêts sur ressources spéciales	3 268	2 651	617	23,27%
Autres intérêts et charges	1 180	265	915	345,28%
Total	119 201	118 255	946	0,80%

VII-2-2. Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passées de 3 816 mD au 31/12/2009 à 4 154 mD au 31/12/2010, enregistrant une augmentation de 338 mD ou 8.86%. Cette variation est détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	291	287	4	1,39%
Commissions sur opérations avec la clientèle	985	1 009	-24	-2,38%
Commissions sur prestations de services financiers	2 802	2 445	357	14,60%
Commissions sur autres opérations	76	75	1	1,33%
Total	4 154	3 816	338	8,86%

VII-3. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2010 un montant de 48 124 mD ventilé comme suit :

- Dotation aux provisions	73 529
- Pertes sur créances	16 247
- Reprise de provisions	(41 522)
- Récupérations créances passées en perte	(130)

La variation entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010 concernant cette rubrique est décrite comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	56 395	70 334	-13 939	-19,82%
Dotation aux provisions pour risques et charges	17 134	6 186	10 948	176,98%
Total dotations	73 529	76 520	-2 991	-3,91%
Pertes sur créances	16 247	2 598	13 649	525,37%
Total des dotations et des pertes sur créance	89 776	79 118	10 658	13,47%
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	37 605	29 778	7 827	26,28%
Reprise de provisions pour pertes et charges	3 917	12 487	-8 570	-68,63%
Total reprises	41 522	42 265	-743	-1,76%
Récupérations créances passées en perte	130	59	71	120,34%
Total des reprises et des récupérations sur créances	41 652	42 324	-672	-1,59%
Solde en perte	48 124	36 794	11 330	30,79%

VII-4. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31-12-2010 un solde en gain de 6 192 mD ventilé comme suit :

- Dotation aux provisions	2 401
- Charges et pertes	497
- Reprise de provision	(1 059)
- Plus value de cession	(8 031)

La variation entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010 concernant ce poste est décrite comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Dotation aux provisions sur titres de participation	2 092	1 565	527	33,67%
Dotation aux provisions sur les parts des entreprises liées	309	4 579	-4 270	-93,25%
Total dotations	2 401	6 144	-3 743	-60,92%
Moins value sur cession des titres d'investissement	114	20	94	470,00%
Charges et pertes sur titres	383	356	27	7,58%
Total charges et pertes	497	376	121	32,18%
Total des dotations et des pertes	2 898	6 520	-3 622	-55,55%

Reprise de provisions sur titres de participation	1 059	2 004	-945	-47,16%
Plus value de cession des titres de participation	8 031	2 363	5 668	239,86%
Total des gains	9 090	4 367	4 723	108,15%
Solde en gain	6 192	-2 153	8 345	-387,60%

VII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre Décembre 2009 et Décembre 2010 de 2 763 mD à 3 319 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 556 mD ou 20,12%.

VII-6. Frais de personnel

L'augmentation de 11 009 mD ou 10,08 % enregistrée entre Décembre 2009 et Décembre 2010 est imputable aux salaires, aux charges sociales et aux autres charges de personnel.

VII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 4 872 mD enregistrée entre Décembre 2009 et Décembre 2010 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 2 761 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 2 111 mD.

VII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2010 un montant de 15 409 mD ventilés comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	788	673	115	17,09%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	11 537	9 881	1 656	16,76%
Dotations aux amortissements des charges reportées	3 390	4 379	-989	-22,59%
Régularisation des amortissements	-480	-33	-447	1354,55%

Dotation aux provisions sur immobilisation	174	0	174	100,00%
Total de la dotation annuelle	15 409	14 900	509	3,42%

VII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique de 1 946 mD provient essentiellement des plus values de cession d'immobilisations pour 104 mD, compensé par des moins values sur cession d'immobilisation pour 680 mD et des autres pertes pour 1 374 mD.

VII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistré au 31/12/2010 un montant de 26 809 mD contre 9 432 mD au 31/12/2009, soit une augmentation de 17 377 mD ou 184,23%.

NOTE VIII – Portefeuille d'encaissement

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31/12/2010 à 387 598 mD. En application des dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan.

NOTE N°IX – Etat de flux de trésorerie

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

IX-1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2010 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 23 614 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

Dépôts de la clientèle	36 193
Dépôts des établissements bancaires	(73)
Prêts et avances accordés à la clientèle	(16 598)
Sommes versées aux créditeurs divers	203

Autres flux de trésorerie	3 889
	23 614

IX-2. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction

La trésorerie de la Banque est passée de 1 806 674 mD au 31/12/2009 à 1 685 145 mD au 31/12/2010, enregistrant une diminution de 121 529 mD ou 6,73%.

	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
Liquidités en TND	370 625	614 376	-243 751	-39,67%
Caisse TND	42 499	45 819	-3 320	-7,25%
Correspondants débiteurs	209 098	82 966	126 132	152,03%
Correspondants créditeurs	-26 281	-28 971	2 690	-9,29%
Placement TND	144 000	513 000	-369 000	-71,93%
Equivalents de liquidités débiteurs	1 490	1 733	-243	-14,02%
Equivalents de liquidités créditeurs	-181	-171	-10	5,26%
Liquidités en devises	1 020 923	862 947	157 976	18,31%
Caisse devises	10 412	9 877	535	5,42%
Correspondants débiteurs	13 808	39 900	-26 092	-65,39%
Correspondants créditeurs	-1 863	-35 912	34 049	-94,81%
Placement devises	998 566	849 082	149 484	17,61%
Titres de transactions	559 663	639 003	-79 340	-12,42%
Emprunt devises	-15 891	-25 132	9 241	-36,77%
Placements supérieurs à 3 mois	-250 176	-284 520	34 344	-12,07%
Liquidités et équivalents de liquidités	1 685 144	1 806 674	-121 530	-6,73%

Note X – Transactions avec les parties liées :

1) La BIAT a conclu, en 2003, trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PROSPERITY », la « SICAV TRESOR » et la « SICAV

OPPORTUNITY ». En vertu des dispositions de ces conventions, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux résumés dans le tableau ci-après.

En Avril 2010, La SICAV TRESOR a été approchée par la BIAT en vue d'amender la convention de dépôt de 2003.

	Début de la convention	Durée de la convention	Rémunérations BIAT
SICAV TRESOR	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,2% TTC de l'actif net
	01/04/2010		0.35% TTC de l'actif net à partir du 01/04/2010.
SICAV OPPORTUNITY	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,3% TTC de l'actif net
SICAV PROSPERITY	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,2% TTC de l'actif net

2) La BIAT a conclu, en 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres « SICAV PROSPERITY », « SICAV TRESOR » et « SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients.

Aucune commission n'est due par les SICAV à la BIAT au titre de ce service.

3) La BIAT a conclu, en 2006, avec la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS ».

	Début de la convention	Durée de la convention	Rémunérations BIAT
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	24/11/2006	5 ans renouvelables	0,1% TTC de l'actif net

4) La BIAT a conclu, en 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont détaillées ainsi :

	Début de la convention	Durée de la convention	Rémunérations BIAT
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	13/10/2009	1 an renouvelable	0,1% TTC de l'actif net Minimum : 5.000D Maximum : 20.000

5) La BIAT a conclu, en 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». Aucune commission n'est due par la SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution.

6) La BIAT a conclu, en 2004, une convention ayant pour objet l'assistance et le conseil de la SICAR AVENIR. Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de D : 50.000 TTC.

7) La BIAT a conclu avec la « SICAR AVENIR » des conventions de gestion de fonds à capital risque. Le montant des fonds gérés, est libéré en totalité, par la BIAT, et se détaille, comme suit:

Année	Montant du Fonds géré libéré	Rendement des participations revenant à la BIAT	Rendements des montants disponibles non encore utilisés revenant à la BIAT	Rémunération SICAR AVENIR : commission de gestion à payer par la BIAT
2006	5.000.000	TMM+0.5%	TMM-1%	1% l'an en HT sur le montant initial du fonds, passé la durée de 5ans, 1% sur l'encours du fonds.
2007	9.000.000	TMM+0.5%	TMM-1%	Idem
2008	14.250.000	TMM+0.5%	TMM-1%	Idem
2009	3.000.000	Meilleur rendement possible	TMM-1%	Idem
2010	10.000.000	Meilleur rendement possible	TMM-1%	Idem

Par ailleurs, la BIAT, a confié, fin 2010, à la société SICAR AVENIR la gestion d'un fonds Régional d'un montant de 10.000.000 de Dinars libéré en totalité, dont les caractéristiques sont les suivants :

Année	Rendement des participations revenant à la BIAT	Rémunération SICAR AVENIR : commission de gestion à payer par la BIAT
2010	Meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT.	<ul style="list-style-type: none"> _ 0.5% par an en HT sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage. _ 1.75% par an en HT sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7^{ème} année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours. _ 1% par an en HT sur les montants investis, entre la fin de la 7^{ème} année et la 10^{ème} année. D'autre part, la SICAR AVENIR aura droit à une commission de performance si elle atteint un rendement supérieur au TMM moyen de la période.

8) La BIAT a conclu, en 2005, une convention tripartite de portage avec les sociétés « SICAR AVENIR » et « SICAF BIAT », portant sur le rachat, sur 5 échéances annuelles allant du 29 Décembre 2006 au 29 Décembre 2010, de 30.000 actions d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, détenues par la « SICAR AVENIR » dans le capital de la « SICAF BIAT ».

En 2010, la BIAT a racheté la dernière tranche de titres comme suit :

Année	Nombre d'actions « SICAF BIAT » rachetés par la BIAT	Le prix de rachat payé par la BIAT	Rendement SICAR AVENIR
2010	6.000	Valeur nominale majorée d'une plus value dit rendement de la SICAR.	Rendement annuel: TMM+1% applicable à la valeur nominale de l'action.

9) La BIAT a conclu, en 2004, avec la « BIAT CAPITAL » ex FPG- la Financière de Placement et de Gestion, une convention de collecte d'ordres en bourse. Cette convention stipule que les commissions de courtage sur toute opération négociée par la « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients sont réparties comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération BIAT CAPITAL
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse	50% à la BIAT	50% à la « BIAT CAPITAL
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote		100% à la « BIAT CAPITAL »
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « BIAT CAPITAL »		100% à la « BIAT CAPITAL »
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT	100% à la BIAT.	

10) La Banque a conclu, en 2007, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « BIAT CAPITAL » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

11) La BIAT a conclu, en 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.019 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2010, à 4.004.780D, réparti comme suit :

Année	Parts catégorie P1 (en Dt)	Parts substantielles (en Dt)	Parts résiduelles (en Dt)	Total (en Dt)
2010	1.986.069	500.000	1.518.711	4.004.780

12) La BIAT a conclu, en 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.003 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2010, à 8.891.269D réparti comme suit :

Année	Parts catégorie P1 (en Dt)	Parts catégorie P2 (en Dt)	Parts catégorie P3 (en Dt)	Parts substantielles (en Dt)	Parts résiduelles (en Dt)	Total (en Dt)
2010	3.437.979	2.100.000	850.000	1.000.000	1.503.290	8.891.269

13) La BIAT a conclu avec la société « LA PROTECTRICE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT, en 2010, au titre de cette convention, s'élève à D : 20.000 hors taxe.

14) La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances auprès de la société « Assurances BIAT »- par l'intermédiaire de la protectrice- la charge supportée, en 2010 est égale à :

Nature	Montant de la charge d'assurance (en Dt)
--------	--

Assurance de responsabilité civile	37.884
Assurance vie « protection familiale »	134.492
Assurance Contre les accidents corporels	84.276
Assurance contre le vol et la perte des cartes	220.032
Assurance multirisque sur les ordinateurs	33.022
Assurance de la flotte automobile	65.948
Assurance « vol global banque »	234.300
Assurance « incendie et garanties annexes »	188.278
Assurance en cas de décès du titulaire de la carte de crédit « Assurance Carte de Crédit ».	1.365
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier »,	690.519
Assurance « Assistance BIAT TRAVEL »,	16.413

15) La BIAT a conclu en 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la « CIAR » s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur. En contre partie de ses services, la « CIAR » percevra une commission de 10% hors TVA sur tout montant recouvré.

16) La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année. A ce titre, le montant de la charge de l'année 2010, s'élève à D : 29 542 hors taxes.

17) La BIAT a conclu, en 2009, avec la société « CIAR » un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, détaillé ainsi :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/1/2010	2 ans renouvelables	47.000 HT	5% à partir de la troisième année

18) La BIAT a conclu, en 2009, avec la «SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/10/2009	2 ans renouvelables	70.950 HT	5% à partir de la troisième année

19) La BIAT a conclu, en 2009, avec la «SOCIETE TANIT INTERNATIONAL» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux

nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/10/2009	2 ans renouvelables	83.250 HT	5% à partir de la troisième année

20) La BIAT a conclu, en 2010, avec la «SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ARABE DE TUNISIE» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, dont le détail est résumé ainsi :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/01/2010	2 ans renouvelables	47.250 HT	5% à partir de la troisième année

21) La BIAT a acquis, en 2010, auprès de la SOPIAT deux locaux :

_ un appartement à usage de bureau faisant partie de l'immeuble sis à Bizerte pour un prix de 128.325D HT.

_Un local faisant partie de l'immeuble sis à Bizerte pour un prix de 725 500D HT.

22) La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie en vertu de laquelle elle donne en location, la totalité du local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à l'avenue Habib Bourguiba au Kram.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/04/2010	3 ans renouvelables	30.804 HT	5% à partir de la deuxième année

Par ailleurs, la BIAT également cédé le fonds du commerce se rattachant au local cité ci-haut à la même société Orange Tunisie. Le prix de cession est fixé d'un commun accord entre les parties à la somme forfaitaire de deux cent dix huit mille soixante quatre Dinars toutes taxes comprises. (218 064 dinars TTC)

23) La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie, en vertu de laquelle, la BIAT donne en location, la totalité d'un local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef bey à BIZERTE.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/12/2010	3 ans renouvelables	31.725 HT	5% à partir de la deuxième année

Par ailleurs, la BIAT a aussi cédé à la Société Orange Tunisie le fonds du commerce se rattachant au dit local sis à Bizerte. Le prix de cession est fixé à la somme forfaitaire de deux cent trente deux mille six cent cinquante dinars. (232 650 dinars HT)

24) La BIAT a mis à la disposition de la Société de Promotion Touristique Mohamed V des salariés qui sont intervenus sur un projet de construction d'hôtels au centre ville de Tunis. La charge à refacturer par la BIAT à la Société de Promotion Touristique Mohamed V, totalise un montant de 105.163 au titre de l'exercice 2010.

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2010**

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 28 Mai 2010, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 6.521.598 mD et un bénéfice net de 64.739 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) au décembre 2010 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous

n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs, nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la Banque dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes aux dispositions de la loi n° 2000-35 du 21 Mars 2000, des articles 314 et 315 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que celles prévues par le décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 tel que modifié par le décret n° 2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 30 mai 2011

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT***

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

- 1- La BIAT a confié à la SICAR AVENIR la gestion d'un fonds régional d'un montant global de dix millions de dinars (10.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La SICAR AVENIR perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

- 2- La BIAT a confié à la SICAR AVENIR la gestion d'un fonds d'un montant global de dix millions de dinars (10.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La SICAR AVENIR agira pour assurer à la BIAT le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'au remboursement total de ce dernier au souscripteur du fonds.

La SICAR AVENIR perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion égale à 1% l'an en hors taxe, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission de 1% l'an en hors taxe sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

- 3- La BIAT a donné en location, à la société Orange Tunisie SA, avec laquelle votre Banque a des administrateurs communs à la clôture de l'exercice 2010, la totalité d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef bey à BIZERTE d'une superficie approximative égale à 211,5 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à compter du 01 décembre 2010.

Le loyer a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de deux mille six cent quarante trois dinars sept cent cinquante millimes hors taxe, par mois (2.643,750 dinars HT). Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

La BIAT a également cédé à la Société Orange Tunisie le fonds du commerce se rattachant audit local. Le prix de cession a été fixé d'un commun accord entre les parties à la somme de deux cent trente deux mille six cent cinquante dinars (232.650 dinars HT). Le contrat de cession de ce fonds de commerce a été signé pendant le mois de Janvier 2011.

- 4- La BIAT a donné en location, à la société Orange Tunisie SA, la totalité du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au numéro 246 de l'avenue Habib Bourguiba au Kram d'une superficie de 154 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à courir à compter du 1^{er} Avril 2010 jusqu'au 31 Mars 2013 et renouvelable tacitement.

Le loyer mensuel a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de deux mille cinq cent soixante sept dinars hors taxe (2.567 dinars HT). Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location. Orange Tunisie a versé un montant de 5.134 dinars à titre de caution en garantie de paiement du loyer.

La BIAT a également cédé à la société Orange Tunisie le fonds du commerce se rattachant audit local. Le prix de cession est fixé d'un commun accord entre les parties à la somme de deux cent dix huit mille soixante quatre Dinars (218.064 dinars TTC).

- 5- La BIAT a mis à la disposition de sa filiale, la société de promotion Touristique Mohamed V des salariés qui interviennent sur un projet de construction d'hôtels au centre ville de Tunis.
L'estimation de la charge à refacturer par la BIAT à la société de promotion Touristique Mohamed V, est estimée à deux cent sept mille dinars (207 MD) pour les deux exercices 2009 et 2010. La charge refacturée au titre de l'exercice 2010 s'est élevée à 105 MD.
- 6- La Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie (SOPIAT), filiale de la Banque, a cédé à cette dernière un appartement à usage de bureau faisant partie de l'immeuble sis au 21 rue d'Alger Bizerte objet du titre foncier N°18188 Bizerte dénommé « Villa Liseron ». Il s'agit de l'appartement 1-2 sis au premier étage d'une superficie approximative de 88,5 m².
Le prix de l'appartement est fixé forfaitairement à la somme de cent vingt huit mille trois cent vingt cinq dinars 128.325 dinars hors TVA.
- 7- La Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie (SOPIAT) a cédé à la BIAT un deuxième appartement à usage de bureau faisant partie de l'immeuble sis au 21 rue d'Alger Bizerte objet du titre foncier N°18188 Bizerte dénommé « Villa Liseron ». Il s'agit d'un appartement sis au rez-de-chaussée d'une superficie approximative de 315 m².
Le prix de l'appartement est fixé forfaitairement à la somme de 725.500 dinars hors TVA.
- 8- La BIAT et la SICAV TRESOR ont conclu une convention de dépôt à la date du 1^{er} Avril 2010 au terme de laquelle la BIAT assure la mission de depositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à cette SICAV.
Pour ses prestations, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,35% TTC au lieu de 0,20% TTC initialement appliquée, de l'actif net de la SICAV TRESOR. Cette rémunération décomptée quotidiennement sera réglée mensuellement à terme échu. Les produits de l'exercice 2010 se sont élevés à 1.993 MD.
- 9- La BIAT a mis à la disposition de la SOPIAT un ensemble de locaux, (sept bureaux sis au 1^{er} étage d'une superficie totale de 315 m²) du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les berges du Lac Tunis, pour une période de deux années consécutives commençant le 1^{er} Janvier 2010 et arrivant à échéance le 31 décembre 2011 renouvelable par tacite reconduction.
La location est consentie pour un loyer annuel de quarante sept milles deux cent cinquante dinars (47 250 DT) payables trimestriellement et d'avance.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- 1- La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PROSPERITY » et la « SICAV OPPORTUNITY ». En vertu des dispositions de ces conventions, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux respectifs de 0,2% TTC de l'actif net de la « SICAV PROSPERITY » et 0,3% TTC de l'actif net de la « SICAV OPPORTUNITY ». Ces rémunérations sont décomptées quotidiennement et réglées mensuellement à terme échu. Par ailleurs, aucune rémunération n'est due par ces SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution. Ces conventions stipulent, en outre, que ces SICAV seront domiciliées dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en leur faveur. Les montants inscrits en résultats au titre de l'exercice 2010 se sont élevés respectivement à 3.050 DT et à 3.912 DT.

- 2- La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres « SICAV PROSPERITY », « SICAV TRESOR » et « SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients. Elle est, à ce titre, habilitée à utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles qu'elle envisage réaliser sous réserve de l'accord écrit de la BIAT qui prend, intégralement, en charge les dépenses y afférentes. En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la société de gestion ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à la disposition de la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ».

- 3- La BIAT a conclu, en date du 24 Novembre 2006, avec la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS » et ce, moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu. Par ailleurs, aucune rémunération n'est due par le fonds à la BIAT au titre des frais de distribution.
Cette convention est conclue pour une période de cinq ans, à partir de sa signature par les deux parties et sera renouvelée par tacite reconduction. Elle a fait l'objet d'un avenant en date du 23 Avril 2009, qui prévoit que la société de gestion est habilitée à utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles qu'elle envisage de réaliser pour le compte du « FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS » et ce, sous réserve de l'accord écrit de celle-ci qui prend, intégralement, en charge les dépenses y afférentes. En outre, la BIAT prend en charge les frais de logistique nécessaire pour le fonctionnement du fonds ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à sa disposition. Ledit fonds sera domicilié dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à la création d'aucune propriété commerciale. Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2010 s'est élevé à 594 DT.

- 4- La BIAT a conclu, le 17 Octobre 2000, une convention de gestion avec la « SICAR AVENIR » mettant à la charge de la BIAT, l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative de ladite SICAR. La BIAT perçoit de la « SICAR AVENIR », en contrepartie des prestations rendues, une rémunération annuelle égale à 1% des fonds propres de la SICAR. Cette convention stipule, aussi, que la « SICAR AVENIR » sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale ou droit au bail en faveur de celle-ci.
- Par ailleurs, cette convention a fait l'objet de deux avenants en date du 25 Février 2002 et du 24 Octobre 2004, ayant modifié l'objet de la convention et la rémunération à percevoir par la BIAT. En effet, et en vertu des dispositions du deuxième avenant, la BIAT assure au profit de la « SICAR AVENIR », outre la mise à disposition de son réseau commercial et les actions de promotion et de publicité, un service d'assistance et de conseil. Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle forfaitaire de D : 50.000 TTC.
- 5- La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2006, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de cinq millions (5.000.000) de dinars, libéré en totalité.
- Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.
- En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.
- Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.
- 6- La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2007, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de neuf millions (9.000.000) de dinars, libéré en totalité.
- Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.
- En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.
- Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 7- La BIAT a conclu, en date du 24 Décembre 2008, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de quatorze millions deux cent cinquante milles (14.250.000) dinars, libéré en totalité.
Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.
En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.
Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.
- 8- La BIAT a conclu, en date du 30 Décembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de trois millions (3.000.000) de dinars, libéré en totalité.
Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.
En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.
Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.
- 9- La BIAT a conclu, le 30 Décembre 2005, une convention tripartite de portage avec les sociétés « SICAR » et « SICAF BIAT », portant sur le rachat, sur 5 échéances annuelles allant du 29 Décembre 2006 au 29 Décembre 2010, de 30.000 actions d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, détenues par la « SICAR AVENIR » dans le capital de la « SICAF BIAT » et ce, moyennant une plus-value calculée sur la base d'un rendement annuel net cumulable au taux de TMM+1%, applicable à la valeur nominale de l'action. Les dividendes éventuellement attribués à ladite SICAR durant la période de portage, viennent en déduction des plus-values précitées. Le montant payé en 2010 s'est élevé à 755.322 DT.
- 10- La BIAT a conclu, le 02 Janvier 2004, avec la Financière de Placement et de Gestion « FPG » (Actuellement dénommée BIAT Capital) une convention de collecte d'ordres en bourse.

L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la « FPG » pour le compte de la BIAT ou de ses clients revient à la BIAT.

En outre, la BIAT met à la disposition de la « FPG » les locaux, la logistique et les équipements nécessaires à l'exercice de son activité et prend en charge toutes les dépenses d'entretien et de maintenance s'y rattachant. Aussi, la « FPG » peut utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles, sous réserve de son accord écrit.

11- La BIAT a conclu, en date du 10 Mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances. Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.019 milles dinars. Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2010, à 4.005 milles dinars, réparti comme suit :

- 1.519 milles dinars de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 500 milles dinars de souscriptions dans les parts substantielles ; et
- 1.986 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P1.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010 à 99.243 DT.

12- La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances. Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.003 milles dinars. Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2010, à 8.891 milles dinars, réparti comme suit :

- 1.503 milles dinars de souscriptions dans les parts résiduelles ;

- 1.000 milles dinars de souscriptions dans les parts substantielles ;
- 3.438 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P1 ;
- 2.100 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P2 ; et
- 850 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P3.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010 à 144.599 DT.

13- Dans le cadre de la couverture de son patrimoine et son activité économique et sociale, la BIAT a conclu avec la société « LA PROTECTRICE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT, en 2010, au titre de cette convention, s'élève à 20.000 DT.

14- La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances auprès de la société « Assurances BIAT ». Les primes payées au titre de l'exercice 2010 se sont élevées à 1.780 mD.

15- La BIAT a conclu le 12 Octobre 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la « CIAR » s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur. En contre partie de ses services, la « CIAR » percevra une commission de 10% hors TVA sur tout montant recouvré.

16- La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » (Organisation et Services Informatiques) en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payées par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT.

Cette convention est consentie est acceptée pour une période de deux années consécutives commençant le 1^{er} Janvier 2009 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2010, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le montant annuel des loyers et charges rétrocédées s'élève à 29.542 DT hors taxes, payable trimestriellement et d'avance. Ce montant subira une majoration cumulative de 5% tous les deux ans, applicable à partir du 1^{er} Janvier 2011.

17-La BIAT a conclu, en date du 10 Août 2009, avec la société « CIAR » un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, d'une superficie bâtie de 433 m² et ce, moyennant une rémunération annuelle de 47.000 DT hors taxes, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Janvier 2010 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année.

18-La BIAT a conclu avec la « SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local nécessaire à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de 70.950 DT hors taxes, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

19-La BIAT a conclu avec la «SOCIETE TANIT INTERNATIONAL» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de 83.250 DT hors taxes, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

20-La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% hors taxes de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 DT hors taxes et un maximum de 20.000 DT hors taxes, par an. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2010 se sont élevés à 14.741 DT.

21-La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». A ce titre, la BIAT met à la disposition du

public l'ensemble de son réseau pour recueillir toutes les opérations de souscription et de rachat des actions de ladite SICAV qui lui seraient confiées par ses clients.

Aucune commission n'est due par la SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution. En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la SICAV, ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à sa disposition.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration est fixée par le conseil d'administration du 25 septembre 2009. Cette rémunération, due au titre des missions de supervision et de représentation qui lui sont attribuées, s'est élevée au titre de l'exercice 2010 à un montant brut de 358 mD.
- Le Président honoraire du conseil d'administration bénéficie d'avantages en nature, fixés par le conseil d'administration du 13 mars 2007. Ces avantages se sont élevés pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 à un montant brut de 21 mD. Ces avantages consistent en la prise en charge des frais accessoires de logement ainsi que ceux afférents à la mise à disposition de deux voitures de fonction.
- La rémunération du Directeur Général est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 29 mai 2007. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2010 à un montant brut de 703 mD y compris les charges sociales de 144 mD, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance. Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge de frais d'utilité.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint s'est élevée pour l'exercice 2010 à un montant brut de 539 mD y compris le solde de tout compte suite au départ à la retraite et les charges sociales de 109 mD. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint, occupe le poste de Président Directeur Général de quatre filiales de la BIAT et avait bénéficié à ce titre, d'une rémunération brute totale de 75 mD.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2010. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2010 à un montant brut de 450 mD. En outre, les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration, au niveau du comité permanent d'audit interne et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2010 de 56 mD.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 mai 2011

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**AMEN BANK**

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2010**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Nouredine HAJJI et M. Ahmed BELAIFA.

Bilan
Arrêté au 31.12.2010
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-décembre	
		2010	2009
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	(1-1)	185 514	208 198
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	173 291	154 443
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	3 714 109	2 948 141 (*)
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	144 292	114 251
AC5 Portefeuille d 'Investissement	(1-5)	433 464	449 616 (*)
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	101 382	101 505 (*)
AC7 Autres actifs	(1-7)	54 914	67 117 (*)
TOTAL ACTIFS		4 806 966	4 043 271
PA1 Banque Centrale, CCP		85 121	-
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-1)	223 481	250 352
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-2)	3 497 715	2 969 066 (*)
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-3)	489 311	374 580
PA5 Autres passifs	(2-4)	119 538	106 919 (*)
TOTAL PASSIFS		4 415 166	3 700 917
CP1 Capital		100 000	100 000
CP2 Réserves		229 973	197 267 (*)
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		1	1
CP6 Résultat de l'exercice		61 403	44 663 (*)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	391 800	342 354
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		4 806 966	4 043 271

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Voir note sur les méthodes comptables n° 10)

Etat des engagements Hors Bilan
Arrêté au 31.12.2010
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-décembre	
		2010	2009
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	640 633	394 496
HB 02- Crédits documentaires	(4-2)	139 549	117 959
HB 03- Actifs donnés en garantie		-	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		780 182	512 455
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES</u>			
HB 04- Engagements de financement donnés		249 763	484 323
HB 05- Engagements sur titres		191	-
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	(4-3)	249 954	484 323
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS</u>			
HB 06- Engagements de financement reçus		-	-
HB 07- Garanties reçues	(4-4)	1 809 812	1 429 013
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS		1 809 812	1 429 013

Etat de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
		2010	2009
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>330 840</u>	<u>273 504</u>
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1) 245 421	199 414
PR2	Commissions perçues	(5-2) 44 807	37 827
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3) 17 805	13 375 (*)
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4) 22 807	22 888 (*)
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>(160 506)</u>	<u>(131 543)</u>
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5) (155 854)	(127 719)
CH2	Commissions encourues	(4 652)	(3 824)
PRODUIT NET BANCAIRE		170 334	141 961
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-6) (42 312)	(33 639)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5-7) (1 327)	(3 432) (*)
PR7	Autres produits d'exploitation	1 751	1 663 (*)
CH6	Frais de personnel	(5-8) (40 640)	(37 921) (*)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8) (11 713)	(11 361)
CH8	Dotations aux amortissements	(5-8) (5 001)	(4 579) (*)
RESULTAT D'EXPLOITATION		71 092	52 692
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(5-9) 3 095	27
CH11	Impôt sur les sociétés	(12 784)	(8 056)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		61 403	44 663
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		61 403	44 663
Effet des modifications comptables		(8 560)	(8 121) (*)
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		52 843	36 542
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		(5-10) 6,140	5,254
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)		(5-10) 6,140	5,254

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Voir note sur les méthodes comptables n° 10)

Etat de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-décembre	
		2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	6-1		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		303 487	247 799
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(149 235)	(86 103)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(22 374)	(51 196)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(802 317)	(652 443)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		523 343	478 617
Titres de placements		(28 222)	(112 392)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(39 209)	(37 514)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(6 216)	(48 478)
Impôt sur le bénéfice		(10 424)	(5 495)
<u>FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		(231 167)	(267 205)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	6-2		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		18 723	11 780
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		28 616	(22 588)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(4 879)	(7 841)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		42 460	(18 649)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	6-3		
Émission d'actions		-	25 500
Émission d'emprunts		80 000	60 000
Remboursement d'emprunts		(11 198)	(9 333)
Augmentation / diminution ressources spéciales		47 027	14 019
Dividendes versés et autres distributions		(11 956)	(9 559)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		103 873	80 627
Incidence des variations des taux de change / liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(84 834)	(205 227)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	6-4	15 305	220 532
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</u>		(69 529)	15 305

Notes aux états financiers 31 décembre 2010

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 100.000.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 10.000.000 actions de 10 dinars chacune, réparties comme suit:

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	98 715	99%
Actionnaires Etrangers	1 285	1%
Total	100 000	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III.METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2010 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20%
- Actifs préoccupants 50%
- Actifs compromis 100%

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

1.3 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux- ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

2- Portefeuille titres

2.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et de l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

2.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2010 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010. Les charges

courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2010 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	33%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Le matériel TPE	20%
Coffres forts	4%

Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

L'impact de l'application de cette règle comptable propre à la banque par rapport aux principes comptables applicables en Tunisie ne peut pas être déterminé de façon fiable.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire du dernier jour du mois de décembre 2010. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2010.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

10- Reclassements opérés pour les besoins de comparabilité et modifications comptables ayant un impact sur les capitaux propres

Les chiffres à fin décembre 2009, ont été reclassés compte tenu des corrections de présentation effectuées par la banque dans le cadre de l'amélioration de la procédure d'établissement des états financiers et en conformité aux normes comptables en vigueur.

Par ailleurs, des corrections, ayant un impact sur les capitaux propres au 31/12/2009, ont été apportées.

Le tableau suivant reprend en détail tous les reclassements et retraitements effectués :

10.1 Reclassements et retraitements sur le résultat

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
PR3 - Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières		13 895	(520)	13 375
	Reclassement des pertes sur options de change de la rubrique CH3 à la rubrique PR3		(520)	
CH3 - Pertes sur portefeuille titre commercial		(520)	520	0
	Reclassement des pertes sur options de change de la rubrique CH3 à la rubrique PR3		520	
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement		21 500	1 388	22 888
	Reclassement des intérêts sur créances prises en charge par l'Etat de la rubrique PR4 vers la rubrique PR7		(49)	
	Reclassement des plus values de portage de la rubrique PR6/CH5 vers la rubrique PR4		284	
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession		1 153	
PR6/CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections		(3 148)	(284)	(3 432)
	Reclassement des plus values de portage de la rubrique PR6/CH5 vers la rubrique PR4		(284)	
PR7 - Autres produits d'exploitation		1 614	49	1 663
	Reclassement des intérêts sur créances prises en charge par l'Etat de la rubrique PR4 vers la rubrique PR7		49	
CH6 - Frais de personnel		(36 374)	(1 547)	(37 921)
	Constatation de la charge pour congés à payer au titre de l'exercice 2009		(1 227)	
	Abonnement de la prime de bilan de l'exercice 2009		(3 424)	
	Correction de la prime de bilan de 2008 par le biais des capitaux propres d'ouverture		3 104	
CH8 - Dotations aux amortissements		(4 534)	(45)	(4 579)
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles		(45)	

10.2 Reclassements et retraitements sur le bilan

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
AC3 – Créances sur la clientèle		2 951 946	(3 805)	2 948 141
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		(3 805)	
AC5 - Portefeuille d'investissement		450 203	(587)	449 616
	Reclassement des créances prises en charge par l'Etat de la rubrique AC5 vers la rubrique AC7		(2 667)	
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession		2 080	
AC6 - Valeurs Immobilisées		102 203	(698)	101 505
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles par le biais du résultat de 2009		(45)	
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles par le biais des capitaux propres d'ouverture		(653)	
AC7 - Autres actifs		61 251	5 866	67 117
	Reclassement des créances prises en charge par l'Etat de la rubrique AC5 vers la rubrique AC7		2 667	
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		3 199	
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle		2 962 197	6 869	2 969 066
	Reclassement des dettes rattachées aux dépôts de la clientèle de la rubrique PA5 à la rubrique PA3		7 319	
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		(450)	
PA5 - Autres passifs		104 452	2 467	106 919
	Reclassement des dettes rattachées aux dépôts de la clientèle de la rubrique PA5 à la rubrique PA3		(7 319)	
	Constatation de la charge pour congés à payer au titre de l'exercice 2009		1 227	
	Abonnement de la prime de bilan de l'exercice 2009		3 424	
	Constatation de la provision pour congés à payer pour les exercices 2008 et antérieurs		5 290	
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		(155)	
CP2 – Réserves		205 388	(8 121)	197 267
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession par le biais des capitaux propres d'ouverture		927	
	Constatation de la provision pour congés à payer pour les exercices 2008 et antérieurs		(5 291)	
	Correction de la prime de bilan de 2008 par le biais des capitaux propres d'ouverture		(3 104)	
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles par le biais des capitaux propres		(653)	

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
CP6 - Résultat de l'exercice		45 102	(439)	44 663
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession par le biais du résultat de 2009		1 153	
	Constatation de la charge pour congés à payer au titre de l'exercice 2009		(1 227)	
	Abonnement de la prime de bilan de l'exercice 2009		(3 424)	
	Correction de la prime de bilan de 2008 par le biais des capitaux propres d'ouverture		3 104	
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles		(45)	

IV. NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2010 un montant de 185 514 KDT contre 208 198 KDT au 31.12.2009 et se décompose comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	39 324	28 982	10 342	36%
BCT, CCP et TGT	146 190	179 216	(33 026)	(18%)
Total	185 514	208 198	(22 684)	(11%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	39 624	29 282	10 342	35%
Provisions caisse	(300)	(300)	-	0%
Sous total 1	39 324	28 982	10 342	36%
BCT	146 403	179 429	(33 026)	(18%)
Provisions BCT	(575)	(931)	356	(38%)
Sous total 2	145 828	178 498	(32 670)	(18%)
CCP	446	755	(309)	(41%)
Provisions CCP	(84)	(37)	(47)	127%
Sous total 3	362	718	(356)	(50%)
Total	185 514	208 198	(22 684)	(11%)

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2010 un montant de 173 291 KDT contre 154 443 KDT au 31.12.2009 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	32 147	27 034	5 113	19%
Prêts aux établissements bancaires	13 039	23 419	(10 380)	(44%)
Créances rattachées/Prêts aux établissements bancaires	10	77	(67)	(87%)
Provisions sur les correspondants	(521)	-	(521)	-
Total créances sur les établissements bancaires	44 675	50 530	(5 855)	(12%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	7 730	6 155	1 575	26%
Prêts aux établissements financiers	119 692	96 739	22 953	24%
Créances rattachées/Prêts aux établissements financiers	1 194	1 019	175	17%
Total créances sur les établissements financiers	128 616	103 913	24 703	24%
Total	173 291	154 443	18 848	12%

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2010 et 2009 se présente comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	553 273	493 981	59 292	12%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	2 902 791	2 233 482	669 309	30% (*)
Crédits sur ressources spéciales (3)	258 045	220 678	37 367	17%
Total	3 714 109	2 948 141	765 968	26%

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Le stock de provision et d'agios réservés ont été en totalité présenté en déduction de la sous rubrique (2).

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2010 comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	543 723	481 977	61 746	13%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	9 550	12 004	(2 454)	(20%)
Total	553 273	493 981	59 292	12%

(2) Les autres concours à la clientèle se subdivisent en:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	2 650 499	2 037 428	613 071	30%
Autres concours à la clientèle en devises	252 292	196 054	56 238	29%
Total	2 902 791	2 233 482	669 309	30%

La ventilation des créances sur la clientèle selon le critère d'éligibilité ou non au refinancement de la Banque Centrale hors provisions, agios réservés et créances rattachées se présente comme suit:

Description	Eligible au refinancement de la BCT	Non éligible au refinancement de la BCT	Total
Créances sur la clientèle	1 592 609	1 513 404	3 106 013

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	6 640	6 179	461	7%
Créances sur ressources extérieures	251 405	214 499	36 906	17%
Total	258 045	220 678	37 367	17%

Les mouvements des créances douteuses sur la clientèle et des provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Montant brut de la créance	498 559	452 113	46 446	10%
Provisions au 31/12/N-1	215 130	164 233	50 897	31%
Dotation nette de l'exercice	30 572	50 897	(20 325)	(40%)
Provision au 31/12/N	245 702	215 130	30 572	14%
Total Net de la Créance	252 857	236 983	15 874	7%

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Montant brut de la créance	498 559	452 113	46 446	10%
Agios Réservés affectés aux créances classées au 31-12-N-1	105 224	100 201	5 023	5%
Dotation agios réservés de l'exercice	19 339	21 165	(1 826)	(9%)
Reprise Agios réservés de l'exercice	(15 682)	(12 233)	(3 449)	28%
Reprise suite apurement de créances	-	(3 523)	3 523	(100%)
Autres reprises	(261)	(386)	125	(32%)
Total	108 620	105 224	3 396	3%

La répartition des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Créances clientèle (classe 0,1)	4 321 005	3 354 059	966 946	29%
Créances clientèle (classe 2, 3, 4, 5) (a)	498 559	452 113	46 446	10%
Total créances (Bilan et hors bilan) (b)	4 819 564	3 806 172	1 013 392	27%
Agios réservés affectés aux créances classées	108 621	105 224	3 397	3%
Provisions affectées aux créances classées	245 702	215 130	30 572	14%
Total Provisions et agios réservés (c)	354 323	320 355	33 969	11%
Taux de couverture de l'ensemble des créances(c/b)	7,35%	8,42%	(1,07%)	(13%)
Taux de couvertures des créances classées(c/a)	71,07%	70,86%	0,21%	0,3%
Taux des créances classées (a/b)	10,34%	11,88%	(1,54%)	(13%)

La répartition sectorielle des créances

La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature, au 31 décembre 2010 se présente comme suit :

Secteur d'activité	2010	%	2009	%
I-AGRICULTURE	107 864	2,2%	86 726	2,3%
II- INDUSTRIE	1 362 403	28,3%	1 170 006	30,7%
Mine	7 391	0,2%	11 226	0,3%
Energie	48 907	1,0%	49 220	1,3%
Industrie agroalimentaire	241 413	5,0%	222 358	5,8%
Matériaux de construction	241 909	5,0%	169 073	4,4%
Industrie mécanique et électrique	246 687	5,1%	212 848	5,6%
Chimie et caoutchouc	171 678	3,6%	135 430	3,6%
Textile	21 587	0,4%	20 860	0,5%
Habillement et cuir	79 716	1,7%	78 486	2,1%
Bois, liège et ameublement	30 901	0,6%	33 859	0,9%
Papier, imprimerie et industrie diverses	124 981	2,6%	109 468	2,9%
Bâtiment et travaux publics	147 233	3,1%	127 178	3,3%
III- SERVICES	3 349 297	69,5%	2 549 440	67,0%
Tourisme	437 227	9,1%	358 845	9,4%
Transport et télécommunication	315 747	6,6%	190 408	5,0%
Commerce agroalimentaire	71 830	1,5%	61 107	1,6%
Commerce matériaux de construction	138 795	2,9%	141 723	3,7%
Commerce quincaillerie et assimilés	118 558	2,5%	98 227	2,6%
Commerce textile et cuir	54 043	1,1%	42 616	1,1%
Commerces divers	457 674	9,5%	294 148	7,7%
Santé	58 890	1,2%	51 001	1,3%
Finance	213 149	4,4%	194 078	5,1%
Loisirs et Cultures	28 735	0,6%	28 810	0,8%
Particuliers	792 566	16,4%	631 512	16,6%
Divers	68 637	1,4%	51 016	1,3%
Promotion immobilière	593 446	12,3%	405 949	10,7%
Total	4 819 564	100,00%	3 806 172	100,00%

Une différence négative constatée entre l'encours comptable des créances sur la clientèle et le tableau des engagements est en cours de justification.

Note 1.4: Portefeuille titres de placement

Cette rubrique accuse au 31.12.2010 un solde de 144 292 KDT contre un solde de 114 251 KDT au 31.12.2009 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Titres à revenu fixe	142 876	113 870	29 006	25%
Bons de trésor à court terme	118 432	102 433	15 999	16%
Emprunts obligataires	19 000	7 300	11 700	160%
Créances rattachés/Titres à revenu fixe	5 444	4 137	1 307	32%
Titres à revenu variable	1 416	381	1 035	271%
Titres de placement en actions	1 565	386	1 179	305%
Provisions pour dépréciation des placements en actions	(149)	(5)	(144)	2880%
Total	144 292	114 251	30 041	26%

La subdivision des actions, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Actions cotées	1 356	177	1 179	666%
Actions non cotées	209	209	-	0%
Total	1 565	386	1 179	305%

Les mouvements de provisions se présentent comme suit en 2010 et comparativement à 2009 :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Montant brut des titres de placement	1 565	386	1 179
Provision au 31/12/N-1	5	69	(64)
Dotations de l'exercice	134	-	134
Reclassement de provisions	10	-	10
Reprise de provisions	-	(64)	64
Provision au 31/12/N	149	5	144
Total net des titres de placement	1 416	381	1 035

Note 1.5: Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2010 un solde de 433 464 KDT contre 449 616 KDT au 31.12.2009. Son détail se présente comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Titres d'investissement	296 818	323 943	(27 125)	(8%) (*)
Titres de participation	15 068	14 684	384	3%
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	62 715	55 469	7 246	13%
Parts dans les entreprises liées	7 770	9 495	(1 725)	(18%)
Participation avec convention en rétrocession	47 203	43 897	3 306	8%
Créances rattachés/Titres d'investissement	3 890	2 128	1 762	83% (*)
Total	433 464	449 616	(16 152)	(4%)

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Bons de trésor assimilables	134 953	176 304	(41 352)	(23%)
Fonds gérés	105 704	75 685	30 020	40%
Encours brut des fonds gérés	107 242	75 685	31 558	42%
Provisions/Fonds gérés	(1 538)	-	(1 538)	-
Emprunts obligataires	56 161	71 954	(15 793)	(22%)
Emprunts obligataires	56 431	72 224	(15 793)	(22%)
Provisions/Emprunts obligataires	(270)	(270)	-	0%
Total	296 818	323 943	(27 125)	(8%)

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Titres de participation	21 651	21 637	14	0%
Provisions/Titres de participation	(6 583)	(6 953)	370	(5%)
Total	15 068	14 684	384	3%

La subdivision des titres de participation, selon qu'ils soient ou non cotés se présente comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Titres cotés	6 692	6 863	(171)	(2%)
Titres non cotés	14 959	14 774	185	1%
Titres de participation	21 651	21 637	14	0%

(3) Parts dans les entreprises associées et co-entreprises

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	64 087	59 742	4 345	7%
Provisions/Parts dans les entreprises associées	(1 372)	(4 273)	2 901	(68%)
Total	62 715	55 469	7 246	13%

La subdivision des parts dans les entreprises associées et co-entreprises, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Titres cotés	18 988	18 988	-	0%
Titres non cotés	45 099	40 754	4 345	11%
Parts dans les entreprises associées	64 087	59 742	4 345	7%

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	9 970	13 458	(3 488)	(26%)
Provisions/Parts dans les entreprises liées	(2 200)	(3 963)	1 763	(44%)
Total	7 770	9 495	(1 725)	(18%)

(5) Titres en rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	49 611	44 497	5 114	11%
Provisions/Participation avec convention en rétrocession	(2 408)	(600)	(1 808)	301%
Total	47 203	43 897	3 306	8%

Note 1.6: Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2010 un solde de 101 382 KDT contre un solde de 101 505 KDT au 31.12.2009 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Immobilisations incorporelles	854	1 325	(471)	(36%)
Immobilisations incorporelles	4 504	4 225	279	7% (*)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(3 466)	(2 900)	(566)	20% (*)
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	-	(184)	-
Immobilisations corporelles	93 077	95 674	(2 597)	(3%)
Immobilisations corporelles	140 171	139 998	173	0% (*)
Amortissement des immobilisations corporelles	(47 094)	(44 324)	(2 770)	6% (*)
Immobilisations encours	7 451	4 506	2 945	65%
Immobilisations encours	8 321	4 506	3 815	85%
Provision sur immobilisations encours	(870)	-	(870)	-
Total	101 382	101 505	(123)	0%

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2010 un montant de 54 914 KDT contre un montant de 67 117 KDT et se détaillant comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	21 348	28 029	(6 680)	(24%)
Comptes d'attente	21 346	27 867	(6 521)	(23%)
Comptes d'attente de la salle de marché	13 135	38 519	(25 384)	(66%)
Comptes d'attente de la compensation	5 483	(18 231)	23 714	(130%) (*)
Autres comptes d'attente	2 727	7 579	(4 852)	(64%) (*)
Comptes de régularisation	3	162	(159)	(98%)
Autres	33 566	39 088	(5 523)	(14%)
Stock de matière, fourniture et timbres	645	285	360	126%
Etat, impôts et taxes	675	726	(51)	(7%)
Allocations familiales	555	475	80	17%
Dépôts et cautionnements	93	64	29	45%
Opérations avec le personnel	27 606	25 918	1 688	7%
Débiteurs divers	1 587	5 136	(3 549)	(69%)
Créances sur l'Etat	2 312	2 667	(356)	(13%) (*)
Autres	93	3 817	(3 724)	(98%) (*)
Total Autres Actifs	54 914	67 117	(12 203)	(18%)

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Les provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se détaillent comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	9 276	1 975	7 301	370%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	8 732	1 757	6 975	397%
Provision sur autres comptes d'attente	544	218	326	150%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 524	18 986	538	3%
Provision sur opérations avec le personnel	610	610	-	0%
Provision sur débiteurs divers	3 270	3 270	-	0%
Provisions sur autres comptes	15 643	15 105	538	4%
Total	28 800	20 961	7 839	37%

La rubrique AC7 comporte des comptes en cours d'analyse et de justification. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas été achevés. La situation à fin 2010 se présente comme suit:

Libellé	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de liaison servant à enregistrer l'encours des valeurs en route (devises, effets de transaction, chèques et opérations de paiement électronique)	32 165	5 889
Comptes de virements devises en instance d'imputation	40 309	5 915
Comptes opérations de compensation	750	31
Comptes miroirs afférents aux intérêts à échoir	123	139
Comptes effets à l'encaissement	(1 695)	(1 686)
Compte en attente et de régularisation provisionné à hauteur de 6 975 KDT	8 549	6 096
Les comptes de position et de contre valeur de position de change bilan pour les opérations de change au comptant	22	2 216
Le compte devise en instance d'affectation	(39 617)	32 604
Comptes dinars en instance d'affectation (1)	12 444	-
Comptes de liaison servant à enregistrer l'encours des effets souscrits en route accusant un solde débiteur (2)	788	6 679
Comptes de compensation de chèques (2)	(9)	(2 502)
Versements en route (3)	(520)	879
Chèques à compenser en route (3)	(598)	582
Virements en route (3)	(1 222)	(541)
Comptes enregistrant les frais payés aux huissiers notaires sur chèques impayés	1 466	1 497

(1) Le solde de 2009 est nul. En effet, la réserve a été formulée au 30.06.2010. A noter que cette réserve n'est plus présentée au niveau de la rubrique PA5 et ce suite au reclassement des comptes de la rubrique autres passifs vers la rubrique autres actifs.

(2) Comptes présentés initialement au niveau de la rubrique AC3, reclassés au niveau de la rubrique AC7 en 2010.

(3) Comptes présentés initialement au niveau de la rubrique PA3, reclassés au niveau de la rubrique AC7 en 2010.

Les comptes ci-dessous listés, présentent des soldes non justifiés au 31/12/2010:

- Le compte "impayés factures" présente un solde net débiteur non justifié de 597 KTND.
- Les comptes "allocations familiales à récupérer" présentent un solde débiteur non justifié de 325 KTND
- Le compte "escompte chèques TPE et factures" présente un solde net débiteur non justifié de 648 KTND.

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2010 un solde de 223 481 KDT contre un solde de 250 352 KDT au 31.12.2009 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	222 094	243 003	(20 909)	(9%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	1 387	7 349	(5 962)	(81%)
Total	223 481	250 352	(26 871)	(11%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Avoirs des établissements bancaires	10 758	28 566	(17 808)	(62%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	211 336	214 437	(3 101)	(1%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	222 094	243 003	(20 909)	(9%)

Note 2.2: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2010 un solde de 3 497 715 KDT contre un solde de 2 969 066 KDT au 31.12.2009 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Dépôts à vue	921 956	815 853	106 103	13%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 575 759	2 153 213	422 546	20% (*)
Total	3 497 715	2 969 066	528 649	18%

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Les autres dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Epargne	527 655	451 804	75 851	17%
Placements à terme	1 986 840	1 642 879	343 961	21%
Placements à terme en dinars	1 812 602	1 475 700	336 902	23%
Dettes rattachées sur placements à terme en dinars	27 181	22 471	4 710	21%
Placements à terme en devises	146 716	144 417	2 299	2%
Dettes rattachées sur placements à terme en devises	341	291	50	17%
Autres sommes dues à la clientèle	61 264	58 530	2 734	5%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 575 759	2 153 213	422 546	20%

Note 2.3: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2010 à 489 311 KDT contre 374 580 KDT au 31.12.2009 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Emprunts matérialisés	210 660	142 926	67 734	47%
Ressources spéciales	278 651	231 654	46 997	20%
Total	489 311	374 580	114 731	31%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009 :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Emprunts matérialisés	205 331	138 667	66 664	48%
Dettes rattachées/Emprunts matérialisés	5 329	4 259	1 070	25%
Emprunts matérialisés	210 660	142 926	67 734	47%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009 :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Ressources budgétaires	4 395	3 858	537	14%
Ressources extérieures	274 256	227 796	46 460	20%
Ressources spéciales	278 651	231 654	46 997	20%

Note 2.4: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	4 143	2 194	1 949	89% (*)
Comptes d'attente et de régularisation	115 395	104 725	10 670	10%
<i>Comptes d'attente</i>	<i>3 176</i>	<i>39 795</i>	<i>(36 619)</i>	<i>(92%)</i>

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Comptes de régularisation	(3)	706	(708)	(100%)
Créditeurs divers	98 645	53 681	44 964	84%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	74 410	30 913	43 497	141%
Autres créditeurs divers	24 235	22 768	1 467	6% (*)
Etat, impôts et taxes	13 125	10 226	2 899	28%
Autres	452	317	135	42%
Total Autres passifs	119 538	106 919	12 619	12%

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

La rubrique PA 05 comporte des comptes en cours d'analyse et de justification. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas été achevés. Les soldes au 31.12.2010 se présentent comme suit:

- Versements à valoir sur prêts contentieux, accusant un solde créditeur net de 75 KDT;
- COMAR remboursement des frais médicaux, accusant un solde créditeur net de 108 KDT;
- Trésor Tunisien amendes perçues sur chèques impayés, accusant un solde créditeur net de 553 KDT;
- Le compte créditeur divers, présentant un solde créditeur de 2 215 KDT demeure non justifié à hauteur de 52 KDT;
- Le compte "fournisseurs à régler" présente un solde net créditeur non justifié de 508 KDT;
- Le compte 723 723 05 présente un solde net créditeur non justifié de 261 KTND.

3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spéciale	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2009 après modifications comptables	100 000	10 189	12 729	108 730	57 850	(8 121)	15 890	423	1	44 663	342 354
Affectation du résultat 2009											
Réserves	-	-	709	30 193	-	-	-	-	-	(30 902)	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(11 900)	(11 900)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	2 300	-	-	(2 300)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Effet des modifications comptables	-	-	-	-	-	(439)	-	-	-	439	-
Autres mouvements sur les Capitaux Propres											
Mouvements sur fond social	-	-	-	-	-	-	(57)	-	-	-	(57)
Résultat de l'exercice 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61 403	61 403
Soldes au 31/12/2010	100 000	10 189	13 438	138 923	57 850	(8 560)	18 133	423	1	61 403	391 800

4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2010 à 640 633 KDT contre 394 496 KDT au terme de l'exercice 2009 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Cautions	410 060	283 273	126 787	45%
Avals	224 401	105 534	118 867	113%
Autres garanties données	6 172	5 689	483	8%
Total	640 633	394 496	246 137	62%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2010 comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Cautions en faveur des banques	110 042	65 167	44 875	69%
Cautions en faveur des établissements financiers	11 636	17 300	(5 664)	(33%)
Cautions en faveur de la clientèle	288 382	200 806	87 576	44%
Total	410 060	283 273	126 787	45%

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 117 959 KDT au 31.12.2009 à 139 549 KDT au 31.12.2010 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Crédits documentaires import	128 795	100 354	28 441	28%
Crédits documentaires export	10 754	17 605	(6 851)	(39%)
Total	139 549	117 959	21 590	18%

Note 4.3: Engagements Donnés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à 249 954 KDT contre 484 323 KDT au 31/12/2009 et se détaille comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Engagements de financement donnés	249 763	484 323	(234 560)	(48%)
Engagements sur titres	191	-	191	-
Total	249 954	484 323	(234 369)	(48%)

Note 4.4: Garanties Reçues

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2010 à 1 809 812 KDT contre 1 429 013 KDT au terme de l'exercice 2009 et se détaille comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	31 752	7 797	23 955	307%
Garanties reçues d'autres établissements bancaires, financiers et d'assurances	10 693	12 647	(1 955)	(15%)

Garanties reçues de la clientèle	1 767 367	1 408 569	358 798	25%
Total	1 809 812	1 429 013	380 799	27%

Les garanties reçues de la clientèle sont prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Conformément aux dispositions de la norme comptable, les garanties reçues sous forme de dépôts affectés figurant au passif du bilan ne sont pas présentées au niveau des garanties reçues.

Les garanties reçues de la clientèle mentionnées au niveau de l'état des engagements hors bilan sont puisées à partir de la base juridique et plafonnées, pour chaque client, aux engagements correspondants.

Les garanties admises pour le calcul des provisions ont été revues pour apprécier leurs valeurs et ajustées en conséquence pour les besoins de provisionnement. Ces ajustements n'ont pas été reflétés au niveau de la base juridique au 31.12.2010. La mise à jour de cette base est en cours.

5- Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés réalisés par les opérations avec les établissements bancaires et financiers, y compris la Banque Centrale de Tunisie, ont totalisé en 2010 un montant de 245 421 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	7 615	7 073	542	8% (*)
Opérations avec la clientèle	227 625	183 713	43 912	24% (*)
Autres intérêts et revenus assimilés	10 181	8 628	1 553	18%
Total	245 421	199 414	46 007	23%

(*) La banque a procédé au reclassement des intérêts sur les opérations avec les établissements financiers de la sous rubrique « Opérations avec la clientèle » à la sous rubrique « Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT ». L'effet du reclassement sur l'exercice 2009 est de 4 685 KDT.

Note 5.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2010 un montant 44 807 KDT, ont augmenté de 6 980 KDT par rapport à 2009 et se présentent comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	21 486	18 013	3 473	19%
Opérations sur placement et titres	3 916	3 523	393	11%
Opérations de change	1 212	1 059	153	14%
Opérations de commerce extérieur	3 542	2 889	653	23%
Gestion, étude et engagement	8 669	7 175	1 494	21%
Opérations monétiques	4 767	4 091	676	17%
Banque directe	820	635	185	29%
Autres commissions	395	442	(47)	(11%)
Total	44 807	37 827	6 980	18%

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2010 et 2009 :

Description	2010	2009	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	-	190	(190)	(100%)
Gain net sur titres de placement	7 521	4 369	3 152	72%
Gain net sur opérations de change	10 284	8 816	1 468	17% (*)
Total	17 805	13 375	4 430	33%

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	6 169	4 269	1 900	49%
Intérêts et revenus assimilés sur les titres à revenu fixe	6 528	4 374	2 154	50%
Moins values de cession	(359)	(105)	(254)	242%
Titres de placement à revenu variable	1 352	100	1 252	1252%
Dividendes sur les titres de placement	9	6	3	50%
Plus values de cession	1 713	29	1 684	5807%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(134)	-	(134)	-
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	-	65	(65)	(100%)
Moins values de cession	(236)	-	(236)	-
Total	7 521	4 369	3 152	72%

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	2010	2009	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	2 369	1 784	585	33%
Gain net sur opérations de change sur factures	274	123	151	124%
Gain net sur opérations de change en compte	8 185	7 387	798	11%
Gain net sur options de change	(592)	(510)	(82)	16%
Gain net sur opérations Western Union	48	33	15	45%
Total	10 284	8 816	1 468	17%

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2010 un montant de 22 807 KDT contre 22 888 KDT en 2009. Leur détail se présente comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	15 990	17 476	(1 486)	(9%) (*)
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	4 340	3 959	381	10%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	2 477	1 453	1 024	70% (*)

Total	22 807	22 888	(81)	0%
--------------	---------------	---------------	-------------	-----------

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor Assimilables	9 908	12 222	(2 314)	(19%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	2 506	1 189	1 317	111%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	3 576	4 065	(489)	(12%)
Total	15 990	17 476	(1 486)	(9%)

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2010 un montant de 155 854 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	5 906	5 717	189	3%
Opérations avec la clientèle	121 909	103 965	17 944	17%
Emprunts et ressources spéciales	18 921	14 883	4 038	27%
Autres intérêts et charges	9 118	3 154	5 964	189%
Total	155 854	127 719	28 135	22%

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2010 un montant de 42 312 KDT, en hausse de 8 673 KDT par rapport à l'exercice 2009. Son détail se présente comme suit:

Description	2010	2009	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	30 572	36 506	(5 934)	(16%)
Perte sur créances apurées	1 100	659	441	67%
Reprise d'agios réservés sur créances apurées	-	(3 522)	3 522	(100%)
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres éléments d'actifs et autre risque et charge	12 084	-	12 084	-
Reprise de provision sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(1 426)	-	(1 426)	-
Recouvrement des créances radiées	(18)	(4)	(14)	350%
Total	42 312	33 639	8 673	26%

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2010 un montant de 1 327 KDT, en baisse de 2 105 KDT par rapport à l'exercice 2009. Leur détail se présente comme suit:

Description	2 010	2 009	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres	5 825	4 263	1 562	37%

Reprise sur provision pour dépréciation des titres	(7 504)	(956)	(6 548)	685%
Plus ou moins values de cession sur titres	2 933	(344)	3 277	(953%) (*)
Etalement de la prime et de la décote sur BTA	73	469	(396)	(84%)
Total	1 327	3 432	(2 105)	(61%)

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2010 un montant de 57 354 KDT, en hausse de 3 494 KDT par rapport à 2009. Leur détail se présente comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Frais de personnel	40 640	37 920	2 720	7%
Rémunération du personnel	27 781	27 637	144	1% (*)
Charges sociales	8 045	6 815	1 230	18%
Impôts sur salaires	355	323	32	10%
Autres charges liées au personnel	4 459	3 145	1 315	42%
Charges générales d'exploitation	11 713	11 361	352	3%
Frais d'exploitation non bancaires	5 949	5 732	217	4%
Autres charges d'exploitation	5 764	5 629	135	2%
Dotation aux amortissements	5 001	4 579	422	9% (*)
Total	57 354	53 860	3 494	6%

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2010 et 2009 :

Description	2010	2009	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	(156)	(126)	(30)	24%
Impôts et taxes	(1 060)	(87)	(973)	1118%
Autres résultats exceptionnels	4 311	240	4 071	1696%
Total	3 095	27	3 068	11363%

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 est de 6,140 dinars contre 5,254 dinars au 31 décembre 2009.

Description	2010	2009
Résultat net en KDT	61 403	44 663
Nombre moyen d'actions	10 000 000	8 500 000
Résultat de base par action (en DT)	6,140	5,254

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 15 305 KDT au 31.12.2009 à (69 529) KDT au 31.12.2010 enregistrant une diminution de 84 834 KDT Cette diminution est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés, des activités d'exploitation à hauteur de 231 167 KDT et par des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'investissement à hauteur de 42 460 KDT et de financement à hauteur de 103 873 KDT.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes:

Note 6.1: Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation est établi à 231 167 KDT au 31.12.2010. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 154 252 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 523 343 KDT.

Flux nets négatifs :

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 802 317 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 28 222 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créditeurs divers, pour 39 209 KDT;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 22 374 KDT ;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 6 216 KDT;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 10 424 KDT.

Note 6.2: Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement.

La cession de certains titres d'investissement et la perception des intérêts et dividendes encaissés, partiellement compensés par l'acquisition d'immobilisations corporelles sont à l'origine du flux de trésorerie positif de 42 460 KDT.

Note 6.3: Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 103 873 KDT provient principalement de l'émission d'emprunt obligataire pour 80 000 KDT et des encaissements nets sur ressources spéciales de 47 027 KDT.

Note 6.4: Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction. Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31.12.2010 à (69 529) KDT et ce compte tenu

notamment des besoins de financement inhérents aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

7- Autres notes

Note 7.1 : Notes sur les parties liées

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle exerce directement et indirectement sur Amen Bank un contrôle exclusif et ce à travers la détention de 52,52% des droits de vote de cette dernière;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 21,66% des droits de vote;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable.
- Les membres du Conseil d'Administration de Amen Bank, son Directeur Général et ses Directeurs Généraux Adjointes ainsi que les membres proches de leurs familles ;

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2010

Société «Amen Project»

Amen Bank a conclu, en mars 2010, avec la société "Amen Project" dans laquelle elle détient **52,95%** du capital, une convention de gestion en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "Amen Project". En contrepartie de ses services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de 40 KDT hors taxes;
- une commission fixe de 2 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 7 KDT hors taxes si le dossier est accepté par le Conseil d'Administration pour le portage;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

Amen Bank prend en charge, en sa qualité de gestionnaire, les frais de gestion administrative et comptable de la société "Amen Project" à l'exception des frais de courtage et de publicité légale, des honoraires du Commissaire aux Comptes et des honoraires payés à l'occasion de consultations demandées par la société "Amen Project".

Le montant des rémunérations perçues par Amen Bank dans le cadre de cette convention ont totalisé un montant de 60 KDT (HT) en 2010.

Hôpital privé El amen

La banque a cédé à la société "Hôpital privé El Amen", dans laquelle elle détient **30%** du capital, un terrain pour un prix de 5 494 KDT. Cette opération a été réalisée au comptant.

Société «PGI Holding»

Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding qui détient **21,66%** du capital de la banque une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2010 s'élève à 96 KDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR qui détient **28,54%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2010 s'élèvent à 16 KDT (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, transport de valeurs, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2010 s'élève à 334 KDT;
 - des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2010 s'élève à 1 553 KDT.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **86,19%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue en décembre 2010 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **86,19%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds de **20 MDT**. En vertu de cette convention, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.
- 2 Sept (7) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 59 383 KDT. La commission de gestion au titre de 2010, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à 594 KDT (HT). Le montant des plus values générées par ces fonds est de 1 736 KDT au titre de 2010.
- 3 En vertu d'une convention de gestion en date du 01.04.1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ses services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 50 KDT hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présent au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 4 KDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier passe au déblocage effectif;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2010 s'élève à 75 KDT (HT).

Société «Tunisie Leasing»

L'encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et souscrit par Amen Bank s'élève au 31 décembre 2010 à 12 300 KDT. Le total des intérêts perçus et à percevoir à ce titre par Amen Bank au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 735 KDT.

Société «Le recouvrement»

Le 01.01.2007, la banque a conclu avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** une convention de gestion comptable et fiscale en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars, encaissée dès la tenue de l'AGO de la société "Le recouvrement".

Société «Tunisys»

La banque a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle Amen Bank détient **29,85%** du capital du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2010 s'élève à 971 KDT (HT). En outre, cette société a engagé en 2010 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de 392 KDT (HT)

Société «Hayett»

Une convention a été conclue entre Amen Bank et la compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation SA «Hayett» dans laquelle la banque détient **25%** du capital. Cette convention a pour objet la constitution de rentes ou de capital à servir à l'âge de retraite ainsi que le remboursement de l'épargne constituée en cas de décès avant le départ à la retraite et ce pour les personnes ayant adhéré à ce contrat. Le montant de la prime versée au titre de l'exercice 2010 est de 400 KDT

Les SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et les Fonds Communs de Placement auxquelles elle est liée, les rémunérations revenant à l'Amen Bank se détaillent comme suit:

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2010 (hors TVA)
SICAV Amen première	0,03%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,59% de l'actif net	1 376 KDT
SICAV Amen	0,04%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,59% de l'actif net	653 KDT

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil d'Administration		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge 2010	Passif au 31/12/2010	Charge 2010	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	200 000	-	230 000	230 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paievements en actions				
TOTAL	200 000	-	230 000	230 000

	Vice Président Directeur Général			Collège des Directeurs Généraux adjoints		
	Charge brute 2010	Charges sociales 2010	Passif au 31/12/2010	Charge brute 2010	Charges sociales 2010	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	578 281	82 608	515 093	1 027 985	190 124	842 179
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paievements en actions						
TOTAL	578 281	82 608	515 093	1 027 985	190 124	842 179

Note 7.2 : Passifs éventuels

La banque fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. A cette date, aucune notification n'a été communiquée à la banque.

Note 7.3 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Suites aux évènements survenus au cours du mois de janvier 2011, la banque a subi des dégâts matériels au niv eau de certaines agences. Le coût de remplacement de ces immobilisations a été estimé par la banque à 874 KDT couvert en partie par l'assurance.

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05/05/2011. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **391 800 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **61 403 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Justification de l'opinion avec réserves

- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (notes explicatives 1.1, 1.2, 1.7 et 2.4), certains comptes d'actifs et de passifs, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et d'écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de 29 980 KDT, dont 8 051 KDT constituées au titre de l'exercice 2010. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de perte liés à ces comptes.
- Ainsi qu'il est mentionné dans les notes aux états financiers (Principes et méthodes comptables

pertinents appliqués, note 5), les biens immobiliers acquis dans le cadre du recouvrement sont classés en « immeubles hors exploitation », détenus en vue de leur revente. Ils ne font pas l'objet d'amortissement et sont évalués, par référence aux dispositions de la norme comptable internationale IFRS 5, au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur après déduction des coûts estimés de vente. Certains actifs, inscrits sous cette rubrique depuis plus de 2 ans pour un montant total de 12 millions de dinars, n'ont pas fait l'objet d'une évaluation récente de leur juste valeur pour les besoins du test de dépréciation. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour justifier l'absence de risque de dépréciation sur ces actifs et nous ne pouvons pas, de ce fait, déterminer si un ajustement de ce montant est nécessaire.

4. Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de l'incidence des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note explicative 7.2 qui décrit le fait que la banque fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. A cette date, aucune notification n'a été communiquée à la banque. De ce fait, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence des insuffisances de contrôle se traduisant par des anomalies d'équilibre de certaines journées comptables au cours de l'exercice 2010 et des exercices antérieurs. Les anomalies détectées au cours de l'exercice 2010 ont été régularisées et un système de veille a été mis en place pour permettre d'identifier, de suivre et de régulariser les opérations à l'origine de ces anomalies.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 Mai 2011

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

MTBF membre de
PricewaterhouseCoopers
Ahmed BELAIFA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2010.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- 1 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue en décembre 2010 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **86,19%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds de **20 MDT**. En vertu de cette convention, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de la banque du 23.07.2010.

- 2 Amen Bank a conclu, en mars 2010, avec la société "Amen Project" dans laquelle elle détient **52,95%** du capital, une convention de gestion en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "Amen Project". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de 40 KDT hors taxes;
- une commission fixe de 2 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 7 KDT hors taxes si le dossier est accepté par le Conseil d'Administration pour le portage;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

Amen Bank prend en charge, en sa qualité de gestionnaire, les frais de gestion administrative et comptable de la société "Amen Project" à l'exception des frais de courtage et de publicité légale, des honoraires du Commissaire aux Comptes et des honoraires payés à l'occasion de consultations demandées par la société "Amen Project".

Le montant des rémunérations perçues par Amen Bank dans le cadre de cette convention a totalisé un montant de 60 KDT (HT) en 2010.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du. 05.05.2011.

- 3** La banque a cédé à la société "Hôpital privé El Amen", dans laquelle elle détient **30%** du capital, un terrain pour un prix de 5 494 KDT. Cette opération a été réalisée au comptant.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du. 05.05.2011.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs:

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Société «PGI Holding»

Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding qui détient **21,66%** du capital de la banque une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2010 s'élève à 96 KDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR qui détient **28,54%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1** Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2010 s'élèvent à 16 KDT (HT).
- 2** Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, transport de valeurs, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2010 s'élève à 334 KDT;
 - des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2010 s'élève à 1 553 KDT.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **86,19%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1** Sept (7) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 59 383 KDT. La commission de gestion au titre de 2010, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à 594 KDT (HT). Le montant des plus values générées par ces fonds est de 1 736 KDT au titre de 2010.
- 2** En vertu d'une convention de gestion en date du 01.04.1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 50 KDT hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présent au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 4 KDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier passe au déblocage effectif;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2010 s'élève à 75 KDT (HT).

Société «Tunisie Leasing»

L'encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et souscrit par Amen Bank s'élève au 31 décembre 2010 à 12 300 KDT. Le total des intérêts perçus et à percevoir à ce titre par Amen Bank au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 735 KDT.

Société «Le recouvrement»

Le 01.01.2007, la banque a conclu avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** une convention de gestion comptable et fiscale en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars, encaissée dès la tenue de l'AGO de la société "Le recouvrement".

Société «Tunisys»

La banque a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle Amen Bank détient **29,85%** du capital du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2010 s'élève à 971 KDT (HT). En outre, cette société a engagé en 2010 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de 392 KDT (HT)

Société «Hayett»

Une convention a été conclue entre Amen Bank et la compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation SA «Hayett» dans laquelle la banque détient **25%** du capital. Cette convention a pour objet la constitution de rentes ou de capital à servir à l'âge de retraite ainsi que le remboursement de l'épargne constituée en cas de décès avant le départ à la retraite et ce pour les personnes ayant adhéré à ce contrat. Le montant de la prime versée au titre de l'exercice 2010 est de 400 KDT

SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et les Fonds Communs de Placement auxquelles elle est liée, les rémunérations revenant à l'Amen Bank se détaillent comme suit:

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2010 (hors TVA)
SICAV Amen première	0,03%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,59% de l'actif net	1 376 KDT
SICAV Amen	0,04%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,59% de l'actif net	653 KDT

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaille comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par décision du Conseil d'Administration datant de 2004.

- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés au Vice Président Directeur Général et aux trois (3) Directeurs Généraux Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration. Ils reçoivent un salaire annuel fixe, une prime de bilan complémentaire, une gratification de fin d'année et des jetons de présence au titre des filiales.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil d'Administration		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge 2010	Passif au 31/12/2010	Charge 2010	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	200 000	-	230 000	230 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	200 000	-	230 000	230 000

	Vice Président Directeur Général			Collège des Directeurs Généraux adjoints		
	Charge brute 2010	Charges sociales 2010	Passif au 31/12/2010	Charge brute 2010	Charges sociales 2010	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	578 281	82 608	515 093	1 027 985	190 124	842 179
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	578 281	82 608	515 093	1 027 985	190 124	842 179

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 Mai 2011

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

MTBF membre de
PricewaterhouseCoopers
Ahmed BELAIFA

2011 AS 571

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**BANQUE DE TUNISIE****-BT-**

Siège social : 2, Rue de Turquie 1001 Tunis

La Banque de Tunisie - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2010** tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **22 juin 2011**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires Aux Comptes, F.M.B.Z. (Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI) et FINOR (Fayçal DERBEL).

**BANQUE DE TUNISIE****BILAN**

SITUATION ARRETEE AU 31 Décembre 2010

(unité = 1000DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc-2010	déc-2009	variation
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	38 968	124 586	-68,72%
AC2	Créances sur les étab Bancaires et Financiers	3.2	208 211	133 217	56,29%
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	2 610 177	2 116 089	23,35%
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	31 708	20 213	56,87%
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	188 288	166 107	13,35%
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	44 464	42 037	5,77%
AC7	Autres actifs	3.7	20 592	14 591	41,13%
TOTAL ACTIF			3 142 408	2 616 840	20,08%

PASSIF	Rubriques	Notes	déc-2010	déc-2009	variation
PA1	BCT		0	0	
PA2	Dépôts et avoirs des étab Bancaires et Financiers	4.1	59 791	46 560	28,42%
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	2 419 440	1 891 338	27,92%
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	103 944	129 036	-19,45%
PA5	Autres passifs	4.4	91 484	105 233	-13,07%
TOTAL PASSIF			2 674 659	2 172 167	23,13%

CAPITAUX PROPRES	Notes	déc-2010	déc-2009	variation	
CP1	Capital social	5.1	112 500	112 500	0,00%
CP2	Réserves	5.2	249 227	215 669	15,56%
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277	0,00%
CP5	Report à nouveau		1 044	1 146	-8,90%
CP6	Bénéfice de l'exercice		55 701	66 081	-15,71%
TOTAL CAPITAUX PROPRES			467 749	444 673	5,19%

TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			3 142 408	2 616 840	20,08%
---	--	--	------------------	------------------	---------------



BANQUE DE TUNISIE

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

SITUATION ARRETEE AU 31 Décembre 2010

(unité = 1000DT)

HORS BILAN	Notes	déc-2010	déc-2009	variation
Passifs éventuels	6.1	345 443	284 063	21,61%
HB1 Cautions, avals et autres garanties données		214 617	186 580	15,03%
HB2 Crédits documentaires		130 826	97 483	34,20%
Engagements donnés		643 437	322 185	99,71%
HB4 Engagements de financement donnés	6.2	640 466	320 883	99,60%
HB5 Engagements sur titres		2 971	1 302	128,15%
Engagements reçus		1 382 238	1 075 933	28,47%
HB6 Engagements de financement reçus		79 000	79 000	0,00%
HB7 Garanties reçues	6.3	1 303 238	996 933	30,72%



BANQUE DE TUNISIE

ETAT DE RESULTAT

AU 31 Décembre 2010

(Unité = en 1000 DT)

Rubriques	Notes	déc.-10	déc.-09	variation
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>				
Intérêts et revenus assimilés	7.1	164 450	147 283	11,7%
Commissions (en produits)	7.2	33 052	28 867	14,5%
Gains sur portef-titres commercial et opérations financières	7.3	10 458	11 459	-8,7%
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	10 118	7 989	26,7%
<u>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>218 078</u>	<u>195 597</u>	<u>11,5%</u>
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>				
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	69 270	61 826	12,0%
Commissions encourues		1 035	868	19,2%
<u>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>70 305</u>	<u>62 694</u>	<u>12,1%</u>
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>		<u>147 773</u>	<u>132 903</u>	<u>11,2%</u>
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	7.6	38 760	13 523	186,6%
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille invest	7.7	759	-1 413	-153,7%
Autres produits d'exploitation		515	535	-3,7%
Frais de personnel		25 445	23 934	6,3%
Charges générales d'exploitation		10 870	9 767	11,3%
Dotations aux amortissements sur immobilisations		5 992	5 554	7,9%
<u>RESULTAT D'EXPLOIATION</u>		<u>66 462</u>	<u>82 073</u>	<u>-19,0%</u>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		318	1 153	
Impôt sur les bénéfices		11 079	17 145	-35,4%
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>55 701</u>	<u>66 081</u>	<u>-15,7%</u>



BANQUE DE TUNISIE

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 01/01/2009 au 30/06/2010
(en milliers de Dinars)

	Notes	déc.-10	déc.-09
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	207 980	187 261
Charges d'exploitation bancaire décaissées	8.2	-66 106	-66 644
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-31 018	22 945
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-525 313	-380 012
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		523 512	172 791
Titres de placement		0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-34 554	-37 983
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-18 247	2 251
Impôt sur les bénéfices		-21 716	-19 546
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		<u>34 538</u>	<u>-118 937</u>
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		10 175	8 162
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-22 997	-48 462
Acquisition/ cession sur immobilisations		-8 204	-2 201
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		<u>-21 026</u>	<u>-42 501</u>
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		0	0
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		-24 700	-24 468
Dividendes versés	8.3	-32 625	-22 500
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		<u>-57 325</u>	<u>-46 968</u>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-43 813	-208 406
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		229 390	437 796
<u>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</u>		<u>185 577</u>	<u>229 390</u>



BANQUE DE TUNISIE

NOTES ANNEXES

AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

1 – PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 112.500.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 112 500 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	MONTANT EN MDT	POURCENTAGE
Actionnaires Tunisiens	88 325	78,51%
Actionnaires Etrangers	24 121	21,44%
Dont BFCM	22 500	20,00%
Autres	54	0,05%
Total	112 500	100,00%

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2010 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

2.1 Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2.1.1 La classification des créances :

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classes 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

2.1.2 Les provisions :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4 et 5	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

2.1.3 La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4, définies dans le paragraphe précédent, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

2.2 Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour le besoin de la présentation des états financiers.

2.3 Le Portefeuille-titres :

2.3.1 Composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend:

- a) **Titres de transaction** : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention et par leur liquidité.
 - b) **Titres de placement** : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.
-

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

2.3.2 Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3 La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4 Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2010. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2010.

2.5 Les immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

	31/12/2010	31/12/2009
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14,29%	14,29%
Logiciels informatiques	33,33%	33,33%

2.6 Impôts sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite dans la limite de 100% du bénéfice imposable.

2.7 Constatations des opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est l'approche économique qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

Les loyers encaissés par la Banque sur ces opérations de leasing sont constatés dans ses livres comptables comme suit : le principal vient en déduction du montant du crédit leasing accordé à la clientèle et les intérêts sont constatés dans les produits de la Banque.

3- NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :

3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Banque Centrale de Tunisie	20 864	(i) 108 684
Caisse dinars et devises	16 004	15 166
Compte courant postal	-8	375
Traveller's Chèques	36	26
Monnaies et matières	2 072	335
	<u>38 968</u>	<u>124 586</u>

(i) Dont 70.453 mille dinars de prêts au jour le jour et à terme auprès de la BCT. Le chiffre retraité pour les besoins de la comparabilité est 38.231 M.TND

3.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires ainsi que les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	122 000	42 000
Prêts aux organismes financiers spécialisés	8 445	11 733
Correspondants étrangers	3 446	3 549
Placements en devises	73 830	75 240
Banques et correspondants en Dinars convertibles	4	2
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	339	251
Intérêts réescompte comptes banques et correspondants	0	0
Intérêts réescompte Prêts aux organismes fin. spécialisés	147	442
	<u>208 211</u>	<u>133 217</u>

3.3 Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes ordinaires débiteurs	213 864 (1)	201 341
Portefeuille escompte ordinaire	2 161 509 (2)	1 692 629
Crédits au personnel	24 304	21 803
Créances sur crédit bail	10 601	11 128
Autres crédits à la clientèle	65 529 (4)	15 357
Crédits sur ressources spéciales	99 678 (3)	130 280
Créances classées sur ressources ordinaires	149 311	127 599
Créances classées sur ressources spéciales	6 489	3 474
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	21 210	21 663
Total brut	<u>2 752 495</u>	<u>2 225 274</u>
Agios réservés comptabilisés	-2 436	-1 897
Provisions pour crédits à la clientèle au bilan	-139 882 (5)	-107 288
Total net	<u>2 610 177</u>	<u>2 116 089</u>

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Porte feuille escompte ordinaire :

Au niveau de cette rubrique figure un engagement de 16.917 mille dinars accordé aux sociétés de leasing.

(3) Crédits sur ressources spéciales :

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques.

(4) Autres crédits à la clientèle :

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	65 273	14 999
Impayés à 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation ou chez l'huissier	256	358
	<u>65 529</u>	<u>15 357</u>

(5) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>
Provisions au 31 Décembre 2009	107 288
Radiations de créances en 2010	0
Dotations et reprise en 2010	32 594
Solde des provisions sur créances au bilan au 31 Décembre 2009	<u>139 882</u>

3.4 Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Titres de transaction	31 031	19 882
Créances rattachées	677	331
	<u>31 708</u>	<u>20 213</u>

3.5 Portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Titres de participation libérés	152 493	151 749
Titres d'investissement	3 967	5 875
Obligations	4 502	3 876
Fonds Gérés	31 637	7 500
Créances rattachées au portefeuille titres d'investissement	149	206

Total brut	<u>192 748</u>	<u>169 206</u>
Provisions pour dépréciations de titres	-4 460	-3 099
Total net	<u><u>188 288</u></u>	<u><u>166 107</u></u>

3.6 Valeurs immobilisées :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	105 658	102 903
Acquisitions	9 490	6 642
Cessions et régularisations	-1 661	-3 887
Valeurs brutes en fin d'exercice	<u>113 487</u>	<u>105 658</u>
Amortissements	-69 023	-63 621
Valeurs nettes en fin d'exercice	<u><u>44 464</u></u>	<u><u>42 037</u></u>

3.7 Autres actifs :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes de régularisation	7 306 (1)	7 041
Siège, succursales et agences	972	3 102
Débiteurs divers	12 314	4 448
	<u>20 592</u>	<u>14 591</u>

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Compensation reçue	3 048	2 405
Agios, débits à régulariser et divers	4 766	4 378
Compte d'ajustement devises	-508	258
	<u>7 306</u>	<u>7 041</u>

4- NOTES RELATIVES AU BILAN – PASSIFS :

4.1 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	46 354	33 694
Banques et correspondants étrangers	10 191	10 515
Organismes financiers spécialisés	3 113	2 210
Dettes rattachées	133	136
Banques et correspondants dinars	0	5
	<u>59 791</u>	<u>46 560</u>

4.2 Dépôts de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes à vue	668 878	617 163
Comptes d'épargne	551 586 (1)	484 249
Comptes à terme et bons de caisse	927 101	503 434
Certificats de dépôts	202 500	223 000
Autres sommes dues à la clientèle	49 227	47 935
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	20 148	15 557
	<u>2 419 440</u>	<u>1 891 338</u>

(1) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes spéciaux d'épargne	531 928 (i)	462 379
Compte épargne logement	18 014	20 055
Compte épargne horizon	1 262	1 576
Comptes d'épargne investissement	58 (ii)	62
Comptes d'épargne actions	189	173
Comptes d'épargne avenir	135	4
	<u>551 586</u>	<u>484 249</u>

(i) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(ii) Les comptes d'épargne investissement sont ouverts conformément à la législation fiscale en vigueur pour la promotion de l'investissement.

4.3 Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Ressources extérieures	99 458	124 642
Ressources budgétaires	2 952	2 468
Charges rattachées aux emprunts et ressources spéciales	1 534	1 926
	<u><u>103 944</u></u>	<u><u>129 036</u></u>

4.4 Autres passifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes de régularisation	60 891 (i)	64 624
Créditeurs divers	7 693	17 505
Provisions	22 900 (ii)	23 104
	<u><u>91 484</u></u>	<u><u>105 233</u></u>

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Compensation à régler	50 720	54 820
Agios, Crédits à régulariser et divers	10 171	9 804
Comptes d'ajustement devises	0	0
	<u><u>60 891</u></u>	<u><u>64 624</u></u>

(ii) Les provisions pour risques et charges sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Provisions pour risques et charges	8 209	7 737
Provisions pour congés payés	1 433	1 587
Provisions pour créances hors bilan	7 688	7 172

Provisions pour prime d'intéressement	5 570	6 608
	<u>22 900</u>	<u>23 104</u>

5 NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

	<u>31-déc.-09</u>	<u>Affectation du résultat (1)</u>	<u>Autres Variations</u>	<u>31-déc.-10</u>
<u>Capital</u>	<u>112 500</u>	-		<u>112 500</u>
<u>Réserves et report à nouveau</u>	<u>266 092</u>	<u>33 456</u>	<u>0</u>	<u>299 548</u>
Réserve légale	7 500	3 361		10 861
Réserve de prévoyance	181 422	25 500	487	207 409
Réserve à régime spécial	26 747	1197	-487	27 457
Réserve pour Réinv.Exo	0	3 500		3 500
Report à nouveau	1 146	-102		1 044
Autres capitaux propres	49 277			49 277
<u>Dividendes distribués</u>	-	<u>32 625</u>		-
<u>Résultat de la période</u>	<u>66 081</u>	<u>-66 081</u>		<u>55 701</u>
<u>Situation nette</u>	<u>444 673</u>			<u>467 749</u>

(1) Le résultat de l'exercice 2009 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 Mai 2010.

6. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :

6.1 Passifs éventuels

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIES » pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Ouverture de crédits documentaires	122 377	89 266
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	8 449	8 217
	<u>130 826</u>	<u>97 483</u>

6.2 Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Crédits notifiés et non utilisés	220 927	201 763
Engagements en faveur des banques résidentes	419 539	119 120
	<u>640 466</u>	<u>320 883</u>

6.3 Garanties reçues :

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentée en hors bilan s'élève au 31/12/2010 à 1.303.238 milles dinars. Elle est déterminée comme suit :

- ✓ Seules les garanties réelles (au sens de la circulaire n° 91-24) ont été prises en compte ;
- ✓ Les garanties financières relatives à des créances classées ont fait l'objet d'une évaluation individuelle ;
- ✓ La valeur de ces garanties est retenue, dans la limite de la créance correspondante.

7. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**7.1 Intérêts et revenus assimilés :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Produits sur opérations avec la clientèle	162 116 (1)	137 481
Produits sur opérations interbancaires	2 334	9 802
	<u>164 450</u>	<u>147 283</u>

- (1) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés à l'exercice 2010 sur les crédits accordés à la clientèle. Ce solde est détaillé comme suit par nature de crédit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Revenus du portefeuille escompte	139 113	115 374
Revenus des comptes débiteurs	19 573	18 392
Commissions sur avals et cautions	2 463	2 665
Produits sur opérations de leasing	967	1 050
	<u><u>162 116</u></u>	<u><u>137 481</u></u>

7.2 Commissions :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Commissions sur comptes	7 118	7 134
Opérations guichet et opérations diverses	1 338	1 236
Opérations sur titres	4 862	4 338
Opérations avec l'étranger	3 690	2 940
Commissions sur moyens de paiement	6 306	5 282
Commissions de gestion	9 738	7 937
	<u><u>33 052</u></u>	<u><u>28 867</u></u>

7.3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Gains nets sur opérations de change	8 949	7 320
Gains nets sur titres de transaction	1 509	4 139
	<u><u>10 458</u></u>	<u><u>11 459</u></u>

7.4 Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Revenus des titres de participation	8 740	7 704
Revenus des obligations	1 378	285
	<u><u>10 118</u></u>	<u><u>7 989</u></u>

Conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, les plus values réalisées sur les titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « dotations aux provisions et corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

7.5 Intérêts encourus et charges assimilées :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	61 482	53 124
Charges sur emprunts et ressources spéciales	6 025	7 365
Charges sur opérations interbancaires	1 763	1 337
	<u>69 270</u>	<u>61 826</u>

7.6 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur actifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Dotation nettes aux provisions pour créances	33 110 (i)	4 159
provisions pour risque opérationnel et AED	624	2 266
Provisions pour congés payés	141	670
Provisions pour apurement des comptes	0	1 221
provisions pour prime d'intéressement	5 570 (ii)	6 036
Créances irrécouvrables passées par perte	162	13
Perte diverses d'exploitation	310	0
Recouvrement sur créances radiées	-1 006	-720
reprises de provisions sur risques et charges	-151	-122
	<u>38 760</u>	<u>13 523</u>

- (i) il s'agit de la dotation nette pour provisions affectées aux créances classées
- (ii) C'est la dotation aux provisions constituée pour la couverture de la prime d'intéressement à régler en 2011.

7.7 Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement

Ce poste comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins values sur les titres d'investissements. Il est détaillé comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Dotations nettes aux provisions pour titres	-1 361	-5
Moins value réalisée sur titres d'investissement	-1 438	0
Plus values réalisées sur titres d'investissement	2 040	1 418
	<u><u>-759</u></u>	<u><u>1 413</u></u>

8. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1 Produits d'exploitation encaissés

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Intérêts et revenus assimilés	164 450	147 283
Commissions en produits	33 052	28 867
Gain sur portefeuille titre commercial et autres produits financiers	10 458	11 459
Ajustement des comptes d'actif	20	-348
	<u><u>207 980</u></u>	<u><u>187 261</u></u>

8.2 Charges d'exploitations décaissées

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	-70 305	-62 694
Ajustement des comptes du passif	4 199	-3 950
	<u><u>-66 106</u></u>	<u><u>-66 644</u></u>

8.3 Dividendes versés

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2010 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 Mai 2010. Ils se sont élevés à 32.625 mille dinars.

9. NOTE SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

En application de la norme comptable relative aux parties liées, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2010 se présentent comme suit :

9.1 Opérations avec la Société de Bourse de Tunisie SBT

La BT a conclu plusieurs conventions avec la SBT. En vertu de ces conventions la BT assure une action commerciale au profit de la SBT et met à sa disposition les logistiques nécessaires à son fonctionnement. La BT affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. En rémunération de ces services, SBT rétrocède à la BT 50% de ses commissions de courtage, soit un montant de 262 mille dinars encaissé en 2010.

9.2 Opérations avec les SICAV

BT assure pour le compte de SICAV RENDEMENT et SICAV CROISSANCE les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de Sicav Rendement et 0,1% de l'actif net de Sicav Croissance.

9.3 Opérations avec FOSA

La rémunération brute facturée à FOSA au titre du service financier fourni par la BT s'élève à 3 mille dinars au titre de l'exercice 2010.

9.4 Opérations avec Placements de Tunisie

La BT met à la disposition de Placements de Tunisie les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité moyennant une rémunération annuelle de 40 mille dinars hors taxes. Cette rémunération couvre également le service financier assuré par la BT à Placements de Tunisie.

9.5 Opérations avec ASTREE

La BT a conclu avec l'ASTREE une convention de service financier et d'administration des titres formant son capital. En rémunération de ses services, la BT perçoit une commission annuelle nette de 30.000 dinars.

L'encours au 31 décembre 2010 des placements effectués par l'ASTREE chez la Banque de Tunisie totalise 64.480 Mille dinars dont 16.800 de placements à terme et 48.000 sous forme de certificat de dépôts.

9.6 Opérations avec DIRECT PHONE SERVICES

La BT loue des locaux à DPS pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 130 mille dinars par an. Aussi, la BT est chargée des services financiers de DPS moyennant une commission annuelle de 15 mille dinars hors taxes.

9.7 Opérations avec INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS IID

La BT loue des locaux à IID pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 50 mille dinars par an. Aussi, la BT est chargée des services financiers de IID moyennant une commission annuelle de 15 mille dinars hors taxes.

9.8 Opérations avec la Société des Entrepôts Tunisiens SET

La BT héberge le siège social de la SET et lui fait bénéficier de toutes les commodités nécessaires à l'exercice de son activité, moyennant une rémunération annuelle de 3 mille dinars hors taxes.

9.9 Opérations avec SPFT CARTHAGO

La BT a conclu une convention avec SPFT CARTHAGO en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 15 mille dinars hors taxes.

La BT assure également les services financiers de la SCAN (filiale de SPFT CARTHAGO) moyennant une rémunération annuelle de 10 mille dinars hors taxes.

9.10 Opérations avec la Générale de Participations

La BT a conclu une convention avec la société Générale de Participations en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 40 mille dinars hors taxes.

9.11 Opérations avec la Générale d'Investissement de Tunisie

La BT a conclu une convention avec la Générale d'Investissement de Tunisie en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 3 mille dinars hors taxes.

9.12 Opérations avec la Générale Immobilière de Tunisie GIT SA

La BT a conclu une convention avec la GIT SA en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 10 mille dinars hors taxes.

9.13 Opérations avec BT SICAR

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, BT SICAR assure pour le compte de la BT la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2010 des fonds gérés s'élève à 10.500 mille dinars. Une provision de 2 042 mille dinars a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

En rémunération de sa gestion, BT SICAR perçoit une commission de 1% l'an déterminée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque année. Elle perçoit, également, une commission de performance égale à 20% du montant des plus-values réalisées.

La BT assure des services financiers à BT SICAR moyennant une commission annuelle de 10 mille dinars hors taxes.

9.14 Opérations avec les administrateurs

L'encours net des engagements (Bilan et Hors bilan) sur le Groupe karthago s'élève au 31/12/2010 à 138.678 mille dinars. Ces engagements sont totalement couverts par des garanties réelles inscrites en hors bilan.

Les dépôts de ce groupe chez la Banque totalisent 72.195 mille dinars au 31/12/2010.

10. NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS

Ces états financiers sont arrêtés en tenant compte des événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice 2010. C'est ainsi que la classification des créances et les provisions constituées en 2010 tiennent compte des événements de janvier 2011.

L'impact des événements de janvier 2011 sur le réseau et les équipements de la banque suite aux dommages matériels subis est estimé à 450 mille dinars, dont 300 mille dinars sont provisionnés en 2010.

Le conseil d'administration du 13 avril 2011 a autorisé la publication de ces états financiers. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

*Messieurs les Actionnaires de la
Banque de Tunisie "B.T."*

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque de Tunisie « BT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 3.142.408 mille dinars et un bénéfice net de 55.701 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- . Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction dont notamment les dispositions de la circulaire n° 91 – 24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la Banque de Tunisie « BT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures ou de points d'impact susceptibles d'entacher notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la banque dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires, ne sont pas entièrement mises en conformité à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 Août 2006.

Tunis, le 06 Mai 2011

Les Commissaires Aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FINOR

Fayçal DERBEL

*Messieurs les Actionnaires de la
Banque de Tunisie "B.T."*

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. CONVENTIONS CONCLUES ANTERIEUREMENT A 2010

- 1- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Juin 1997, une convention commerciale et de services avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T. », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque. Ainsi, la Banque de Tunisie assure une action commerciale au profit de la « S.B.T. » et ce, moyennant une rémunération décomptée mensuellement, correspondant à 50% des courtages fixés d'un commun accord entre les deux parties.
-

- 2- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 Février 1999, une convention avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T. », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Aux termes de cette convention, la Banque de Tunisie émet un mémoire de frais à la « S.B.T. » au titre de cette mise à disposition et ce, selon la fréquence jugée adéquate par les deux parties.
- 3- La Banque de Tunisie a conclu, le 18 Novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 Janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.
- 4- La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.
- 5- La Banque de Tunisie a conclu, le 27 Novembre 2003, une convention avec la société « FOSA », en vertu de laquelle elle assure à celle-ci un service financier et l'administration des titres formant son capital. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 3.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année, afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques.
- 6- La Banque de Tunisie a conclu, le 12 Février 2007, une convention avec la société « Placements de Tunisie SICAF », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, elle assure la tenue de la comptabilité, l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales et le règlement des honoraires des dirigeants. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 30.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 Mars 2009, en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. Outre les prestations sus-visées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure au profit de la

société « Placements de Tunisie SICAF » la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille. Elle perçoit en contre partie de l'ensemble de ses prestations, une rémunération annuelle de 40.000 dinars hors taxes payable d'avance.

- 7- La Banque de Tunisie a conclu, le 30 Novembre 2007, une convention avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu de laquelle elle rend à celle-ci un service financier et d'administration des titres formant son capital. La Banque assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 20.000 dinars hors taxes payable d'avance. Cette rémunération subit une augmentation annuelle de 3% pouvant être révisée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 03 Mars 2009 en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. Outre les prestations sus-visées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure au profit de la société « ASTREE », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille. Elle perçoit en contre partie de l'ensemble de ses prestations, une rémunération annuelle de 30.000 dinars hors taxes payable d'avance.

- 8- La Banque de Tunisie a conclu, le 05 Février 2004, un contrat de location avec la société « DIRECT PHONE SERVICES », en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci des locaux (Immeuble sis à Rue Mohamed Ali - Tunis) pour le besoin de son activité en Tunisie. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant, le 30 Novembre 2006, en vertu duquel le loyer annuel payé à la Banque est fixé à 85.000 dinars. En outre, deux étages sont loués à la même société pour 45.000 dinars par an.
 - 9- La Banque de Tunisie a conclu, le 05 Février 2004, un contrat de location avec la société « INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS IID », en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci des locaux (Immeuble sis au 4, Rue Mohamed Ali - Tunis) pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer payé à la Banque est fixé à 50.000 dinars par an.
 - 10- La Banque de Tunisie a conclu, le 1^{er} Juillet 2008, une convention avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci, à titre gracieux, un local destiné à abriter ses archives, sis à Mateur. Dans le cadre de cette même convention, l'« ASTREE » met à la disposition de la Banque, à titre gracieux, deux
-

locaux sis au 45, Rue Kheireddine Pacha – Tunis, l'un destiné à abriter les activités de la Banque et l'autre destiné à abriter les activités de son médiateur.

- 11-** La Banque de Tunisie a conclu, le 15 Juillet 2008, une convention avec la Société des Entrepôts Tunisiens, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des associés et des assemblées générales. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 3.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques. Cette rémunération ne concerne pas l'hébergement du siège social.
 - 12-** La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société de Promotion et de Financement Touristique « SPFT CARTHAGO », en vertu de laquelle la banque héberge le siège social de la « SPFT CARTHAGO » et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins des activités de son personnel. A ce titre, la société « SPFT CARTHAGO » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 15.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques. Cette rémunération ne concerne pas l'hébergement du siège social.
 - 13-** La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société Club Acquarius Nabeul « SCAN », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins de ses activités. A ce titre, la société « SCAN » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques. Cette rémunération ne concerne pas l'hébergement du siège social.
-

- 14-** La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée de la gestion des conventions de rétrocession des participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 40.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques. Cette rémunération ne concerne pas l'hébergement du siège social.
- 15-** La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale d'Investissement de Tunisie, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée du suivi administratif de la gestion des baux ainsi que celui relatif à l'entretien et la maintenance de l'immeuble sis à la zone administrative du parc d'attractivité économique de Bizerte. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 3.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques. Cette rémunération ne concerne pas l'hébergement du siège social.
- 16-** La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M », en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « B.F.C.M » ou de ses clients. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction.
- 17-** Les sociétés « SPT BEKALTA », « Placements de Tunisie SICAF », « GIT-SA » et « FOSA » sont logées à la Banque de Tunisie à titre gracieux.
-

- 18-** La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Janvier 2009, une convention avec la Société Générale Immobilière de Tunisie « GIT SA », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques.
- 19-** La Banque de Tunisie a conclu, le 30 Septembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 7.500.000 dinars.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « BT SICAR », s'engage à employer au moins 65 % du fonds, soit 4.875.000 dinars, dans la souscription aux actions et parts sociales nouvellement émises par les sociétés prévues par la loi n°2008-78 du 22 Décembre 2008, portant modification de la loi n°88-92 du 2 Août 1988.

En contre partie, la société « BT SICAR » perçoit une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, prélevée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque exercice et payable préalablement à la déduction de tous autres frais et commissions dès la clôture dudit exercice.

En plus de cette commission de gestion, la « BT SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 20% du montant des plus-values réalisées déduction faite des moins-values enregistrées sur les cessions d'actions ou parts sociales ainsi que des dividendes obtenus. En outre, elle perçoit une commission de rendement, égale à 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la Banque de Tunisie.

- 20-** La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Mars 2009, une convention avec la Société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle assure à celle-ci la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En outre, la Banque assure de la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre du portefeuille de la SICAR. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de
-

10.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques.

- 21-** La Banque de Tunisie a conclu, le 14 Avril 2009, une convention avec la Société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. La mise à disposition des locaux est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. Par ailleurs, la Banque émet un mémoire de frais à la « BT SICAR » au titre de la mise à disposition des équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité et ce, selon la fréquence jugée adéquate par les deux parties.
- 22-** La banque de Tunisie a conclu, le 25 Mai 2009, un acte de mise à disposition d'un droit d'usage avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu duquel celle-ci autorise la Banque de Tunisie à mettre ses enseignes dans le local de la compagnie sis aux Berges du Lac. Ce droit d'usage est accordé à la Banque à titre gratuit pour une durée d'une année, allant du 1^{er} Juin 2009 au 31 Mai 2010, renouvelable par tacite reconduction.

II. CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES EN 2010

- 23-** La Banque de Tunisie a conclu, le 15 Décembre 2010, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 3.000.000 dinars.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « BT SICAR », s'engage à employer au moins 75 % du fonds, soit 2.250.000 dinars, dans la souscription aux actions et parts sociales nouvellement émises par les sociétés prévues par la loi n°2008-78 du 22 Décembre 2008, portant modification de la loi n°88-92 du 2 Août 1988.

En contre partie, la société « BT SICAR » perçoit une commission de gestion égale à 1% l'an en hors taxes, prélevée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque exercice et payable préalablement à la déduction de tous autres frais et commissions dès la clôture dudit exercice.

En plus de cette commission, la « BT SICAR » perçoit une commission de performance égale à 20% du montant des plus-values réalisées déduction faite des moins-values enregistrées sur les cessions d'actions ou parts sociales ainsi que des dividendes obtenus. En outre, elle perçoit une commission de rendement égale à 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

Les frais engagés pour le recouvrement des échéances ainsi que le risque de défaillance des bénéficiaires des concours seront supportés par le souscripteur du fonds.

24- La Banque de Tunisie a conclu, le 28 Décembre 2010, une convention avec la Société « INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS », en vertu de laquelle elle est chargée du service financier de ladite société. En contrepartie de ses services, la Banque de Tunisie reçoit une rémunération annuelle de 15.000 dinars hors taxes. Nonobstant une augmentation annuelle de 3%, le montant de cette rémunération pourra être révisé au terme de chaque année d'un commun accord entre les parties, pour tenir compte des conditions économiques en vigueur au moment du renouvellement de cette convention.

25- La Banque de Tunisie a conclu, le 28 Décembre 2010, une convention avec la Société « DIRECT PHONE SERVICES », en vertu de laquelle elle est chargée du service financier de ladite société. En contrepartie de ses services, la Banque de Tunisie reçoit une rémunération annuelle de 15.000 dinars hors taxes, payable au cours du dernier trimestre de chaque année. Nonobstant une augmentation annuelle de 3%, le montant de cette rémunération pourra être révisé au terme de chaque année d'un commun accord entre les parties, pour tenir compte des conditions économiques en vigueur au moment du renouvellement de cette convention.

III. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS SOCIAUX

26- Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200 (nouveau) – II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération annuelle de Madame la Présidente Directrice Générale telle qu'elle a été arrêtée par le Conseil d'Administration du 27 Juillet 2010 et révisée par le Conseil d'Administration du 13 Avril 2011, s'élève à la somme brute de 600.000 dinars, augmentée de la cotisation au titre d'un contrat de capitalisation pour un montant de 250.800 dinars.

Outre cette rémunération, Madame la Présidente Directrice Générale a bénéficié au cours de l'exercice 2010 de la mise à disposition de deux voitures de fonction et de 400 dinars par mois de frais de carburant.

Par ailleurs, les rémunérations brutes perçues par Madame la Présidente Directrice Générale des sociétés du groupe « SPFT CARTHAGO » et « SCAN », s'élèvent respectivement à 35.295 dinars et 45.000 dinars.

- Les jetons de présence servis au cours de l'exercice, totalisent un montant brut de 350.000 dinars, pour l'ensemble des membres du conseil d'administration y compris les membres du comité permanent d'audit et du comité exécutif de crédit.

Hormis les conventions ci-dessus indiquées, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions précitées.

Tunis, le 06 Mai 2011

Les Commissaires Aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FINOR

Fayçal DERBEL

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****GROUPE BANQUE DE TUNISIE**

Siège social : 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Le groupe BANQUE DE TUNISIE –BT-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés, arrêtés au **31 décembre 2010** tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **22 juin 2011**. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z. KPMG TUNISIE) et Fayçal DERBEL (FINOR.).

GROUPE BANQUE DE TUNISIE
Bilan consolidé au 31 décembre 2010

(Chiffres en milliers de dinars)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc.-10	déc.-09	variation
AC1	caisse et avoirs auprès de la BCT,CCP et TGT		38 968	124 586	-68,72%
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	1	208 777	133 638	56,23%
AC3	Créances sur la clientèle	2	2 641 987	2 148 211	22,99%
AC4	Portefeuille titres commercial	3	361 553	412 845	-12,42%
AC5	Portefeuille d'investissement		180 840	87 069	107,70%
	Placements nets des entreprises d'assurance	4	100 467	88 376	13,68%
AC6	Valeurs immobilisées nettes		52 301	50 030	4,54%
AC7	Autres actifs		36 731	29 177	25,89%
	Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	5	15 658	13 768	13,73%
	Titres mis en équivalence	6	23 871	23 246	2,69%
	Ecart d'acquisition net	7	4 308	4 691	-8,17%
Total Actif			3 665 461	3 115 637	17,65%

(Chiffres en milliers de dinars)

PASSIF	Rubriques	Notes	déc.-10	déc.-09	variation
PA1	Banque centrale de Tunisie,CCP		0	0	0,00%
PA2	Dépôts et Avoir des établissements bancaires et financiers		59 791	46 559	28,42%
PA3	Dépôts de la clientèle	8	2 159 601	1 599 392	35,03%
PA4	Emprunts et ressources spéciales		104 775	129 918	-19,35%
PA5	Autres passifs		122 187	139 766	-12,58%
	Provisions techniques des entreprises d'assurance	9	173 695	151 903	14,35%
Sous-Total Passif			2 620 049	2 067 538	26,72%

Capitaux propres	Notes	déc.-10	déc.-09	Variation	
CP1	Capital		112 500	112 500	0,00%
	(Titre d'auto contrôle)	10	-3 897	-3 730	4,47%
	Reserves consolidées	11	350 133	306 551	14,22%
	Resultats consolidés	11	65 278	77 946	-16,25%
	Actions propres				
Sous-Total capitaux propres			524 014	493 267	6,23%
	Intérêts minoritaires	11	521 398	554 832	-6,03%
Total Capitaux propres et passif			3 665 461	3 115 637	17,65%

GROUPE BANQUE DE TUNISIE
Hors Bilan consolidé au 31 décembre 2010

(Chiffres en milliers de dinars)

Hors Bilan	Notes	déc.-10	déc.-09	Variation
HB1 Cautions, avals et autres garanties données		214 617	186 580	15,03%
HB2 Crédits documentaires		130 826	97 483	34,20%
Passifs éventuels		345 443	284 063	21,61%
<hr/>				
HB4 Engagements de financement donnés		640 466	320 883	99,59%
Engagements sur titres		2 971	1 302	128,19%
avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres		272	215	-
Total engagements donnés		643 709	322 400	99,66%
<hr/>				
HB6 Engagements de financement reçus		79 000	79 000	0,00%
HB7 Garanties reçues		1 303 453	997 055	30,73%
Avals, cautions de garantie sur convention de portage		265	331	-19,94%
Engagements hypothécaire sur prêts octroyés		569	514	10,70%
Total engagements reçus		1 383 287	1 076 900	28,45%

Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des comptes consolidés

GRUPE BANQUE DE TUNISIE
Compte de résultat consolidé au 31/12/2010

(Chiffres en milliers de dinars)

<u>Rubriques</u>	<u>Notes</u>	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>	<u>variation</u>
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>				
PR1 Intérêts et revenus assimilés		164 513	150 292	
PR2 Commissions - Produits		29 086	25 261	
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		27 359	28 011	
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement		7 001	3 069	
Total produits d'exploitation		227 959	206 633	10,32%
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>				
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées		57 909	53 148	
CH2 Commissions encourues		583	770	
CH3 Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	0	
Total charges d'exploitation		58 492	53 918	8,48%
Marge nette des activités d'assurance	13	9 922	10 711	
<u>Produit net bancaire</u>		<u>179 389</u>	<u>163 426</u>	<u>9,77%</u>
CH4 Dotations aux provisions sur créances et passif		39 403	13 395	
CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		1 435	-1 160	
PR7 Autres produits d'exploitation		-872	-2 036	
CH6 Frais de personnel		26 369	23 652	
CH7 Charges générales d'exploitation		11 362	11 384	
CH8 Dotations aux amortissements sur immobilisations		6 093	5 650	
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>95 599</u>	<u>112 541</u>	<u>-15,05%</u>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	12	3 563	3 257	
CH9 Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-242	-1 084	
<u>Résultat courant avant impôt</u>		<u>99 404</u>	<u>116 882</u>	<u>-14,95%</u>
CH11 Impôts sur les sociétés		11 338	17 448	
Amortissement des écarts d'acquisition	7	339	340	
<u>Résultat des activités ordinaires</u>		<u>87 727</u>	<u>99 094</u>	<u>-11,47%</u>
CH10 Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		0	0	
<u>Résultat net</u>		<u>87 727</u>	<u>99 094</u>	<u>-11,47%</u>
Intérêts minoritaires	11	22 449	21 148	
<u>Résultat net, part groupe</u>		<u>65 278</u>	<u>77 946</u>	<u>-16,25%</u>
<i>Résultat net, part groupe par action (En dinars)</i>	<i>(1)</i>	<i>0,601</i>	<i>0,717</i>	<i>-16,12%</i>

Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des comptes consolidés

(1) le résultat net par action est calculé sur le nombre d'action composant le capital de la société mère, après déduction des actions d'autocontrôle en minoration des capitaux propres, le résultat par action de l'exercice 2009 a été retraité pour tenir compte du 'Split' effectué en 2010

GRUPE BANQUE DE TUNISIE
Etat des flux de trésorerie consolidés au 31/12/2010

(Chiffres en milliers de dinars)

	Notes	Déc - 2010	Déc - 2009
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		207 980	187 261
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-66 106	-66 644
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-31 018	22 945
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-525 313	-380 012
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		523 772	174 727
Titres de placement		0	0
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-34 554	-37 983
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-18 247	2 251
Impôt sur les bénéfices		-21 716	-19 546
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		33 617	28 925
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		78	43
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		68 493	-88 033
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		10 175	10 160
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		124	-203 294
Acquisition/ cession sur immobilisations		-8 271	-2 283
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		2 028	-195 417
Activités de financement			
Emission d'actions		-28 552	144 617
Emissions d'emprunts		3 000	7 500
Remboursements d'emprunts		-212	-1 440
Augmentation/diminution ressources spéciales		-24 700	-24 468
Dividendes versés		-63 926	-50 638
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-114 390	75 571
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-4	56
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-43 873	-207 879
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	14	230 829	438 652
		<i>Dont trésorerie chez la BT</i>	4 094
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		186 956	230 829
		<i>Trésorerie groupe chez la Banque de tunisie</i>	2 158

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2010

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2010 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Le résultat consolidé est déterminé selon une optique qui favorise les intérêts du groupe. A cet effet, l'élimination des opérations intragroupe affecte la part du groupe selon le pourcentage d'intérêts dans la société contrepartie.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale;
 - soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
 - soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire
-

ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs

sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.2 Comptabilisation de l'Impôts

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance.

La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des

gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles. Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus values sur titres d'investissement ne sont pas constaté dans le résultat de l'exercice.

Périmètre de consolidation

Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2010	2009	2010	2009
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,36%	98,42%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	99,99%	99,99%	53,04%	53,07%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	54,98%	54,99%	46,63%	46,68%
SICAV CROISSANCE	56,10%	57,45%	33,80%	34,62%
SICAV RENDEMENT (1)	5,26%	4,67%	2,97%	2,78%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	99,99%	99,99%	97,89%	97,96%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	99,98%	99,98%	92,99%	93,06%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNIS « GIT SARL »	100,00%	100,00%	92,81%	92,87%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,97%	99,97%	98,31%	98,38%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	40,66%	40,66%	39,99%	40,01%
Location de terrains et d'immeubles				
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	56,80%	56,84%
Assurance				
ASTREE Assurance	58,29%	58,29%	53,04%	53,08%

(1) La société SICAV RENDEMENT est sous contrôle exclusif du groupe malgré un droit de vote faible (Majorité dans le conseil d'administration)

Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2010	2009	2010	2009
Promotions Touristique				
SPFT CARTHAGO (2)	40,91%	40,91%	35,30%	35,32%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	30,00%	30,00%	28,32%	28,34%

(2) La société CARTHAGO est mise en équivalence malgré un % de contrôle > 40 % vu que la banque n'entend pas prendre le contrôle de cette société elle est présumée faire partie du Groupe CLUB MED

Participation supérieurs à 20 % non inclus dans le périmètre de consolidation

	Tx de détention directe	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
DIRECT PHONE SERVICE	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	24,80%	Simple participation, pas d'influence
SICOAC	23,27%	Pas d'influence notable, Contrôle exclusif groupe PEI

Notes sur le Bilan

Note 1

AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers

(Chiffres en milliers de dinars)

	<u>Intégration</u>	<u>Elimination</u>	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>
Secteur Financier	468 665	-259 888	208 777	133 638
Autres secteurs	2	-2	0	0
	468 667	-259 890	208 777	133 638

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Les soldes intégrés dans ce poste ont subi l'effet des éliminations intragroupe pour 256 890 K TND

Note 2

AC3 Créances sur la clientèle

(Chiffres en milliers de dinars)

	<u>Intégration</u>	<u>Elimination</u>	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>
Secteur Financier	2 641 209	-25	2 641 184	2 147 526
Autres secteurs	803	0	803	685
	2 642 012	-25	2 641 987	2 148 211

Ce poste comprend les créances, liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Les soldes intégrés dans ce poste ont subi l'effet des éliminations intragroupe pour un montant de 25 K TND

Note 3**AC4 Portefeuille commercial**

(Chiffres en milliers de dinars)

	<u>Intégration</u>	<u>Elimination</u>	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>
Secteur Financier	359 470	-123	359 347	412 659
Autres secteurs	2 206	0	2 206	186
	361 676	-123	361 553	412 845

Ce poste comprend :

- Les titres de transaction: les titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par l'établissement bancaire avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu fixe ou variable.
- Les titres de placement: les titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne sont classés ni dans la catégorie des titres de transaction, ni dans la catégorie des titres du portefeuille d'investissement, ainsi que les revenus courus et non échus qui leur sont rattachés.

Note 4**Placements Nets des entreprises d'assurance**

(Chiffres en milliers de dinars)

	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	2 146	2 235
Terrains et constructions hors exploitation	4 089	3 963
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	690	690
<i>Sous-Total</i>	<i>6 925</i>	<i>6 888</i>
Placements dans les entreprises liés et participations	30 488	30 488
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	56 278	46 283
Obligations et autres titres à revenu fixe	61 920	51 916
Prêts hypothécaires	569	515
Autres prêts	364	322
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	64 675	61 105
Sous-Total	183 806	184 624
Total	221 219	197 517
Effets des reclassements et éliminations	-72 533	-68 829
Effets des répartitions des capitaux propres	-48 219	-40 312
Placements nets	100 467	88 376

Les comptes des placements des sociétés d'assurance sont présentés conformément aux dispositions de la norme sectorielle 26 « Présentation des états financiers des entreprises d'assurance et réassurance ». Les retraitements opérés sur ces comptes consistent à reclasser les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes et à opérer la répartition des capitaux des sociétés filiales sur les titres intégrés dans cette rubrique.

Note 5

Part des réassureurs dans les provisions techniques

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-10	déc.-09
Provisions pour primes non acquises	5 921	7 622
Provisions pour sinistres Vie	0	6
Provision pour participation aux bénéfices	0	0
Autres Provisions techniques non Vie	856	0
Provisions pour sinistres Non Vie	8 881	6 140
Total	15 658	13 768

Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note 6

Titres mis en équivalence

(Chiffres en Milliers de dinars)

Valeur des titres mis en équivalence	% Ints	déc.-10	déc.-09
CARTHAGO	35,30%	21 965	20 461
SPCB	28,32%	1 906	2 785
Effets des opérations réciproques		-	-
Titres mis en équivalence		23 871	23 246
Contribution aux réserves consolidées		3 734	2 469
Contribution aux résultat consolidé		3 563	3 306

La consolidation par mise en équivalence intervient lorsque la société mère exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière de sa filiale. L'influence notable est présumée lorsqu'une société dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale au cinquième (20%) des droits de vote de cette entreprise. La mise en équivalence consiste alors à substituer à la valeur comptable des actions de la filiale détenues par la société mère, la part correspondante dans les capitaux propres de la filiale (résultat compris). Le groupe Banque de Tunisie consolide par mise en équivalence les entités

- CARTHAGO
- POLE DE COMPETETIVITE DE BIZERTE

Les opérations intragroupes symétriques ne font pas l'objet d'élimination.

Note 7

Traitement des écarts d'acquisition

(Chiffres en Milliers de dinars)

	2 010				2009	
	Ecart Total		Part Groupe		Part Groupe	
	Ec.Eval	GW	Ec.Eval	GW	Ec.Eval	GW
FOSA	247	301	173	160	173	160
ASTREE	0	5 049	0	4 543	0	4 546
PLAC.TUNISIE	0	560	0	551	0	552
CARTHAGO	0	2 093	0	1 532	0	1 533
	247	8 003	173	6 786	173	6 791

	2 010				2009
	Traitement GW				VCN
	Tx	Cumuls	Dots	VCN	
FOSA	5,00%	88	8	64	72
ASTREE	5,00%	1 163	227	3 153	3 382
PLAC.TUNISIE	5,00%	100	28	423	453
CARTHAGO	5,00%	788	76	668	784
		2 139	339	4 308	4 691

Note 8

PA3 Dépôts de la clientèle

(Chiffres en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-10	déc.-09
Secteur Financier	2 419 440	-259 839	2 159 601	1 599 392
	2 419 440	-259 839	2 159 601	1 599 392

* Les éliminations concernent les dépôts des sociétés du groupe dans la banque de Tunisie

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

Les soldes des opérations réciproques est de 259 839 K TND et consistent dans l'élimination des soldes des comptes à vue des sociétés du groupe.

Note 9

Provisions techniques brutes

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-10	déc.-09
Provisions pour primes non acquises Non Vie	21 203	20 250
Provisions pour primes non acquises Vie	0	0
Provisions d'assurances Vie	66 906	51 491
Provisions pour sinistres Vie	1 606	1 403
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	755	518
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	712	867
Provisions pour sinistres Non Vie	79 177	74 084
Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie	401	0
Autres provisions techniques Vie	621	355
Autres provisions techniques Non Vie	2 314	2 935
Total	173 695	151 903

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

Note 10

Titre d'auto contrôle

(Chiffres en milliers de dinars)

	2010				2009
	% Détention	Coût des Titres	Valeur Nominale	% Intérêts	% Intérêts
Titres d'autoContrôle					
Astrée	2,67%	4 790	3 001	53,04%	53,08%
GPT	0,61%	4 808	686	53,04%	53,07%
Git SA	0,03%	355	29	92,99%	93,06%
PT	0,03%	438	38	54,98%	46,68%
SicavCr	0,13%	814	143	33,80%	34,63%
		11 205	3 897		
Actionnaires BT					
BT	96,54%	108 603	108 603	98,36%	98,42%

Les titres d'autocontrôle représentent la part de capital dans la société mère détenue par les sociétés du groupe. Ces titres ne confèrent pas de contrôle à la société mère et font l'objet d'une élimination pour le calcul du pourcentage d'intérêts.

Note 11**Note sur les capitaux propres**

(Chiffres en milliers de dinars)

	<u>Secteur Financier</u>	<u>Autres Secteurs</u>	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>
Capital	112 500	0	112 500	112 500
Actions d'Auto Contrôle (1)	-3 897	0	-3 897	-3 730
Actions Propres	0	0	0	0
Contributions aux réserves consolidées	345 238	4 895	350 133	306 551
<i>Contributions aux résultat consolidé</i>	61 455	3 823	65 278	77 946
Sociétés par intégration	61 455	260	61 715	74 689
Titres mis en équivalence		3 563	3 563	3 257
<i>Intérêts Minoritaires</i>	<i>524 519</i>	<i>-3 121</i>	<i>521 398</i>	<i>554 832</i>
Réserves Hors Groupe	-4 742	107	-4 635	-3 622
Résultat Hors Groupe	22 394	55	22 449	21 148
Quote part titres hors groupe	506 867	-3 283	503 584	537 306

(1) Les actions d'auto contrôle constituent les titres détenus par les sociétés du groupe sur la société mère. Ces titres ne contribuent pas aux réserves consolidées,

* Les intérêts minoritaires dans les sociétés mise en équivalence constituent la quote part de titres hors groupe apportés par les filiales

Note sur l'état de résultat

Note 12

Analyse sectorielle du résultat consolidé

(Chiffres en Millier de dinars)

Secteur Financier				Autres secteurs				
<u>Activité Bancaire</u>	<u>Assurance</u>	<u>Gestion de portefeuille de valeurs mobilière</u>	<u>Autres</u>	<u>Immobilière</u>	<u>Promotion Touristique</u>	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>	

Quote Part dans les sociétés intégrées globalement

BT	54 540					54 540	66 784	
ASTREE		5 262				5 262	5 685	
FOSA				52		52	34	
GITSA				199		199	102	
GITSARL				9		9	4	
GPT			-68			-68	164	
PT			769			769	566	
SBT				275		275	350	
BT SICAR				-44		-44	24	
SPPI				-79		-79	165	
SVCR			326			326	434	
SVRD			474			474	377	
<i>Total</i>	<i>54 540</i>	<i>5 262</i>	<i>1 501</i>	<i>152</i>	<i>260</i>	<i>0</i>	<i>61 715</i>	<i>74 689</i>

Quote Part dans les sociétés mises en équivalence

CARTHAGO						3 563	3 563	3 306
SPCB					0		0	-49
<i>Total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 563</i>	<i>3 563</i>	<i>3 257</i>
Total Résultat	54 540	5 262	1 501	152	260	3 563	65 278	77 946

Note 13**Marge Nette des activités d'assurance**

(Chiffres en Millier de dinars)

	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	13 501	16 167
Résultat Technique de l'Assurance Vie	2 002	668
Résultat technique	15 503	16 835
Produits des placements Assurance Non Vie	10 557	8 613
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-1 210	-1 386
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-5 952	-4 804
Autres produits non techniques	162	115
Autres charges non techniques	0	0
Impôts sur le Résultat	-2 970	-3 594
Marge intégrable	16 090	15 779
Elimination des opération intraGroupe	-6 168	-5 068
Marge nette des entreprises d'assurance	9 922	10 711

L'état de résultat des sociétés d'assurance a été totalement intégré dans une seule rubrique au niveau de l'état de résultat consolidé – Marge nette des activités d'assurance. Toutes les opérations réciproques s'y rattachant ont été éliminées sur cette marge.

Note sur l'état des flux de trésorerie**Note 14****Flux de trésorerie groupe**

(Chiffres en Millier de dinars)

	<u>Var</u> <u>Trésorerie</u> <u>Filiales</u>	<u>BT</u>	<u>Secteurs</u> <u>Financier</u>	<u>Autres</u> <u>Secteurs</u>	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>
Activités d'exploitation						
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	260	523 512			523 772	174 728
Trésorerie groupe						
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			-4	0	-4	56
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	260	-43 813	-317	-3	-43 873	-207 879
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		229 390	3 594	3	230 829	438 652
<i>Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie</i>			2 155	3	2 158	4 094
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		185 577	3 276	1	186 956	230 829
<i>Trésorerie groupe chez la Banque de tunisie</i>			1 897	1	1 898	2 158

La préparation de l'état des flux de trésorerie consolidé consiste à cumuler les différents états des sociétés intégrées globalement et à procéder à l'élimination des opérations réciproques les plus significatives.

Les sociétés agissant dans le secteur des OPCVM ne disposent pas d'un état des flux de trésorerie. A cet effet, un tableau des flux a été calculé, conformément à la norme générale.

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

Tunis, le 17 mai 2011

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE**

**OBJET : Rapport d'audit des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie au
titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2010**

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales et en exécution de la mission d'audit des états financiers consolidés du groupe « BANQUE DE TUNISIE », nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés dudit groupe, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés dégagent un total du bilan de 3.665.461 mille dinars et un résultat net de 65.278 mille dinars.

Les comptes consolidés étant arrêtés par votre conseil d'administration, il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles régissant la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les présentations d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Compte tenu des diligences accomplies, nous certifions que les états financiers consolidés du groupe « BANQUE DE TUNISIE » arrêtés au 31 Décembre 2010, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

En outre, les informations sur la situation financière et sur les comptes du Groupe « BANQUE DE TUNISIE », fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FINOR
Fayçal DERBEL